

Annuaire des Nations Unies  
Annuaire Express

**Français**  
Express

DELIVERING  
AS

1

A UNIFIED  
RESPONSE  
TO GLOBAL  
CHALLENGES



2006  
Yearbook  
of the  
United Nations

Volume 60

# Français

## Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

**ANNUAIRE DES NATIONS UNIES, 2006**

**Volume 61**

**Table des matières**

<b>Avant-propos du Secrétaire général Ban Ki-Moon</b>	<b>v</b>
<b>A propos de l'Annuaire 2006</b>	<b>xvi</b>
<b>Abréviations courantes dans l'Annuaire</b>	<b>xvii</b>
<b>Note explicative des documents</b>	<b>xviii</b>
<b>Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation</b>	<b>3</b>

**Première partie : Questions politiques et de sécurité**

**I. Paix et sécurité internationales** **45**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 45 : Prévention des conflits, 48 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 53 ; Missions et bureaux politiques spéciaux, 63. Registre des missions et bureaux politiques spéciaux en 2006, 64. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 65 : Terrorisme international, 65. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 77 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 77 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 85 ; Opérations menées en 2006, 86 ; Registre des opérations menées en 2006, 87 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 89.

**II. Afrique** **112**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 114. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 120 : République Démocratique du Congo, 126 ; Burundi, 148 ; République centrafricaine, 162 ; Tchad et République centrafricaine, 166 ; Ouganda, 168 ; Rwanda, 171. AFRIQUE DE L'OUEST, 172 : Questions régionales, 173 ; Côte d'Ivoire, 176 ; Liberia, 211 ; Sierra Leone, 230 ; Guinée-Bissau, 244 ; Cameroun-Nigéria, 251 ; Guinée, 253 . CORNE DE L'AFRIQUE, 254 : Soudan, 256 ; Somalie, 301 ; Érythrée-Éthiopie, 315. AFRIQUE DU NORD, 329 : Sahara occidental, 329. AUTRES QUESTIONS, 339 : Jamahiriya arabe libyenne, 339 ; Maurice-Royaume-Uni/France, 339 ; Coopération entre l'Union africaine et le système des Nations-Unies, 339.

<b>III. Amériques</b>	<b>332</b>
<p>AMERIQUE CENTRALE, 341. HAÏTI, 342: Situation politique et sécuritaire , 342. AUTRES QUESTIONS, 357: Cuba-Etats-Unis, 357; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 359.</p>	
<b>IV. Asie et Pacifique</b>	<b>353</b>
<p>AFGHANISTAN, 362: Situation en Afghanistan, 362; Sanctions, 381. IRAQ, 389: Situation en Iraq, 389; Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, 394; Force multinationale, 402; Conseil international consultatif et de contrôle, 405; Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 406. IRAQ-KOWEÏT, 409: Programme Pétrole contre nourriture: Commission d'enquête indépendante, 409; Prisonniers de guerre, personnes portées disparues et biens du Koweït 410; Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, 411. TIMOR-LESTE, 412: Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, 412; Financement des opérations des Nations Unies, 428. IRAN, 431. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 441. AUTRES QUESTIONS, 447: Cambodge, 447; Fidji, 447; Inde-Pakistan, 447; Myanmar, 448; Népal, 449; Tadjikistan, 450; Émirats arabes unis-Iran, 451; Réunions régionales, 451.</p>	
<b>V. Europe et Méditerranée</b>	<b>452</b>
<p>BOSNIE-HERZEGOVINE, 453: Mise en œuvre de l'accord de paix, 453; Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 460. SERBIE-ET-MONTENEGRO, 461: Situation au Kosovo, 462; Indépendance du Monténégro, 472. GEORGIE, 472: Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 473. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 483. REPUBLIQUE DE MOLDOVA, 485. CREATION DU GUAM, 486. CHYPRE, 486: Mission de bons offices, 487; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, 487. AUTRES QUESTIONS, 493: Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 493; Stabilité et développement en Europe du Sud-est, 494; Coopération avec le Conseil de l'Europe, 496; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 497.</p>	
<b>VI. Moyen-Orient</b>	<b>498</b>
<p>PROCESSUS DE PAIX, 499: Situation globale, 499; Territoire palestinien occupé, 501. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 547: Aspects généraux, 547; Aide aux Palestiniens, 554; UNRWA, 557. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 565: Liban, 566; République arabe syrienne, 603.</p>	
<b>VII. Désarmement</b>	<b>558</b>
<p>ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 610: Dispositif de l'ONU, 610. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 616: Conférence sur le Désarmement, 617; Commission du désarmement, 619; Accords START, autres accords bilatéraux et mesures unilatérales, 619; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 628; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 631; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 632. QUESTIONS DE NON-PROLIFERATION, 633: Traité de non-prolifération, 633; Non-prolifération des armes</p>	

de destruction massive, 634; Multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, 637; Agence internationale de l'énergie atomique, 639; Déchets radioactifs, 643; Zones exemptes d'armes nucléaires, 644. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 650: Armes bactériologiques (biologiques), 650; Protocole de Genève de 1925, 652; Armes chimiques, 653. ARMES CLASSIQUES, 655: Vers un traité sur le commerce des armes, 655; Armes de petit calibre, 656; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles s'y rapportant, 663; Mesures concrètes de désarmement, 665; Transparence, 667; Mines antipersonnel, 670. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 672: Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 672; Désarmement et développement, 674; Droits de l'homme, sécurité humaine et désarmement, 676; Accords de limitation des armes limitation et de désarmement, 676. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 677: Programme d'études sur le désarmement, 677. DESARMEMENT REGIONAL, 681: Afrique, 684; Asie et Pacifique, 688; Europe, 690; Amérique latine et Caraïbes, 692.

### **VIII. Autres questions politiques et de sécurité**

**695**

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 696: Appui aux démocraties, 696. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 699: Atlantique Sud, 699. DECOLONISATION, 699: Décennie de l'élimination du colonialisme, 699; Porto Rico, 712; Territoires en cours d'examen, 713. INFORMATION, 726: Services d'informations de l'ONU, 726; Information et télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, 738. SCIENCE ET TECHNOLOGIE EN MATIERE DE SECURITE INTERNATIONALE ET DE DESARMEMENT, 740. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 741: Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 745; Sous-Comité scientifique et technique, 746; Sous-Comité juridique, 750. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 751.

## **Deuxième partie : Droits de l'Homme**

### **I. Promotion des droits de l'homme**

**755**

MECANISME DES NATIONS UNIES, 755: Commission des droits de l'homme, 755; Conseil des droits de l'homme, 756; Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 762; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 762. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 768: Aspects généraux, 768; Pacte relatif aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 771; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 772; Convention contre la discrimination raciale, 773; Convention contre la torture, 776; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 777; Convention relative aux droits de l'enfant, 777; Convention relative aux travailleurs migrants, 784; Convention sur le génocide, 784; Convention relative aux droits des personnes handicapées, 785; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 800. AUTRES ACTIVITES, 808: Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 808; Éducation dans le domaine des droits de l'homme, 809; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 815.

## **II. Protection des droits de l'Homme**

**819**

DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 820: Racisme et discrimination raciale, 820; Droit à la nationalité, 834; Protection des migrants, 835; Autres formes d'intolérance, 839; Droit à l'autodétermination, 851; droit du peuple palestinien à l'autodétermination 852; Administration de la justice, 855; Autres questions, 868. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 885; Droit au développement, 885; Corruption, 899; Pauvreté extrême, 899; Droit à l'alimentation, 902; Droit à un logement convenable, 905; Droit à l'éducation, 908; Préoccupations environnementales et scientifiques, 909; Droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, 910; Esclavage et questions connexes, 912; Groupes vulnérables, 913.

## **III. Situation des pays en matière de droits de l'homme**

**937**

ASPECTS GENERAUX, 937: Renforcement de l'engagement des pays, 937. AFRIQUE, 938: Burundi, 938; République démocratique du Congo, 938; Libéria, 939; Sierra Leone, 940; Somalie, 941; Soudan, 941; Ouganda, 943. AMERIQUES, 944: Colombie, 944; Cuba, 945; Guatemala, 946; Haïti, 947. ASIE, 948: Afghanistan, 948; Cambodge, 948; République populaire démocratique de Corée, 949; Iran, 952; Myanmar, 954; Népal, 958; Sri Lanka, 960; Timor-Leste, 960; Turkménistan, 960; Ouzbékistan, 960. EUROPE ET MEDITERRANEE, 961: Bélarus, 961; Chypre, 963. MOYEN-ORIENT, 964: Liban, 964; Territoires occupés par Israël, 967.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **I. Politiques de développement et coopération économique internationale**

**975**

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 976: Développements et coopérations économiques internationales, 976; Développement durable, 981; Suivi du Sommet mondial de 2005, OMD, objectifs internationaux de développement, 986; Éradication de la pauvreté, 922 ; Science et technologie au service du développement, 997. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 1004. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 1007: Comité des politiques de développement, 1007; Administration publique, 1008. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 1010: Pays les moins avancés, 1010; États insulaires en développement, 1016; Pays en développement sans littoral, 1018; Pays en transition, 1020 ; Pays montagneux pauvres, 1022.

#### **II. Activités opérationnelles de développement**

**1023**

ACTIVITE A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 1023. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 1030 ; Conseil d'administration des PNUD/FNUAP, 1031; Activités opérationnelles du PNUD, 1032; Planification et gestion des programmes, 1035; Financement, 1040. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 1044: Compte pour le développement, 1044; Activités de l'ONU, 1045; Bureau de des Nations Unies pour les partenariats, 1046; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 1046; Bénévoles de l'ONU, 1049; Coopération économique et technique entre pays en développement, 1050; Fond d'équipement des Nations Unies, 1050.

**III. Aide humanitaire et assistance économique spéciale** **991**

AIDE HUMANITAIRE, 1053: Coordination, 1053; Mobilisation de ressources, 1061; Casques blancs, 1061 ; Nouvel ordre humanitaire international, 1063 ; Activités humanitaires, 1063. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 1071: Redressement et développement économique de l'Afrique, 1071; Autres formes d'assistance économique, 1086. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES, 1089: Coopération internationale, 1090; Prévention des catastrophes, 1093; Aide en cas de catastrophes, 1100.

**IV. Commerce international, financement et transports** **1108**

Suites données à la CNUCED XI, 1109. COMMERCE INTERNATIONAL, 1110: Politique commerciale, 1115; Promotion et facilitation du commerce, 1118; Produits de base, 1121. FINANCES, 1125: Politique financière, 1125; Financement pour le développement, 1133; Investissements, technologie et questions financières connexes, 1136. TRANSPORT, 1141: Transport maritime, 1141; Transport de marchandises dangereuses, 1141. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 1141.

**V. Activités économiques et sociales régionales** **1145**

COOPERATION REGIONALE, 1145. AFRIQUE, 1146: Tendances économiques, 1147; Activités en 2006, 1148; Coopération régionale, 1153. ASIE ET PACIFIQUE, 1155: Tendances économiques, 1155; Activités en 2006, 1157; Programme et questions d'organisation, 1165 ; Relations entre l'ONU et l'Organisation de coopération économique, 1166. EUROPE, 1171: Tendances économiques, 1171; Activités en 2006, 1172; Programme et questions d'organisation, 1175. AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 1187: Tendances économiques, 1188; Activités en 2006, 1188; Programme et questions d'organisation, 1194. ASIE OCCIDENTALE, 1195: Activités en 2006, 1196; Programme et questions d'organisation, 1199.

**VI. Énergie, ressources naturelles et cartographie** **1201**

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1201: Énergie, 1202; Ressources naturelles, 1203. CARTOGRAPHIE, 1204.

**VII. Environnement et établissements humains** **1206**

ENVIRONNEMENT, 1206: Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1206; Conventions et mécanismes internationaux, 1219; Activités environnementales, 1227. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1249: Suites données à la Conférence de l'ONU de 1996 sur les établissements humains (Habitat II) et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1249; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1254.

**1257**

## **VIII. Population**

SUITES DONNEES A LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1257: Mise en œuvre du programme d'action, 1257; Migration internationales et développement, 1259. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1094. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1269.

## **IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines** 1272

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1272: Développement social, 1272; Personnes handicapées, 1278; Développement culturel, 1279. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1287: Suites données au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 1287; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1289; Programme pour la prévention du crime, 1291; Criminalité transnationale organisée, 1296; Stratégies de prévention du crime, 1301; Normes et règles de l'ONU, 1306; Autres questions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, 1322. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1322: Instituts de formation et de recherche des Nations Unies, 1322.

## **X. Femmes** 1250

SUITES DONNEES A LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET A BEIJING+5, 1328: Domaines critiques de préoccupation, 1333. DISPOSITIF DE L'ONU, 1354: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1354; Commission de la condition de la femme, 1355; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1359; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1359.

## **XI. Enfants, jeunes et personnes âgées** 1283

ENFANTS, 1361: Suites données à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée enfants, 1361; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1362. JEUNES, 1379. PERSONNES AGEES, 1381: Suites données à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1381.

## **XII. Réfugiés et personnes déplacées** 1385

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1385: Politique relative au programme, 1385; Questions financières et administratives, 1391. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1394: Questions de protection, 1394; Mesures d'aide, 1395; Activités régionales, 1397.

## **XIII. Santé, alimentation et nutrition** 1409

SANTE, 1409: Suites données au Sommet mondial de 2005, 1409 ; Prévention et lutte contre le SIDA, 1410; Année mondiale de l'assainissement, 1419; Journée mondiale du diabète, 1420 ; Tabac, 1420; Initiative pour faire reculer le paludisme, 1421; Santé publique mondiale, 1425; Sécurité routière, 1426. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1426: Aide alimentaire, 1426; Sécurité alimentaire, 1428. NUTRITION, 1428.



**XIV. Système international de contrôle des drogues** **1430**

SUITES DONNEES A LA VINGTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1430. CONVENTIONS, 1431: Organe international de contrôle des stupéfiants, 1438. SITUATION MONDIALE EN MATIERE DE DROGUES, 1440. ACTION DE L'ONU POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1453: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1453; Commission des stupéfiants, 1455; Renforcement des dispositifs de l'ONU, 1464.

**XV. Statistiques** **1465**

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1465: Statistiques économiques, 1466; Statistiques démographiques et sociales, 1470; Autres activités statistiques, 1472.

**Quatrième partie : Questions juridiques**

**I. Cour internationale de Justice** **1477**

ACTIVITES JUDICIAIRES DE LA COUR, 1477; AUTRES QUESTIONS, 1333.

**II. Cour et tribunaux internationaux** **1484**

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1484: Chambres, 1485; Bureau du procureur, 1492; Greffe, 1492; Financement, 1493. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1494: Chambres, 1494; Bureau du procureur, 1500; Greffe, 1500; Financement, 1500. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1501: Mise en œuvre de stratégies de fin de mandat, 1502. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1503: Chambres, 1505.

**III. Questions juridiques internationales** **1508**

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1508; Commission du droit international, 1508; Relations internationales entre États et droit international, 1515; Relations diplomatiques, 1520; Traités et accords, 1523. AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES, 1524; État de droit aux niveaux national et international, 1524; Droit économique international, 1525; Organisations internationales et droit international, 1531; Relations avec le pays hôte, 1537.

**IV. Droit de la mer** **1540**

CONVENTION DE L'ONU SUR LE DROIT DE LA MER, 1540: Institutions créées par la Convention, 1554; Autres évolutions relatives à la Convention, 1555; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1568.

**Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

**I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles** **1571**

PROBLEMATIQUES DE RESTRUCTURATION, 1367 : Programme de réformes, 1367.

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1373 : Dispositif intergouvernemental, Admission d'un nouveau membre : Monténégro,1373 ; Assemblée générale, 1374 ; Conseil de sécurité, 1379 ; Conseil économique et social, 1380. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1380 : Mécanismes institutionnels, 1380 ; Autres questions de coordination, 1382. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1383 : Coopération avec les organisations, 1383 ; Participation au travail des Nations Unies, 1384.

**II. Financement et activités de programmation des Nations Unies** **1609**

SITUATION FINANCIERE, 1609. BUDGET DE L'ONU, 1610: Réforme de la gestion financière et de la procédure budgétaire, 1610; Budget pour 2006-2007, 1611 ; Esquisse budgétaire pour 2008-2009, 1622. CONTRIBUTIONS, 1624: Quotes-parts, 1624. COMPTABILITE ET AUDIT, 1631: Examen du fonctionnement administratif et financier de l'ONU, 1633. PROGRAMMATION, 1635: Cadre stratégique pour 2008-2009, 1635 ; Exécution des programmes, 1638.

**III. Questions administratives et relatives au personnel** **1642**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1643: Réforme et contrôle de la gestion, 1643. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1654: Gestion des conférences, 1654; Systèmes d'information de l'ONU, 1664; Locaux et biens de l'ONU, 1666; Questions de sécurité, 1673. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1676: Nomination du Secrétaire général, 1676 ; Conditions d'emploi, 1677; Sûreté et sécurité du personnel, 1684; Autres questions relatives au personnel, 1687; Caisse commune de pension du personnel de l'ONU, 1703; Questions relatives aux voyages, 1707; Administration de la justice, 1707.

**Annexes**

**I. Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies** **1713**

**II. Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice** **1715**

**III. Structure des Nations Unies** **1730**

**IV. Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2006** **1743**

**V. Centres et services d'information des Nations Unies** **1755**

**VI. Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies**

**Index**

<b>Utilisation de l'index thématique</b>	<b>1762</b>
<b>Index thématique</b>	<b>1763</b>
<b>Index des résolutions et décisions</b>	<b>1790</b>
<b>Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité</b>	<b>1793</b>
<b>Comment se procurer des exemplaires de l'Annuaire des Nations Unies ?</b>	<b>1795</b>

## **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

### **Chapitre premier**

#### **Introduction**

1. Dans ce rapport annuel, mon dixième et dernier, j'ai voulu donner une vue d'ensemble des résultats que l'Organisation a obtenus et des difficultés qu'elle a rencontrées ces 12 derniers mois, en les replaçant dans le contexte des grands changements survenus depuis que j'ai pris mes fonctions, en 1997. J'ai décidé de présenter dans un même rapport l'activité récente de l'Organisation et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, exposés séparément les années précédentes.

2. Les quatre premières parties du corps de ce rapport correspondent aux quatre grands chapitres du Document final du Sommet mondial de septembre dernier, lesquels reprenaient ceux de mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » : développement ; paix et sécurité ; droits de l'homme, état de droit et affaires humanitaires ; et renforcement de l'Organisation des Nations Unies. La cinquième partie, intitulée « Grands partenaires mondiaux », traite d'une question qui, jusqu'ici, n'était pas considérée comme fondamentale pour l'activité de l'Organisation mais prend de plus en plus d'importance et continuera, je crois, à en prendre au cours de ce siècle.

3. L'ONU, dont le rôle se résumait en gros, au départ, à organiser des conférences, s'est transformée au cours de son existence et fournit désormais des services sur le terrain partout dans le monde afin d'améliorer le sort des populations qui ont besoin d'aide. Le changement a été particulièrement marqué ces 10 dernières années. Plus de 70 % de nos dépenses annuelles, qui se chiffrent à 10 milliards de dollars, vont à présent au maintien de la paix et à d'autres activités de terrain, alors qu'il y a 10 ans, ces activités ne représentaient que 50 % environ de dépenses dont le total n'atteignait pas les 5 milliards de dollars. Plus de la moitié des 30 000 civils qu'emploie l'Organisation travaillent à présent sur le terrain. Le nombre de bureaux humanitaires est passé de 12 en 1997 à 43 en 2005, et leurs effectifs de 114 à 815 personnes. Les activités relatives aux droits de l'homme menées au niveau des pays se sont multipliées : de 14 en 1996, le nombre de pays où le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est présent dépasse aujourd'hui les 40. Plus de 100 pays nous ont demandé de l'aide pour la tenue d'élections. Et les objectifs du Millénaire pour le développement sont aujourd'hui le plan opérationnel que suivent les gouvernements et les peuples du monde pour améliorer le sort de tous. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est à l'avant-garde de la lutte contre le sida ; il réunit les efforts et les ressources de 10 organismes des Nations Unies et son secrétariat travaille sur le terrain dans plus de 75 pays.

4. S'il est un phénomène dont on peut dire qu'il a dominé les 10 dernières années, c'est certainement celui de la mondialisation. Il existe différentes définitions du terme, mais pour moi il renvoie surtout à l'ère au cours de laquelle, sur la scène internationale, les relations entre États-nations ont fait place à des relations entre gens de différentes nationalités qui entretiennent toutes sortes d'échanges les uns avec les autres, en tant qu'individus, ou que membres de groupes spontanément constitués, par-delà les frontières nationales, par-delà même les continents et les océans, et bien souvent ne se préoccupent pas le moins du monde de la notion d'État. L'ONU reste certes composée d'États Membres, mais ces « acteurs non étatiques » de la scène internationale constituent de nouveaux partenaires mondiaux avec lesquels elle doit de plus en plus compter.

5. L'ONU doit apprendre à travailler avec le monde des affaires et la société civile, en mettant à profit leur riche diversité. Elle doit aller vers la création de partenariats avec ces acteurs essentiels, pour avec eux amener des changements salutaires, favoriser la croissance et la sécurité et fournir des services, en particulier sur le terrain.

6. Cela étant, si les États ne sont plus les seuls acteurs sur la scène internationale, ils demeurent les plus importants. Et ils se trouvent face à des difficultés qu'aucun d'eux ne peut surmonter seul.

7. L'État n'est ni en voie d'extinction, ni en passe de devenir inutile. Au contraire, dans son rôle d'arbitre (mais non de maître) de l'activité économique, et de médiateur entre les différents groupes d'intérêt, il prend d'autant plus d'importance que les sociétés se complexifient. Plus les armes meurtrières prolifèrent, plus il importe que l'État conserve le monopole des moyens de coercition. Pour s'en convaincre, il suffit de se tourner vers ces malheureux pays où l'État est faible ou « failli ». Beaucoup sont des pays que l'ONU ne connaît que trop bien, car c'est souvent là où l'État est faible ou failli qu'elle est appelée à intervenir.

8. Là aussi, je vois un changement important. Ses fondateurs considéraient l'ONU comme l'instrument du maintien de la paix entre les États. Dans la Charte, document vivant qui n'a rien perdu de sa validité, ils ont même interdit à l'Organisation d'intervenir « dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État » (Article 2.7), tout en précisant toutefois, judicieusement, que ce principe n'empêchait en rien l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII, mesures que décide le Conseil de sécurité en cas de menace contre la paix, d'atteinte à la paix ou d'acte d'agression.

9. Ces dernières années, le Conseil de sécurité s'est souvent prévalu de cette disposition, car il a constaté que les atteintes à la paix et les actes d'agression commencent souvent à l'intérieur des États avant de se transformer en menaces contre la paix de la région, voire du monde entier. L'Organisation des Nations Unies voit donc de plus en plus la sécurité de ses États Membres comme indissociable de celle de la population qu'ils abritent et représentent. C'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement ont jugé nécessaire, au sommet historique de l'an dernier, de rappeler que « [c]'est à chaque État qu'il incombe de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité », mais aussi d'affirmer que lorsque les moyens pacifiques échouent et que les autorités nationales n'ont manifestement pas les moyens ou la volonté de le faire, la communauté internationale a la responsabilité de prendre en temps voulu des mesures décisives à cette fin.

10. En bref, les États sont là pour servir les êtres humains et doivent se faire les instruments de leur volonté, non l'inverse. Une fois ce principe fondamental compris et admis, on voit clairement pourquoi les trois grands volets de l'activité de l'Organisation – développement, sécurité et droits de l'homme – sont si indissolublement liés.

11. Pour se développer et prospérer, les êtres humains doivent pouvoir compter sur un État qui assure leur sécurité et les protège, et exercer leurs droits individuels – non seulement civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels – dans un ordre régi par la loi.

12. De même, les êtres humains ne peuvent se sentir vraiment libres que s'ils vivent dans un environnement sûr du point de vue économique – et pas seulement politique ou militaire – et s'ils peuvent compter sur le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité.

13. Enfin, les droits de l'homme n'ont vraiment de sens que si les êtres humains sont à l'abri de la misère et de ses indignités, et peuvent compter sur un État solide et juste, expression véritable de leurs convictions et de leurs aspirations, pour les préserver de la violence et de la criminalité.

14. Pour s'acquitter de ces trois volets de sa mission, l'Organisation dispose d'un grand atout : ses fonctionnaires, pleins d'idéaux et de courage, dont beaucoup travaillent dans des conditions pénibles et dangereuses. Ces 10 dernières années, ces hommes et ces femmes ont été pris pour cible, dans des situations de conflit, en plus grand nombre que jamais. La noblesse de leur mission – édifier un monde plus sûr, un monde meilleur pour tous – n'est plus une garantie de sécurité. On peut vraiment dire qu'un voile est tombé pour l'ONU, qui a dû apprendre à s'acquitter au mieux de sa tâche – aider les autres – sans faire courir de risques inconsidérés à ceux qui la servent.

15. Notre engagement, lui, doit rester immuable. L'ONU, fondée au nom des peuples, doit pouvoir faire primer leurs intérêts dans les domaines du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Dans mon rapport intitulé « Nous, les peuples », publié à l'occasion du bimillénaire, et mon rapport de 2005, intitulé « Dans une liberté plus grande », il m'a été donné d'exposer mes idées quant à l'exercice de cette responsabilité planétaire, idées qui ont inspiré

mon action tout au long de mon mandat. Le présent rapport décrit ce que l'Organisation a fait ces 12 derniers mois pour progresser dans sa mission, compte tenu de l'évolution des 10 dernières années. Je crois que les motifs de fierté ne manquent pas. Mais je sais aussi à quel point, sur les trois fronts, nous sommes mal équipés pour faire face. C'est pourquoi j'ai la conviction que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies n'est pas qu'un exercice comptable, mais une tâche primordiale qu'il est de l'intérêt de tous les États Membres d'accomplir d'urgence, et dont ils devraient se préoccuper bien plus qu'ils ne semblent le faire aujourd'hui.

## **Chapitre II Développement**

### **Objectifs de développement convenus au niveau international et objectifs du Millénaire pour le développement**

#### **N'épargner aucun effort : la promesse du Millénaire**

**16.** En adoptant en 2000 la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde entier ont souscrit à une nouvelle vision ambitieuse et globale de l'avenir de l'humanité. Pour que les fruits de la mondialisation profitent à tous, ils se sont engagés à « ne ménager aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant ». Depuis 2000, l'ONU, à laquelle se sont jointes d'éminentes voix du monde politique, de la société civile, du monde des affaires et du monde des sciences, a concrétisé cet engagement d'une façon que beaucoup auraient jugée impossible il y a seulement quelques années, avec pour résultat une attention beaucoup plus grande accordée au sixième de l'humanité qui vit encore dans la pauvreté la plus extrême, avec moins d'un dollar par jour.

**17.** Ce nouvel élan politique offre l'occasion de tirer parti des succès considérables enregistrés récemment dans le domaine du développement, qui illustrent les statistiques présentées en annexe, pour aller encore plus loin. Entre 1990 et 2002, le pourcentage de la population mondiale vivant dans la pauvreté extrême est tombé de 28 à 19 %, principalement en raison des progrès enregistrés en Asie orientale et méridionale. Le taux moyen de mortalité infantile dans les pays en développement a été ramené de 95 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 79 en 2004, et au cours de la même période plus de 1,2 milliard de personnes ont pu accéder à de meilleurs systèmes d'assainissement. Le taux net moyen de scolarisation primaire est passé de 79 % en 1991 à 86 % en 2004.

**18.** Les progrès ont toutefois été inégaux et les niveaux actuels de dénuement restent consternants. Chaque année, plus de 10 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans, la plupart de causes évitables. Pour les femmes qui vivent dans le monde en développement, le risque moyen de décès en cours de grossesse ou en couches est plus de 45 fois supérieur à ce qu'il est pour celles qui vivent dans les pays développés. Plus de 800 millions de personnes souffrent encore de sous-alimentation chronique, la moitié du monde en développement n'a toujours pas accès à des systèmes d'assainissement, un cinquième ne dispose pas d'eau potable, et la population des bidonvilles augmente régulièrement. Dans toutes les régions en développement, l'environnement, source de subsistance, se dégrade. L'objectif de la parité entre les sexes en matière d'éducation en 2005 n'a pas été atteint, et l'épidémie de violence contre les femmes reste un fléau de l'humanité.

**19.** Avant la Déclaration du Millénaire, les stratégies adoptées pour faire face à ces défis étaient issues des grandes conférences et réunions au sommet des années 90. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en 2002 à Monterrey (Mexique), les dirigeants du monde entier se sont engagés en faveur d'un nouveau partenariat mondial afin d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire. Dans le Consensus de Monterrey, ils ont réaffirmé que chaque pays était responsable au premier chef de son développement économique et social et devait adopter des mesures de gouvernance et des politiques saines lui permettant de mobiliser pleinement ses ressources intérieures. Pour compléter ces efforts nationaux, les pays développés se sont engagés à élargir l'accès aux marchés internationaux, à accroître l'aide publique au développement (APD) et les flux de capitaux

privés et à les rendre plus efficaces, plus stables et plus prévisibles, et à améliorer le dispositif international de prévention et de gestion des crises financières. L'un des éléments essentiels du consensus était l'engagement pris par les pays développés de faire des efforts concrets en vue d'atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixé de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, et de trouver de nouvelles sources de financement du développement. Davantage responsables de leur propre développement, les pays devaient se voir accorder un rôle plus important dans le processus de prise de décisions économiques au niveau international. La même année, lors du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), les États Membres ont porté leur attention sur la réalisation d'objectifs de développement tenant compte de l'impératif de viabilité. Ils ont fait des partenariats un nouvel élément majeur des stratégies mises en œuvre dans ce domaine et ont complété les objectifs du Millénaire en fixant des échéances intermédiaires précises, en particulier pour l'Afrique.

**20.** L'action entreprise par de nombreux pays en développement et pays développés pour concrétiser cette vision d'un nouveau partenariat mondial est certes exemplaire. Il reste qu'en dépit de leurs efforts, bien des pays en développement sont encore trop pauvres pour réaliser les investissements qui les tireraient de l'ornière de l'extrême pauvreté. Ce sont eux que la communauté internationale se doit d'aider en priorité si elle entend tenir les promesses de la Déclaration du Millénaire.

**21.** Récemment, le débat politique s'est déplacé du terrain des principes à celui du concret. En janvier 2005, l'équipe du Projet Objectifs du Millénaire m'a présenté son rapport intitulé *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, qui mettait l'accent sur la nécessité de mesures concrètes et la possibilité d'obtenir des résultats particulièrement importants. J'ai pris acte de l'excellente analyse et des judicieuses recommandations qu'il contenait. En mars de la même année, j'ai soumis à l'Assemblée générale mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », dans lequel j'exposais une vision stratégique pour une action collective propre à permettre à tous de vivre libres, à l'abri du besoin et de la peur, et d'être traités avec dignité. Ces deux rapports insistaient sur le fait que des percées étaient nécessaires à tous les niveaux pour pouvoir répondre aux besoins de développement des pays. D'autres rapports du Secrétariat, tels que le *Rapport sur la situation sociale dans le monde (2005)* et *La situation économique et sociale dans le monde (2006)*, ont mis l'accent sur les inégalités croissantes qui se font jour, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux, et qui rendent plus difficile, mais plus nécessaire que jamais, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

### **2005 : l'année des engagements**

**22.** L'année 2005 a été l'occasion de faire le premier grand bilan des mesures prises à la suite du Sommet du Millénaire et a été marquée par un certain nombre d'engagements importants en faveur du développement, qui ont culminé avec l'adoption du Document final du Sommet mondial. Tous les États Membres ont insisté sur le rôle essentiel joué par les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans la définition d'une vision globale du développement et d'objectifs communs, et ont réaffirmé fortement les objectifs du Millénaire, objectifs convenus, cohérents et chiffrés, assortis d'échéances qui restent le référentiel de la coopération pour le développement. L'appui politique, plus important d'année en année, manifesté en faveur de la réalisation de ces objectifs a été extrêmement encourageant pour les organismes des Nations Unies. Partout dans le monde, les citoyens demandent à juste titre à leur gouvernement de se montrer toujours plus audacieux, et l'action internationale pour le développement est à



nouveau marquée par l'ambition, l'espoir de réussir se mêlant au sentiment de plus en plus aigu qu'il y a urgence à agir.

**23.** Lors du Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont adopté un cadre d'action décennal pour incorporer les objectifs convenus au niveau mondial dans les processus nationaux de prise de décisions opérationnelles et budgétaires. En particulier, ils ont convenu d'adopter avant la fin de 2006 des stratégies nationales globales pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire, avec le soutien du partenariat mondial pour le développement décidé lors de la Conférence de Monterrey. Les participants au Sommet mondial se sont également engagés à lancer des initiatives à impact rapide qui peuvent en quelques années sauver des millions de vies et améliorer les conditions d'existence de millions de gens, dont la distribution, y compris gratuite, de moustiquaires antipaludiques, la gratuité de l'enseignement primaire et des services de santé de base et le développement des programmes de repas scolaires utilisant des produits locaux.

**24.** Ils ont en outre convenu de plusieurs nouvelles cibles importantes, dont je recommande qu'elles soient ajoutées à celles déjà retenues pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire : faire du plein-emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux des politiques nationales et internationales en la matière et des stratégies nationales de développement (cible relevant de l'objectif 1) ; assurer à tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative (objectif 5) ; s'approcher le plus possible, à l'horizon 2010, de l'objectif d'un accès universel au traitement du VIH/sida (objectif 6) ; enfin, réduire sensiblement le risque d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010 (objectif 7). La cible concernant « un travail décent et productif pour les jeunes », qui relève actuellement de l'objectif 8, serait incorporée à la nouvelle cible associée à l'objectif 1. Les travaux techniques liés à la sélection des indicateurs seront confiés au Groupe d'experts interinstitutions, qui pourra s'inspirer de la Déclaration ministérielle sur la création d'emplois et le travail décent adoptée en 2006 par le Conseil économique et social, qui demande l'élaboration de plans d'action décennaux et définit clairement le rôle du Conseil dans le suivi des progrès de la mise en œuvre de ces plans.

**25.** Comme l'a souligné la Conférence de Monterrey, les engagements ne peuvent se concrétiser que si le financement international suit et, à cet égard aussi, 2005 a été une année de percées significatives. L'Initiative d'allégement de la dette multilatérale s'est concrétisée par l'annulation des dettes envers la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour les pays ayant cessé de bénéficier de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Cette remise de dette, dont la valeur nominale est de l'ordre de 50 milliards de dollars, devrait permettre aux pays concernés d'alléger de plus d'un milliard de dollars par an le service de leur dette pendant les 10 prochaines années. Cet accord marque un grand progrès et fait ressortir la nécessité d'allègements en faveur d'autres pays qui le méritent également.

**26.** Autre résultat, beaucoup plus important pour le financement du développement, 16 des 22 pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont soit atteint l'objectif officiel de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD, soit fixé un calendrier précis pour l'atteindre d'ici à 2015. En mai 2005, les 15 pays membres du Comité d'aide au développement également membres de l'Union européenne se sont fixé comme objectif minimal pour l'APD 0,51 % de leur revenu national brut d'ici à 2010 avant d'atteindre 0,7 % en 2015. Il est par ailleurs remarquable que les États devenus membres de l'Union européenne après 2002 se soient donné pour objectif de consacrer 0,33 % de leur revenu national brut à l'APD à l'horizon 2015. Lors de son Sommet de

Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le Groupe des Huit, sur cette lancée, a décidé d'accroître le volume annuel total de l'aide au développement de 50 milliards de dollars d'ici à 2010, la moitié de cette augmentation étant destinée à l'Afrique. Les donateurs sont de plus en plus nombreux à se conformer à l'objectif qu'ils se sont fixé de consacrer au moins 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés, et l'APD a donc fortement augmenté pour ces pays ces dernières années. De nouvelles formules de financement ont également été étudiées et diverses initiatives ont été prises.

## **2006 : des engagements à l'action**

**27.** Si l'histoire retient 2005 comme l'année des promesses, elle jugera 2006 sur ce qui aura été entrepris pour les tenir. Pourrons-nous, en 2015, nous retourner sur les 10 années écoulées et déclarer qu'aucun effort n'a été épargné? Pour l'instant, le pronostic est réservé : les discours prononcés en 2005 n'ont pas encore eu d'impact direct sur le sort des pauvres, ni donné lieu, sur le plan de l'action, à la percée nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire. Les problèmes restent particulièrement aigus en Afrique, notamment en Afrique subsaharienne où la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté n'a pratiquement pas varié depuis 1990, ce qui signifie que le nombre des pauvres a très fortement augmenté.

**28.** Des progrès ont tout de même été faits. Par exemple, l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale est mise en œuvre conformément à l'ambitieux calendrier prévu, les efforts engagés au niveau international pour lutter contre le paludisme s'intensifient et sont plus généreusement soutenus par les donateurs, le lancement de la révolution verte en Afrique, décidée lors du Sommet mondial de 2005, est en bonne voie, et les engagements pris récemment au niveau mondial se concrétisent par un accroissement des investissements répondant à des priorités plus générales en matière de développement. Afin que les États Membres puissent réaliser leurs objectifs prioritaires de développement, j'ai écrit l'année dernière à tous les chefs d'État et de gouvernement pour leur offrir l'aide et le soutien de l'ONU, et je suis heureux de constater que les équipes de pays des Nations Unies aident à l'heure actuelle de nombreux pays à préparer et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement visant la réalisation des objectifs du Millénaire.

**29.** Soucieuse de voir les objectifs du Millénaire se concrétiser sur le terrain, l'ONU collabore avec les gouvernements et d'autres partenaires au projet des « villages du Millénaire » qui, lancé à Sauri (Kenya) en août 2004, s'est déjà étendu à 12 villages d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Malawi, du Mali, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Sénégal. En faisant appel à des méthodes scientifiques, et grâce à une meilleure compréhension des variables agroécologiques, ces villages, qui se trouvaient précédemment dans des zones de famine chronique, ont pu tripler en peu de temps leur production agricole, de sorte que leurs habitants sont désormais en mesure de vendre une partie de leur production sur les marchés voisins.

**30.** Grâce aux efforts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et d'autres organismes, des progrès ont également été faits dans la lutte contre la propagation des maladies infectieuses et l'assistance aux personnes touchées par ces maladies. Dans toute l'Afrique, comme dans d'autres régions, l'accroissement de l'aide permet de distribuer des moustiquaires traitées aux insecticides, dont l'utilisation peut réduire dans une proportion allant jusqu'à 20 % le nombre d'enfants qui meurent du paludisme. L'utilisation de nouvelles combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine

permet de surmonter la résistance qui rendait inopérants les anciens médicaments et de sauver de nombreux malades. La vaste campagne d'éradication de la poliomyélite engagée il y a 10 ans a pratiquement atteint son objectif : il ne reste plus que quatre pays où la maladie est endémique ; tout indique que, partout dans le monde, sa propagation aura cessé à la fin de cette année ; enfin, l'éradication totale pourrait être prononcée d'ici à la fin de 2010.

**31.** Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire sont manifestes, qu'il s'agisse des travaux réalisés par l'Instance permanente des peuples autochtones pour faire en sorte que les politiques mises en œuvre profitent également aux peuples autochtones, ou de l'adoption, très probablement cette année, de la toute première convention pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. Une autre question clef abordée lors du Sommet de 2005, à savoir comment tirer parti du potentiel considérable qu'offrent les migrations pour favoriser le développement mondial, sera parmi les thèmes du prochain débat de haut niveau de l'Assemblée générale. Ce débat offrira à l'Organisation une occasion exceptionnelle d'orienter les politiques en faveur de l'amélioration de la situation économique et sociale des migrants, des pays d'origine et des pays d'accueil.

**32.** Le Conseil économique et social s'est vu assigner un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance systématiques du déroulement de divers programmes. Le débat de haut niveau qui y a lieu chaque année peut devenir le principal moyen de suivi du respect des engagements pris par la communauté internationale pour la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement convenus. Son forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement offrira à tous les pays la possibilité d'examiner des questions clefs touchant la coopération pour le développement sous toutes ses formes. Je ne doute pas que le Conseil saura se montrer à la hauteur.

**33.** Les progrès restent toutefois beaucoup trop limités. Surtout, les engagements financiers se font trop attendre et sont insuffisants, en volume comme en qualité, au regard des exigences de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire. Nombre des promesses faites récemment prendront des années à se concrétiser, de sorte qu'il est difficile aux pays à faible revenu de commencer à accroître sensiblement leurs investissements. L'aide publique au développement a certes atteint en 2005 un niveau record, 106 milliards de dollars contre 69 milliards en 2003, mais une petite fraction seulement de cet accroissement est venue en fait renforcer le financement d'investissements de base dans les pays qui en ont le plus besoin. Même l'allégement de la dette multilatérale n'a guère d'impact immédiat sur les pays bénéficiaires, étant donné que ses avantages sont en partie différés et qu'il faut que les donateurs augmentent leurs apports aux banques multilatérales de développement pour que celles-ci reconstituent leurs ressources et puissent financer de nouveaux programmes. Il reste donc impératif que les pays développés qui ne se sont pas encore fixé d'échéances pour atteindre l'objectif de l'affectation à l'APD de 0,7 % de leur revenu national brut le fassent dès que possible. En outre, il est indispensable de revoir entièrement les modalités de l'aide, en développant les idées avancées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée en 2005.

**34.** La suspension du cycle de négociations de Doha, lancé dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, est également préoccupante. Les pays en développement doivent avoir davantage accès aux marchés et ont besoin d'une aide plus importante pour devenir et rester compétitifs, ce dont dépend la poursuite durable de leur développement économique. La réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, n'avait débouché que sur des perspectives d'accord limitées et n'avait pas véritablement relancé le processus,

maintenant suspendu depuis juillet. Au cours des prochains mois, toutes les parties, notamment les pays développés, se doivent de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour sauver les négociations. Il importe également que l'initiative Aide pour le commerce, approuvée à Hong Kong, ne reste pas sans lendemain.

**35.** Les attermoissements et l'inaction coûtent cher à tous les pays, et pas seulement à quelques-uns. Il suffit de considérer les défis que fait surgir l'apparition d'une nouvelle maladie, comme la grippe aviaire, pour comprendre qu'il est de l'intérêt de chacun et de tous de contribuer à l'adoption de mesures concrètes de développement dans tous les pays. Il faut bien voir que c'est la confiance dans les institutions mondiales qui est en jeu, et que les espoirs de nombreux pays en développement risquent d'être irrémédiablement réduits à néant si même un mouvement de lutte contre la pauvreté sans précédent dans l'histoire en vient à succomber au démon des vieilles habitudes. Aujourd'hui et pour les années qui viennent, le monde attend de nous une action résolue et persévérante.

### VIIH/sida

**36.** Au cours des 25 années écoulées depuis que les premiers cas ont été signalés, le sida a tué plus de 25 millions de personnes, fait plus de 15 millions d'orphelins et aggravé les problèmes de la faim et de la pauvreté. Il est aujourd'hui la première cause de décès parmi les hommes et les femmes de 15 à 59 ans et, à l'échelle mondiale, les femmes représentent désormais 50 % des personnes contaminées. Après un démarrage tragiquement tardif et lent, la lutte s'est intensifiée. L'adoption de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, en juin 2001, a été le moment décisif, celui où le monde a vraiment pris conscience de l'ampleur du problème et décidé d'agir.

**37.** Des progrès considérables ont été accomplis depuis. L'année 2002 a été celle de la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, source de financement supplémentaire pour les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le volume des fonds mobilisés sur les plans national et international a augmenté. Le prix de certains médicaments a fortement baissé et l'initiative « Trois millions de personnes sous traitement d'ici à 2005 », lancée par ONUSIDA et l'OMS, a entraîné une très nette augmentation du nombre de personnes sous traitement antirétroviral. Pourtant, l'épidémie continue de gagner du terrain. En 2005, il y avait environ 38,6 millions de contaminés dans le monde. Au cours de la même année, il y a eu environ 4,1 millions de nouvelles infections et 2,8 millions de morts. Le sida a déjà fait tellement de victimes et de dégâts que d'après le *Rapport sur le développement humain* publié en 2005 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le développement humain n'a pas de pire ennemi.

**38.** Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'engagement a été pris de décupler les efforts, sur les plans de la prévention, du traitement et des soins, pour que, d'ici à 2010, la plus grande partie possible de ceux qui ont besoin d'un traitement puissent en bénéficier. Les effets commencent à se faire sentir : dans deux pays d'Afrique subsaharienne, le Kenya et le Zimbabwe, dans les zones urbaines du Burkina Faso et d'Haïti, au Cambodge, en Thaïlande et dans quatre États de l'Inde, la prévalence du VIH baisse depuis peu. En décembre 2005, plus de 1,3 million de personnes suivaient un traitement antirétroviral dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ; en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes traitées a augmenté plus de huit fois (passant de 100 000 à 810 000) entre 2003 et 2005, et plus que doublé rien qu'en 2005. En Asie, ce nombre a pratiquement triplé, pour atteindre 180 000 en 2005.

**39.** En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/224, ONUSIDA et ses partenaires ont aidé plusieurs pays, qui en avaient

eux-mêmes pris l'initiative, à élaborer des stratégies pragmatiques visant à ce qu'à terme tous ceux qui en ont besoin puissent être traités. Le rapport intitulé « Vers l'accès universel : évaluation, par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, des activités visant à développer la prévention, les soins, le traitement et les services d'accompagnement en matière de VIH » récapitule ces initiatives et offre des recommandations pratiques sur la définition des priorités nationales et les mesures à prendre pour qu'elles soient respectées, les moyens d'assurer un financement prévisible dans le long terme, la mobilisation des ressources humaines nécessaires et le renforcement des systèmes, l'élimination des facteurs qui font que les moyens de lutte coûtent trop cher, la protection des droits fondamentaux des personnes touchées par le VIH, des femmes, des enfants et des membres des groupes vulnérables, la définition d'objectifs et la création de mécanismes visant à faire respecter le principe de responsabilité.

**40.** À l'occasion de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida, qui s'est tenue à New York du 31 mai au 2 juin 2006, les dirigeants politiques ont évalué les progrès accomplis par rapport aux objectifs arrêtés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et pris des décisions visant à renforcer la lutte contre l'épidémie à l'échelle mondiale. Dans le document intitulé « La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, cinq ans après », les États Membres : a) se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour développer des initiatives nationales globales et viables auxquelles la société civile soit pleinement associée et participe activement, afin que l'objectif de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement puisse être atteint d'ici à 2010 ; b) ont constaté qu'à l'horizon 2010, il faudrait 20 à 23 milliards de dollars par an, selon les estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, pour financer une action suffisamment intensifiée ; c) se sont engagés à fixer des objectifs nationaux ambitieux et à élaborer des plans nationaux chiffrés ; d) ont décidé de s'attaquer en priorité aux principales causes de la propagation du VIH/sida, en particulier les disparités entre les sexes, les difficultés que rencontrent les jeunes, la stigmatisation et la discrimination.

**41.** Face à l'épidémie de VIH/sida, une réaction exceptionnelle s'impose. Il est notamment impératif de collaborer plus étroitement, et plus directement, avec les populations les plus touchées, notamment les homosexuels, les prostitué(e)s et les toxicomanes qui se droguent par voie intraveineuse et de passer d'une riposte à court terme, axée sur l'urgence, à une action à long terme qui tienne compte du caractère exceptionnel de l'épidémie et s'intègre dans les programmes nationaux de développement, de la planification à la mise en œuvre. Il faut absolument qu'une stratégie ambitieuse et équilibrée de prévention et de traitement soit élaborée et que des fonds suffisants soient dégagés d'urgence, moyennant quoi nous pourrions faire beaucoup en très peu de temps.

### **Les besoins particuliers de l'Afrique**

**42.** Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde entier se sont engagés comme ils ne l'avaient encore jamais fait à tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique et à les satisfaire. La nécessité d'une action immédiate et concertée était bien réelle, l'Afrique continuant de subir plus que son lot des épreuves dont conflits, pauvreté et maladie sont synonymes.

**43.** Il convient de souligner que des progrès encourageants ont été accomplis ces 10 dernières années. Le nombre de gouvernements élus démocratiquement a considérablement augmenté et certains pays du continent ont une croissance économique assez forte et relativement soutenue. Les dirigeants africains ont manifestement résolu de prendre en main le destin de leur continent. L'Organisation de l'unité africaine a fait place à l'Union africaine, laquelle ne cesse de renforcer ses moyens de maintien de la paix et de

médiation, ainsi que son mécanisme d'évaluation intra-africaine. Par ailleurs, la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) se poursuit.

**44.** De sérieux problèmes subsistent cependant. L'Afrique subsaharienne est à la traîne par rapport au reste du monde en développement pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Environ la moitié des conflits armés se déroulent en Afrique, où est déployée l'écrasante majorité des soldats de la paix des Nations Unies. Dans beaucoup de pays, le VIH/sida est extrêmement répandu.

**45.** Aider l'Afrique à se développer est devenu une des grandes priorités de l'ONU. Diverses initiatives régionales et internationales favorisent le règlement des conflits, la croissance économique, la consolidation de la démocratie et la mise en œuvre du NEPAD. Grâce à un accord récent conclu dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, le Nigéria pourra désormais consacrer chaque année à des programmes d'atténuation de la pauvreté environ un milliard de dollars qui allaient auparavant au service de la dette. Au titre d'un nouveau partenariat, les Pays-Bas participent au financement des repas à base de produits locaux offerts dans les cantines scolaires du Ghana. De nombreux pays d'Afrique élaborent des plans décennaux de développement de l'éducation ; au Kenya, au Malawi, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, où l'enseignement primaire est désormais gratuit, le taux de scolarisation augmente. Cette année, la Zambie a instauré la gratuité des services de santé de base dans les zones rurales et, au Burundi, la médecine est désormais gratuite pour les mères et les enfants.

**46.** Lors du Sommet de l'Afrique pour les engrais, qui s'est tenu en juin 2006 à Abuja (Nigéria), une stratégie commune devant permettre au continent de parvenir à l'autonomie alimentaire et enclencher la transformation économique des zones rurales nécessaire à l'élimination de la misère a été élaborée. Les dirigeants africains ont arrêté des objectifs pour 2007 et 2008, dans le cadre d'un plan d'action allant jusqu'à 2015 qui devrait aider les agriculteurs à adopter des méthodes plus productives (recours accru à des semences améliorées, aux engrais et à l'irrigation).

**47.** Par ailleurs, l'initiative Villages du Millénaire, dont l'objectif est de déterminer comment traduire en initiatives nationales et locales de développement, axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire, les engagements pris à l'échelon mondial, a été lancée dans le cadre du Projet Objectifs du Millénaire. Jusqu'ici, 10 pays se sont associés à cette initiative, financée par le PNUD.

**48.** Le système des Nations Unies offre son aide dans toute une série d'autres domaines. Le groupe d'experts indépendants que j'ai créé il y a deux ans vient de présenter son deuxième rapport, qui s'intitule « Des engagements aux résultats : aller de l'avant dans la mise en œuvre du NEPAD », dans lequel sont proposées diverses voies de progrès.

**49.** Un rapport du Bureau de mon Conseiller spécial pour l'Afrique publié en 2005 (« Resource Flows to Africa: An Update on Statistical Trends ») indique que si l'aide publique au développement demeure la principale source d'apports extérieurs pour l'Afrique, le volume des fonds transférés par des Africains qui travaillent hors du continent a dépassé celui des investissements étrangers directs au cours de la période 2000-2003. Des mesures devraient donc être prises pour favoriser l'augmentation du volume des transferts de fonds en en réduisant le coût, afin que les ménages africains disposent de plus de moyens financiers, ce dont ils ont grand besoin.

**50.** Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a par ailleurs organisé à Freetown, en juin 2005, en collaboration avec le Gouvernement sierra-léonais, une conférence sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la perspective de

la stabilité en Afrique. Les participants, des spécialistes africains et leurs partenaires internationaux, ont exposé ce que l'expérience leur avait appris et échangé des idées sur les moyens d'améliorer la structure, le fonctionnement et la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et donc d'œuvrer plus efficacement à la promotion d'une paix durable sur le continent. Une autre table ronde d'experts sur le rôle des ressources naturelles dans les conflits africains a été organisée au Caire, en juin 2006 ; elle avait pour objet de promouvoir une gestion des ressources socialement responsable et économiquement rationnelle dans les pays d'Afrique qui sortent de conflits.

**51.** Dans les années qui viennent, si elle entend rester fidèle à ses idéaux, l'Organisation se doit de répondre mieux encore aux besoins et aspirations des Africains, trop longtemps négligés.

### **Préservation de l'environnement**

**52.** En 1992 s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) une grande rencontre internationale consacrée aux questions pressantes de la protection de l'environnement et du développement socioéconomique : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le « Sommet de la Terre »). Plus de 100 dirigeants politiques ont signé la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, approuvé la Déclaration de Rio et adopté l'Action 21, plan stratégique visant à éviter que l'environnement ne continue à se dégrader et à faire en sorte qu'il soit préservé au XXI<sup>e</sup> siècle. La Commission du développement durable a été chargée de contrôler la suite donnée aux accords conclus au Sommet de la Terre et d'en rendre compte. Cinq ans plus tard, en 1997, l'Assemblée générale a tenu à New York une session extraordinaire au cours de laquelle elle a affirmé que les engagements pris au Sommet tenaient toujours et dressé le bilan de ce qu'avaient fait les pays, les organisations internationales et la société civile pour leur donner effet.

**53.** Depuis que j'ai pris mes fonctions, les gouvernements ont pris davantage conscience que la dégradation de l'environnement met en péril la sécurité de l'humanité. L'augmentation constante du nombre de ratifications des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement montre que les pays sont de plus en plus déterminés à s'attaquer aux problèmes écologiques qui se posent à l'échelle de la planète. La préservation de l'environnement est un des piliers de la lutte contre la pauvreté et une condition indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies cherche activement des moyens d'y contribuer.

**54.** En 2001, j'ai lancé une initiative sur le thème « Évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire » ; le rapport qui en résulte, publié en mars 2005, indique que nous devons absolument faire des progrès plus rapides sur le plan de la préservation de l'environnement, car 60 % des écosystèmes de la planète, tels que les terres arides, les forêts, les pêcheries, et même l'air que nous respirons, sont en train de se dégrader ou font l'objet d'une exploitation déprédatrice. Les organismes des Nations Unies doivent continuer à aider les pays à tenir compte de l'environnement dans leurs stratégies de développement et d'atténuation de la pauvreté. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, adopté par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a pour objet d'aider les gouvernements des pays en développement ou en transition à se doter des moyens dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs écologiques, ainsi que les objectifs de développement relatifs à l'environnement sur lesquels la communauté internationale s'est mise d'accord, et donc à poursuivre leur développement dans le respect de

l'environnement. Le PNUE, le PNUD et leurs partenaires redoublent d'activité pour donner effet à ce plan.

**55.** Au Sommet mondial de 2005, diverses mesures de protection de la planète ont été adoptées ; les dirigeants ont notamment décidé qu'il faudrait disposer d'un cadre institutionnel plus cohérent pour faire face aux problèmes écologiques de notre temps. L'Assemblée générale a commencé à examiner ces questions, et j'ai quant à moi institué un Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement qui est chargé d'améliorer la coordination de cette action. Ayant harmonisé leurs projets respectifs relatifs à la pauvreté et à l'environnement, le PNUE et le PNUD, deux des principaux organismes qui exécutent les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, ont, à une réunion de haut niveau organisée à l'occasion du Sommet mondial, lancé l'Initiative « Environnement et pauvreté ».

**56.** Il est particulièrement urgent de prendre des mesures pour enrayer les changements climatiques ; la mise en œuvre d'une action mondiale est donc une priorité pour l'ONU. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en février 2005, fut un moment historique. Mais ce n'est qu'un premier pas. Il faudrait qu'un consensus international plus solide se dégage quant aux objectifs à poursuivre après la première phase de l'application du Protocole, qui va de 2008 à 2012. En juillet 2006, 164 pays, comptant pour 60 % des rejets des pays industrialisés, avaient ratifié le Protocole. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de portée plus large, demeure l'instrument multilatéral de référence.

**57.** Tous les pays vont devoir, dans les années à venir, relever le défi des sources d'énergie nouvelles et durables. Les pouvoirs publics, les entreprises et les collectivités du monde entier ont un rôle important à jouer sur ce plan et sur celui de l'action plus vaste à mener pour, comme le dit la Déclaration du Millénaire, éviter à l'humanité tout entière de vivre sur une planète irrémédiablement abîmée par l'activité humaine et dont les ressources ne suffiraient plus à satisfaire ses besoins.



### **Chapitre III**

#### **Paix et sécurité**

#### **Prévention des conflits et recherche de la paix**

**58.** L'ONU est née de la volonté d'empêcher la guerre et de trouver les moyens de régler les conflits. La Déclaration du Millénaire a réaffirmé qu'éviter les conflits meurtriers et mettre les gens à l'abri de la violence sont pour elle des priorités. Encore et encore, nous constatons combien il importe de rechercher la paix et de désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégèrent. Il est bien plus économique d'agir tôt pour attaquer à la racine les causes des conflits qui pourraient devenir violents, et d'user de diplomatie pour amener les parties à transiger, que d'attendre que la violence éclate ou que les conflits terminent leur œuvre destructrice.

**59.** Depuis une dizaine d'années, l'Organisation s'attache beaucoup plus à la prévention. Les efforts qu'elle a déployés pour donner effet à la Charte et à la Déclaration du Millénaire ont porté leurs fruits partout dans le monde. En Afrique, elle a aidé à instaurer la paix, ainsi qu'à la maintenir et à la consolider en Sierra Leone, au Libéria, en Angola, au Mozambique, au Cameroun, au Nigéria, et ailleurs encore. En Europe, les négociations sur le statut définitif du Kosovo, dans lesquelles elle joue le rôle de médiateur, se poursuivent, et à Chypre, elle s'efforce d'amener les parties à reprendre les négociations en vue d'un règlement global. En Asie, l'ONU soutient les efforts de réconciliation en Iraq et le processus de paix au Népal. En Asie centrale, j'ai lancé l'idée de créer un centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive ; cette initiative bénéficie du soutien de cinq pays de la région. En ce qui concerne l'Amérique latine, l'Assemblée générale a mis fin en 2005 à ses examens annuels de la situation en Amérique centrale, marquant ainsi l'aboutissement de plus de 20 ans de fructueux efforts d'instauration de la paix dans la région. Parallèlement, l'Organisation mène des activités de prévention des conflits dans la région des Andes et au Guyana. Et dans bien d'autres lieux, en participant à la programmation du développement, en offrant leurs bons offices et par d'autres moyens, des représentants de l'ONU contribuent à maintenir l'équilibre là où il est précaire et aident leurs homologues nationaux à éviter la guerre.

**60.** Dans le domaine de la recherche de la paix, l'Organisation a, ces 10 dernières années, fait de nets progrès sur le plan institutionnel. J'ai pris acte avec une vive satisfaction des décisions du Sommet mondial de 2005 sur la prévention des conflits et la médiation, et suis heureux d'annoncer que diverses dispositions ont été prises pour y donner suite. Le Département des affaires politiques est en train de mettre sur pied un groupe d'appui à la médiation qui, en plus de recenser l'information sur les enseignements tirés de l'expérience, offrira un appui plus systématique aux médiateurs de l'ONU et de l'extérieur. Des progrès considérables ont également été accomplis dans le domaine de la prévention des conflits, sur les plans normatif, politique et institutionnel. Malheureusement, il reste beaucoup à faire pour que des mesures préventives efficaces puissent être prises chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Pour que les conflits armés aient moins de chances de se déclencher et de durer, il faut qu'aux niveaux systémique, structurel et opérationnel, les situations soient mieux comprises, les ressources soient plus abondantes, la coopération se renforce et les volontés se raffermissent.

## **Maintien de la paix**

**61.** Les 10 dernières années ont bien montré que les activités de maintien de la paix des Nations Unies font une grande différence pour la sécurité des États et les libertés politiques individuelles. Des missions telles que celles qui ont été déployées en Sierra Leone, au Timor-Leste, en République démocratique du Congo et dans les Balkans se trouvent au cœur de l'action que j'ai menée en tant que Secrétaire général. Quand j'ai pris mes fonctions, l'ONU comptait moins de 13 000 soldats dans le monde et se remettait encore des revers subis au début des années 90. Aujourd'hui, 65 000 soldats et observateurs militaires, 7 500 policiers et plus de 15 000 civils, locaux et internationaux, font tourner 15 opérations de maintien de la paix et 3 missions politiques spéciales ou missions de consolidation de la paix (en Afghanistan, en Sierra Leone et au Timor-Leste). Le budget annuel des opérations de maintien de la paix est passé d'environ un milliard de dollars en 1997 à quelque 5 milliards aujourd'hui, soit 0,5 % des dépenses militaires mondiales. Alors qu'en 1997, les militaires et le personnel de police provenaient de quelque 70 pays, ils en représentent aujourd'hui plus de 100. En 1998, sur les 10 principaux fournisseurs de contingents, 4 appartenaient au monde en développement ; aujourd'hui, tous les 10 en font partie.

**62.** Au cours de l'année écoulée, la transition du maintien à la consolidation de la paix s'est faite avec succès en Sierra Leone, et un appui a été fourni pour l'organisation d'élections en République démocratique du Congo, au Libéria, au Burundi et en Haïti, élections qui se sont déroulées régulièrement et, pour l'essentiel, dans le calme. En Afghanistan et en République démocratique du Congo, où la situation est particulièrement difficile, les opérations de maintien de la paix ont facilité des transitions politiques complexes.

**63.** Mais l'année écoulée nous a également rappelé à plusieurs reprises, et sans ménagement, combien le risque d'échec est grand. Les derniers Casques bleus ont quitté le Timor-Leste en mai 2005. Tout juste un an plus tard, une force internationale était de retour dans le pays, qui avait replongé dans la violence. Par ailleurs, s'il y a eu du mieux en République démocratique du Congo, des flambées de violence dans l'est du pays ont bien mis en évidence le climat difficile, et souvent hostile, dans lequel se déroulent les opérations de maintien de la paix.

**64.** La transformation des activités de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas seulement quantitative. Notre rôle traditionnel, qui consiste à contrôler le respect de cessez-le-feu, demeure très important, mais, à présent, nous nous occupons aussi beaucoup de faciliter des processus politiques, afin que les pays et les territoires qui sortent d'un conflit puissent se doter d'un gouvernement légitime. Ce rôle fut particulièrement important au Kosovo, que l'ONU a temporairement administré et où elle mène actuellement le processus politique qui déterminera le statut futur du territoire. En outre, rien qu'en 2005, plus de 50 millions d'électeurs inscrits ont eu la possibilité de participer à des élections et des référendums tenus sous la surveillance de missions de maintien de la paix des Nations Unies. Et comme nous savons que des élections ne suffisent pas à créer un climat politique stable, nous aidons de plus en plus de gouvernements à réformer le secteur de la sécurité et à faire en sorte que l'ensemble de la population bénéficie d'une protection sociale. Au Libéria et en Haïti, nos missions s'intéressent de très près à la façon dont les services publics sont fournis et, avec des partenaires, aident les autorités à assujettir la gestion des finances publiques au principe de la responsabilité.

**65.** Il faut des ressources considérables pour mener ces activités de renforcement des capacités. Je suis reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir, au cours de l'année écoulée, renforcé les mandats des missions en cours au Burundi, en République démocratique du Congo et en Haïti, et autorisé des transferts de personnel du Libéria à la Côte d'Ivoire et du Burundi à la République démocratique du Congo. Comme je l'ai déjà dit, pour pouvoir s'acquitter de mandats complexes, les missions doivent pouvoir s'associer un personnel civil d'élite, mis à sa disposition par les organismes des Nations Unies, d'autres organisations multilatérales et les États Membres. Cette année, nous avons fait un grand pas en avant avec l'approbation et la dotation en effectifs de la structure opérationnelle initiale d'une force de police permanente des Nations Unies. Nous devons poursuivre nos efforts pour que les meilleurs éléments, civils, militaires et policiers, puissent être déployés sur le terrain dans les délais les plus brefs.

**66.** Cela étant, la consolidation de la paix n'est pas seulement une affaire de personnel, mais aussi une affaire de temps. Ce qui s'est passé au Timor-Leste nous montre que, si les préoccupations de ceux qui fournissent des fonds et du personnel à l'ONU doivent toujours être prises en compte, il importe que la communauté internationale ne se retire pas trop tôt des pays traumatisés par des conflits. J'espère que la Commission de consolidation de la paix qui a, avec l'accord des deux gouvernements, décidé de se pencher sur la situation au Burundi et en Sierra Leone, jouera un rôle utile dans la coordination des activités de reconstruction des pays sortis de conflits.

**67.** Il nous faut aussi des partenaires solides. Cette année, nous avons continué à resserrer les liens avec d'autres organisations internationales ; je suis très satisfait que l'Union européenne ait décidé de mettre des forces en attente à la disposition de la MONUC lorsque les élections parlementaires se sont tenues en République démocratique du Congo, et je remercie l'OTAN, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de l'aide qu'elles continuent d'apporter en vue de stabiliser la situation au Kosovo et d'y favoriser les progrès politiques. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine s'est nettement resserrée, comme en témoigne la mission d'évaluation que les deux organisations ont conjointement dépêchée au Darfour en juin, laquelle leur a permis d'élaborer un plan commun de renforcement de l'actuelle Mission de l'Union africaine au Soudan et de formuler des recommandations concernant sa transformation en une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

**68.** Cependant, malgré la coopération et les efforts considérables de la communauté internationale, le fait est que le Gouvernement soudanais n'a pas encore approuvé le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Darfour. Force est de constater aussi que le Gouvernement érythréen fait obstacle au bon déroulement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée et que le Gouvernement burundais a demandé le retrait de l'Opération des Nations Unies au Burundi ; ces réalités nous rappellent, une fois de plus, que l'appui politique des autorités locales est indispensable à l'instauration de la paix et de la stabilité et que, dans certains cas, les parties refusent cet appui à l'ONU quand elle en a le plus besoin. Les raisons en sont principalement politiques. Les parties ne considèrent pas nécessairement qu'une opération de maintien de la paix efficace est dans leur intérêt. Des idées fausses circulent aussi souvent au sujet des objectifs des missions. Cela étant, une fois que les parties ont admis que les activités de maintien de la paix des Nations Unies n'ont d'autre but que de promouvoir la paix et la sécurité internationales, nous devons veiller à ce que les Casques bleus aient une conduite irréprochable et à ce que les missions aient les moyens dont elles ont besoin.

**69.** Nous savons que nous perdons parfois l'appui de la population locale en raison de nos déficiences, dont les plus évidentes apparaissent dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels, que nous nous sommes d'ailleurs sérieusement efforcés d'éliminer ces dernières années. Nous savons aussi que, parfois, nous ne sommes pas crédibles parce que nous n'avons pas les moyens de faire face à tous les problèmes complexes qui se posent, par exemple aux actes de violence localisés, commis pour des raisons politiques, par des auteurs de troubles, ou à la criminalité organisée. Trop souvent, notre image est ternie par la déception qu'engendre la lenteur des processus de développement et de mise en place des institutions. En pareil cas, notre moral aussi en prend un sérieux coup.

**70.** Nous devons surtout comprendre que le déploiement de soldats de la paix, qu'ils se trouvent ou non sous le commandement de l'ONU, ne permet d'instaurer une paix réelle que si la communauté internationale s'associe de près aux intéressés pour rechercher des solutions politiques et créer les conditions nécessaires à la reconstruction et au développement. Alors que les forces de maintien de la paix sont si fortement sollicitées, et si souvent exposées à de graves dangers, il ne faut pas oublier que leur présence ne facilite le dialogue, et ne sert vraiment que là où existe la volonté politique nécessaire, et qu'elle ne peut longtemps suppléer à cette volonté.

**71.** Alors que mon mandat touche à sa fin, et que nous cherchons encore les moyens de régler les grandes crises d'aujourd'hui, comme celles du Moyen-Orient et du Soudan, nous devons absolument continuer à mobiliser la volonté politique qui, seule, permet à nos investissements financiers et humains de donner des dividendes de paix.

### **Consolidation de la paix**

**72.** Ces 10 dernières années, l'Organisation a consacré une part de plus en plus importante de son activité à la consolidation de la paix, qui consiste, dans un pays au sortir d'un conflit, à rétablir l'autorité de l'État, à relancer le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile, à permettre à celle-ci de se régénérer et à rétablir les assises institutionnelles du développement économique et social.

**73.** Le bilan des activités de consolidation de la paix est loin d'être entièrement positif. On estime qu'un pays sur trois, voire un sur deux, retombe dans la guerre moins de cinq ans après le retour de la paix. Haïti et le Timor-Leste fournissent deux exemples récents de ce phénomène : une nouvelle flambée de violence dans l'un, la résurgence des tensions dans l'autre ont nécessité le retour d'une force internationale de maintien de la paix. Dans ces deux cas, comme dans d'autres, il s'est avéré impossible de contenir les luttes politiques dans les confins de l'ordre constitutionnel et de la légalité, faute d'avoir au départ prêté une attention suffisante au rétablissement des conditions institutionnelles et économiques de la stabilité.

**74.** Il ne faut pas s'étonner que la consolidation de la paix se solde souvent par un échec. La guerre, en effet, ne fait qu'aggraver les antagonismes politiques, les inégalités économiques et sociales, les pénuries de ressources et autres facteurs de tension qui sont à l'origine des conflits. La simple signature d'un accord de paix n'efface pas les causes d'un conflit ; au mieux, l'accord de paix trace la voie à suivre pour les éliminer à terme. Après, le plus difficile reste à faire : appliquer l'accord et, plus généralement, créer les conditions indispensables à la reprise d'une vie politique et économique normale.

**75.** Pour explicables qu'ils soient, les revers de la consolidation de la paix n'en sont pas moins graves. En effet, le retour de la guerre ne signifie pas seulement que les

ressources nationales et internationales consacrées au rétablissement de la paix et au relèvement ont été gaspillées ; bien souvent, la reprise des combats qui consomme l'échec d'un accord de paix est plus sanglante que les épisodes de violence antérieurs, parce que les parties, ne croyant plus guère aux chances de réconciliation et de partage du pouvoir, sont prêtes à jouer le tout pour le tout, et se lancent souvent dans une guerre totale qui peut être extrêmement meurtrière.

**76.** Les parties à un conflit sont souvent conscientes de ce danger et ont parfois le courage de prendre les difficiles décisions qu'exigent la conclusion d'un compromis politique, la mise en place des indispensables garde-fous institutionnels et les sacrifices qui seuls peuvent amener la population à retrouver foi dans les perspectives de redressement et à se détourner de la guerre. L'expérience montre que la consolidation de la paix ne peut donner des résultats que si les dirigeants politiques des pays concernés y concourent. S'ils n'assument pas leurs responsabilités envers les citoyens en ouvrant la voie à la paix et au développement, une aide internationale, même massive, est de peu d'utilité.

**77.** La participation des responsables politiques des pays concernés est une condition nécessaire du succès de la consolidation de la paix, mais elle en est rarement la condition suffisante ; l'aide internationale est dans bien des cas un facteur déterminant. De fait, malgré de graves revers, le soutien apporté par la communauté internationale à la mise en œuvre des accords de paix et à la consolidation de la paix est dans une large mesure à l'origine de la baisse de la prévalence de la guerre civile constatée dans le monde ces 10 dernières années, qui marque un succès d'importance historique.

**78.** Lorsqu'elle réussit, comme elle l'a fait en El Salvador, au Guatemala, au Mozambique, au Cambodge, au Rwanda et en Slavonie orientale, et a toutes chances de le faire au Burundi, en Sierra Leone et au Libéria, la consolidation de la paix montre le système des Nations Unies sous son meilleur jour et dans sa riche diversité.

**79.** L'ONU, est-il besoin de le rappeler, est avant tout une organisation dont l'action reflète la volonté de ses Membres. Si la consolidation de la paix illustre bien cette vérité première, c'est non seulement parce que les dirigeants des pays concernés y tiennent un rôle irremplaçable, mais aussi parce qu'elle est avant tout l'œuvre des États Membres, qu'il s'agisse des pays de la région où s'est déroulé le conflit, qui peuvent contribuer de façon décisive à la consolidation des instances nationales nouvellement créées, ou des pays donateurs qui financent pour l'essentiel l'effort de reconstruction et apportent un appui politique supplémentaire.

**80.** L'ONU s'appuie aussi sur un réseau de programmes et d'organismes spécialisés ; certains, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le PNUD, jouent un rôle essentiel dans le relèvement de l'économie et la reconstruction des institutions des pays qui sortent d'un conflit ; d'autres, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, sont aux avant-postes de l'action humanitaire et de la reconstruction sociale.

**81.** L'ONU offre enfin toute une gamme de moyens opérationnels, dont la mise en œuvre, en particulier dans le cadre d'opérations de maintien de la paix qui désormais associent tous les éléments de l'engagement opérationnel des Nations Unies, est d'une importance capitale pour aider les parties à surmonter leurs antagonismes, instaurer des conditions de sécurité propices à l'apaisement des tensions et assurer l'affectation des ressources nécessaires à la restauration de l'appareil de l'État et de l'infrastructure sociale.

**82.** Les 10 dernières années illustrent les difficultés que soulève l'exercice coordonné des responsabilités relevant de ces multiples fonctions. C'est précisément du souci d'une meilleure coordination que procède la création de la Commission de consolidation de la paix. L'institution de cet organe promet à mon avis de rendre la consolidation de la paix plus efficace, et ses résultats moins aléatoires, pour les raisons suivantes : tout d'abord, la nouvelle Commission est une instance de collaboration entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ; ensuite, elle permet à de plus nombreux États, en particulier aux principaux acteurs régionaux et aux États qui fournissent le gros des ressources financières et des contingents, de participer aux travaux du Conseil de sécurité ; la Commission a aussi vocation à considérer l'engagement de la communauté internationale par-delà le terme normal d'une opération de paix ; elle est de plus le lieu où des représentants de tous les organismes des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, peuvent rencontrer ceux des États Membres qui participent le plus à la consolidation de la paix ; enfin et surtout, la Commission est le lieu où les dirigeants des pays concernés peuvent exposer leurs ambitions et leurs priorités en matière de reconstruction.

**83.** La Commission de consolidation de la paix a été lente à se mettre en place et n'est pas encore en mesure de réaliser tout son potentiel. Cependant, les meilleures choses demandent souvent une longue maturation, et nous devons nous garder de tirer des conclusions pessimistes du fait que le nouvel organe en est encore à réfléchir aux meilleurs moyens de s'acquitter de son mandat. La création d'un Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'un Fonds pour la consolidation de la paix viendra compléter la panoplie des moyens dont dispose la Commission. Je prévois que durant les 10 prochaines années, la Commission sera au cœur de l'action menée par l'Organisation et par la communauté internationale pour la consolidation de la paix, aidant l'ONU à mieux s'acquitter d'un rôle que le Sommet mondial de 2005 a très justement qualifié d'essentiel.

### **Lutte antiterroriste**

**84.** La menace que le terrorisme fait peser sur la paix, la sécurité internationale et le développement est devenue plus présente durant les 10 dernières années. La communauté internationale a réagi en prenant un certain nombre de décisions importantes en vue d'asseoir sur des bases juridiques solides son action concertée contre le terrorisme, adoptant notamment 13 instruments universels ainsi que divers protocoles et amendements. La Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, dernier en date de ces instruments, a été ouverte à la signature lors du Sommet mondial de septembre dernier. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants des pays du monde entier ont pris la résolution d'agir de concert pour faire échec au terrorisme international. Lors du Sommet mondial de 2005, ils ont pour la première fois condamné fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts. J'ai bon espoir dans la conclusion d'une convention globale contre le terrorisme international.

**85.** Face à la montée du risque terroriste, l'Organisation des Nations Unies a considérablement développé ses activités antiterroristes. Les textes fondamentaux adoptés par le Conseil de sécurité, à savoir ses résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1540 (2004) et 1624 (2005), et les travaux des groupes d'experts qui assistent les trois organes subsidiaires s'occupant de lutte antiterroriste ont conduit les États à mieux assumer la responsabilité qui leur incombe de prendre des mesures concrètes pour priver les

terroristes de leurs sources de financement, bloquer leurs déplacements et les empêcher de se procurer des armes de destruction massive, ainsi que pour réprimer les incitations au terrorisme. La liste des organismes des Nations Unies qui s'occupent des divers aspects de la prévention et de la répression du terrorisme est longue et très diversifiée ; y figurent, parmi bien d'autres et outre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Interpol, l'UNESCO, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale et l'OMS.

**86.** Cependant, l'afflux des demandes d'assistance technique présentées par les États Membres pour la mise en œuvre des instruments universels et les difficultés que soulève la coordination des activités des organismes des Nations Unies de plus en plus nombreux qui participent à la lutte antiterroriste indiquent qu'il est temps d'adopter une stratégie antiterroriste globale, cohérente et rigoureusement articulée.

**87.** Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont accueilli favorablement les propositions que j'avais formulées en mars 2005 à Madrid sur ce que je voyais comme les cinq volets de cette stratégie, et ont convenu de s'en inspirer en vue de doter la communauté internationale d'une stratégie qui la rende plus forte face aux terroristes et qui, dans le même temps, affaiblisse ces derniers. Ils m'ont de plus demandé de faire des propositions en vue de renforcer les moyens dont dispose le système des Nations Unies pour aider les États à lutter contre le terrorisme et d'améliorer la coordination des activités antiterroristes des Nations Unies.

**88.** En avril 2006, j'ai présenté un premier rapport intitulé « S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale ». Les recommandations que j'y formule procèdent de ma conviction profonde que nulle cause, si juste soit-elle, ne saurait justifier le terrorisme. Ces recommandations comprennent cinq volets principaux : dissuader les groupes tentés par le terrorisme d'y recourir ou de le soutenir ; priver les terroristes des moyens de commettre des attentats ; dissuader les États de soutenir les groupes terroristes ; renforcer les moyens nationaux de prévention du terrorisme ; enfin, défendre les droits de l'homme dans le contexte du terrorisme et de la lutte antiterroriste.

**89.** Tout au long du rapport, je suggère des mesures d'ordre pratique qui mettraient à l'ONU et aux autres organisations internationales, à la société civile et au secteur privé de mettre à profit leurs complémentarités pour lutter ensemble contre le terrorisme, dans le respect du droit et des libertés fondamentales. Au fil des années, la communauté internationale a pris conscience que la lutte antiterroriste et la défense des droits de l'homme, loin d'être incompatibles, étaient indissociables et complémentaires. Elle mesure mieux aussi combien il importe de promouvoir des idéaux pacifiques et se rend compte que le terrorisme n'est pas le propre de telle ou telle région, idéologie ou religion et ne vise pas seulement certains groupes de pays ou certains peuples. Dans cette optique, il apparaît plus utile que jamais de favoriser le dialogue des civilisations.

**90.** J'ai la conviction que le système des Nations Unies peut à bien des égards jouer un rôle décisif dans la lutte antiterroriste, qu'il s'agisse de promouvoir l'état de droit et l'instauration d'appareils efficaces de justice pénale, de veiller à ce que les États disposent des moyens voulus pour prévenir et réprimer le financement du terrorisme, ou encore de renforcer les dispositifs visant à empêcher les terroristes de se procurer des agents nucléaires, biologiques, chimiques ou radiologiques. La prévention du terrorisme biologique, en particulier, soulève des problèmes redoutables, auxquels la communauté internationale ne pourra faire face que si elle envisage sans tarder des moyens d'action

radicalement nouveaux. Dans cet esprit, j'ai recommandé dans mon rapport qu'une large concertation ait lieu sur les moyens d'éviter que les progrès de la biotechnologie ne soient exploités à des fins destructrices. Nous nous devons aussi de ne jamais oublier les victimes, dont le sort montre le terrorisme dans toute son horreur ; il est indispensable de défendre leurs droits, de leur donner les moyens de se faire entendre et de les aider à retrouver une vie normale. Certes, la responsabilité en incombe avant tout aux États, mais les organismes compétents des Nations Unies peuvent aussi jouer un rôle utile.

**91.** Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, j'ai décidé de rendre permanente l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme que j'ai constituée voici un an. L'Équipe spéciale, où sont représentés 23 organismes et programmes des Nations Unies s'occupant de divers aspects de la lutte antiterroriste, a pour mission de coordonner les activités de lutte antiterroriste à l'échelle du système des Nations Unies et de veiller à leur cohérence. J'ai aussi décidé de désigner au Secrétariat un coordonnateur pour une campagne de sensibilisation du public à la lutte antiterroriste, et j'ai proposé la création d'un groupe informel où des représentants des organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance technique, des donateurs et des bénéficiaires pourraient échanger des informations et coordonner leurs actions.

**92.** Je sais gré à l'Assemblée générale d'avoir suivi mes recommandations quant aux moyens de stimuler le débat sur une stratégie mondiale de lutte antiterroriste. L'adoption d'une telle stratégie est de nature à renforcer les mesures opérationnelles de lutte antiterroriste, et marquera une avancée historique en montrant que les 192 États Membres de l'Organisation sont résolus à vaincre le fléau du terrorisme et entendent s'en donner les moyens. J'espère qu'un accord interviendra très rapidement sur la teneur de la stratégie. Tous les États, petits ou grands, puissants ou non, sont exposés au terrorisme et à ses conséquences. Tous ont intérêt à ce qu'une stratégie de lutte contre ce fléau soit adoptée.

### **Désarmement et non-prolifération des armes de destruction massive**

**93.** La question de l'élimination des armes « permettant des destructions massives » est à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1946. Ces 10 dernières années ont d'abord été marquées par diverses avancées prometteuses, mais il a fallu ensuite déchanter. En 1995, les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont décidé de proroger indéfiniment la période de validité du Traité. Un an plus tard, le Traité sur l'arrêt complet des essais nucléaires était signé. En 2000, la Conférence d'examen des États parties au TNP a souscrit à de nouveaux engagements politiques en faveur de la réalisation des objectifs du Traité. En 2005, les États Membres ont eu par deux fois l'occasion de renforcer l'assise du TNP, d'abord lors de la Conférence d'examen tenue en mai, puis lors du Sommet mondial de septembre. Ils ont malheureusement manqué ces deux occasions, ne parvenant pas à adopter une position commune sur la non-prolifération et le désarmement et révélant ainsi la division inquiétante, et de plus en plus profonde, de la communauté internationale sur ce qui est sans doute le pire danger menaçant la paix et la prospérité internationales. Néanmoins, des progrès remarquables ont été faits sur la voie de l'acceptation universelle de l'interdiction de recourir aux armes chimiques. Le nombre des États parties à la Convention sur les armes chimiques, entrée en vigueur en 1987, atteint maintenant 178. Cet instrument est le premier à prévoir un régime rigoureux de vérification internationale applicable à une catégorie entière d'armes de destruction massive. Depuis 1995, 21 États se sont joints aux parties à la Convention sur



les armes biologiques, dont le nombre, qui atteint maintenant 155, reste néanmoins insuffisant ; de plus, le défaut de moyens de vérification demeure préoccupant.

**94.** L'Organisation continue aujourd'hui de prendre une part active et importante à l'action menée pour contenir la prolifération des armes les plus meurtrières. Dans plusieurs des principaux discours que j'ai prononcés cette année, j'ai exprimé ma très vive inquiétude à voir la communauté internationale hésiter entre deux voies divergentes. La première, celle de l'engagement actif de tous les États Membres, peut nous mener à un monde où la prolifération des armes nucléaires, d'abord contenue, finira par régresser grâce au renforcement de la confiance, au dialogue et à des accords négociés. La seconde, ô combien dangereuse, risque de déboucher sur un monde d'une terrifiante instabilité, où les armes de destruction massive deviendraient le langage des relations internationales et où des acteurs non étatiques pourraient se procurer les moyens de perpétrer des attentats terroristes aux conséquences catastrophiques.

**95.** Plus que jamais, il est urgent de faire sortir les négociations multilatérales de l'impasse et de remettre le désarmement au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. En ce moment crucial, nous devons nous souvenir des résultats que l'application du TNP a permis d'obtenir. Presque universellement ratifié, le Traité a solidement établi les normes à respecter pour empêcher la prolifération nucléaire. Or, malgré son succès, sa quasi-universalité et sa résistance à l'épreuve du temps, le TNP est souvent tenu pour quantité négligeable.

**96.** J'ai aussi appelé l'attention sur la nécessité de remédier à deux situations préoccupantes. D'une part, il est très regrettable que les négociations sur la situation dans la péninsule de Corée piétinent, alors que les pourparlers à six ont abouti en septembre 2005 à un accord prévoyant un ensemble de principes en vue de la dénucléarisation vérifiable de la péninsule. D'autre part, il importe que la République islamique d'Iran permette à l'AIEA de procéder aux vérifications propres à rassurer le monde quant à l'objet exclusivement pacifique de ses activités nucléaires. Dans les deux cas, il importe de trouver une issue qui non seulement soit pacifique, mais aussi préserve l'intégrité du TNP.

**97.** Quelques progrès ont certes été faits sur la voie du désarmement, mais les arsenaux nucléaires renferment encore des milliers d'engins, dont beaucoup sont prêts pour un déclenchement immédiat. De plus, les essais de missiles qui, de nouveau, ont eu lieu en 2006, illustrent ce qu'implique l'absence d'un instrument international réglementant la possession de ces vecteurs. Si elle entend vraiment empêcher une prolifération nucléaire débridée, la communauté internationale se doit de consacrer les efforts nécessaires à une concertation qui puisse aboutir à un consensus sur les menaces nucléaires les plus pressantes. Le débat opposant ceux qui subordonnent toute nouvelle mesure de non-prolifération à des avancées sur le front du désarmement à ceux qui veulent faire passer la non-prolifération en premier est à mon avis un faux débat. Les impératifs de la sécurité internationale commandent en effet que l'on progresse simultanément sur les deux fronts.

**98.** En juin dernier, à Genève, j'ai constaté que la Conférence du désarmement semblait résolue beaucoup plus fermement que ces dernières années à avancer dans l'élaboration de son programme de travail, et j'y vois un signe encourageant. Pour la première fois depuis 10 ans, la Conférence a entrepris de se fixer des échéances, en s'attachant à tenir compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité. M'exprimant à Genève, j'ai souligné l'importance des propositions de la Chine et de la Fédération de Russie sur la prévention de l'armement spatial, et j'ai appelé l'attention sur

les idées novatrices avancées par les États-Unis en vue de l'adoption d'un instrument qui interdirait la production de matières fissiles à des fins militaires. J'espère que ces initiatives annoncent des négociations plus fécondes.

**99.** L'AIEA poursuit son travail admirable, procédant aux vérifications prévues par le TNP et veillant aux aspects pratiques de sa mise en œuvre. Le prix Nobel de la paix, décerné à M. El Baradei, Directeur général de l'Agence, pour l'œuvre accomplie par celle-ci, est un nouveau témoignage de la haute importance du rôle que lui-même et l'institution qu'il dirige jouent actuellement.

**100.** Je relève aussi avec satisfaction qu'en avril dernier, le Conseil de sécurité a reconduit les dispositions de sa résolution 1540 (2004), par laquelle il avait décidé que tous les États devaient prendre et faire appliquer des mesures administratives et réglementaires efficaces visant notamment à empêcher des acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive.

**101.** En avril dernier également, dans mon rapport intitulé « S'unir contre le terrorisme », j'ai souligné les effets dévastateurs que pourrait avoir un attentat terroriste dont les auteurs utiliseraient des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou radiologiques. Dans ce rapport, je signale aussi qu'on a tendance à négliger les dangers du bioterrorisme, à savoir le détournement par des acteurs non étatiques, à des fins destructrices, d'agents biologiques ou de toxines, alors qu'ils comptent parmi ceux qui mettent le plus gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Aussi, ai-je recommandé la création d'une instance réunissant toutes les parties concernées, en vue de favoriser une initiative mondiale tendant à limiter le danger de détournement des acquis de la biotechnologie.

**102.** La prolifération des armes légères continue de menacer gravement la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde. En vérité, ces armes ne méritent guère leur nom si l'on considère les destructions massives qu'elles causent. Dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qu'ils ont adopté en 2001, les États Membres se sont engagés à s'attaquer d'urgence au problème du commerce illicite des armes légères. Je relève avec satisfaction que l'Assemblée générale, en décembre 2005, a adopté un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères illicites. Toutefois, je trouve décevant que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui a eu lieu cette année, se soit achevée sans qu'intervienne un accord sur de nouvelles mesures visant à mettre un terme au commerce illicite des armes légères. La Conférence s'est tout de même révélée utile en amenant la communauté internationale à porter de nouveau son attention sur le problème et en montrant que les États Membres restent résolus à se fonder sur le Programme d'action pour mettre un frein au commerce illicite des armes légères.

**103.** Dans le domaine du désarmement comme dans celui de la non-prolifération, nous devons faire face aujourd'hui à des défis plus graves, plus divers et, à bien des égards, plus chargés de menaces que jamais. Les Nations Unies ne peuvent espérer se montrer à la hauteur que si tous les États Membres font preuve de la même détermination, de la même ouverture à des idées nouvelles et du même pragmatisme. Pour l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle, mon ambition est de voir s'affermir la détermination à avancer simultanément sur trois fronts : la sécurité, le développement et les droits de l'homme ; dans ces trois domaines, indissociables parce qu'interdépendants, l'échec ne nous est pas permis.

## **Chapitre IV**

### **État de droit, droits de l'homme et affaires humanitaires**

#### **État de droit**

**104.** L'Organisation des Nations Unies a été créée au lendemain d'une terrible guerre pour qu'à l'avenir, les relations entre nations soient fondées sur le droit international et le respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine. La primauté du droit est le principe même de la mission de l'Organisation et de son œuvre. Ce principe vaut aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'intérieur de chaque État. Aussi la Déclaration du Millénaire réaffirme-t-elle l'attachement de toutes les nations à l'état de droit, condition primordiale du progrès de l'humanité vers un monde plus sûr et plus prospère.

**105.** Sur le plan international, les 10 dernières années ont été marquées avant tout par des avancées dans le domaine de la justice pénale. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, créés respectivement en 1993 et en 1994 par le Conseil de sécurité, ont été les premières institutions de ce type à être mises sur pied depuis la création du Tribunal militaire international de Nuremberg. Ils sont l'expression de la volonté de la communauté internationale de ne plus tolérer que des violations graves du droit international restent impunies. Il importe de continuer d'apporter aux deux tribunaux le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre diligemment leurs travaux et achever l'exécution de leur mandat. J'engage les États Membres à coopérer pleinement avec eux et à faire droit à leurs demandes de remise d'inculpés.

**106.** L'un des grands mérites de ces tribunaux, et peut-être le plus durable, est d'avoir fait entrer dans les mentalités l'idée que ceux qui se rendent coupables de crimes au regard du droit international s'exposent à de vigoureuses poursuites. L'œuvre pionnière des deux tribunaux a d'ailleurs inspiré pour une part la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et des Formations extraordinaires des tribunaux cambodgiens. Pour aider à la mise en place de ces nouveaux tribunaux, l'ONU s'est inspirée de l'expérience des deux premiers. À la différence de ceux-ci, les tribunaux de la seconde génération comprennent des magistrats du pays concerné et appliquent à la fois des règles du droit interne et des règles du droit international.

**107.** Vers la fin de 2005, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1644 (2005), m'a prié d'entreprendre les démarches préalables à la création d'un tribunal international pour le Liban chargé de juger les personnes mises en cause dans l'attentat à la bombe qui, le 14 février 2005, a coûté la vie à M. Rafik Hariri, ancien Premier Ministre, et à d'autres personnes. La contribution du Secrétariat aux préparatifs de la création de ce tribunal consistera en particulier à veiller à ce que la nouvelle juridiction soit à même d'appliquer les principes les plus rigoureux de la justice internationale. Par ailleurs, en application de la résolution 1606 (2005) du Conseil de sécurité, le Secrétariat suit pour le Burundi une démarche qui tend à associer des instances judiciaires et non judiciaires, et étudie avec le Gouvernement burundais les mesures à prendre pour instituer un cadre juridique à l'intérieur duquel pourraient fonctionner simultanément un tribunal et une commission de la vérité et de la réconciliation. Là encore, le Secrétariat s'inspirera de l'expérience des tribunaux créés précédemment.

**108.** La création en 2002 de la Cour pénale internationale a marqué l'aboutissement d'un long travail qui procédait de la volonté de mettre fin à l'impunité et d'affirmer la primauté du droit en faisant en sorte que ceux qui commettent le crime de génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre n'échappent plus à l'action de la justice. La création de cette instance permanente, à vocation universelle, a constitué une avancée majeure qui souligne la volonté de la communauté internationale de ne plus tolérer l'impunité de ces crimes graves entre tous. Les États parties au Statut de la Cour pénale (Statut de Rome) sont aujourd'hui au nombre de 100. L'une des caractéristiques les plus importantes du Statut de la Cour pénale est qu'il laisse aux instances judiciaires nationales compétentes la faculté d'agir avant que la Cour n'exerce sa juridiction. Depuis 2004, la Cour pénale a ouvert des enquêtes sur la situation en République démocratique du Congo, la situation en Ouganda et la situation au Darfour, cette dernière lui ayant été déférée par décision du Conseil de sécurité. Un ressortissant de la République démocratique du Congo, soupçonné d'avoir commis des crimes de guerre, a été arrêté et remis à la Cour en mars 2006. En octobre 2005, la Chambre préliminaire de la Cour a lancé des mandats d'arrêt visant cinq des principaux chefs de l'Armée de résistance du Seigneur pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis en Ouganda à partir de juillet 2002. Pour que de nouveaux progrès puissent être faits dans le domaine de la justice internationale, il importe que le nombre des États parties au Statut de la Cour pénale augmente.

**109.** La justice est l'une des conditions fondamentales d'une paix durable, et il importe en particulier qu'elle soit rendue, éventuellement par des institutions transitoires, durant les périodes troublées qui accompagnent et suivent les conflits. Quelles que soient les pressions qui cherchent à l'en dissuader, la communauté internationale se doit de considérer la justice et la paix comme des impératifs complémentaires. Il n'y a pas à choisir entre la justice et la paix, même s'il est parfois impossible d'agir sur deux fronts pour les défendre simultanément. Transiger sur ce point serait d'autant plus condamnable qu'il est désormais bien établi que les crimes au regard du droit international ne sont pas amnistiables.

**110.** Comme je l'ai fait observer dans mon rapport du 23 août 2004 au Conseil de sécurité sur le rétablissement de l'état de droit et l'administration de la justice en période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, la primauté du droit est, durant les périodes de transition, un principe de gouvernance en vertu duquel tous les particuliers et toutes les institutions et entités publiques ou privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. De nombreux organismes des Nations Unies s'emploient, à des degrés divers, à instaurer ou renforcer l'état de droit, notamment en veillant à ce que la justice soit rendue durant les périodes de transition. Nous nous sommes attachés, au moins dans le domaine de la consolidation de la paix, à rendre à cet égard notre action à la fois plus efficace et plus cohérente. Je ne doute pas que les travaux de la Commission de consolidation de la paix nous permettront de poursuivre dans cette voie, en aidant les États à veiller au respect de la primauté du droit même dans les régions en proie à des troubles.

**111.** Le principe de la primauté du droit doit aussi s'appliquer aux travaux des organes des Nations Unies. Je relève à cet égard avec satisfaction que le Conseil de sécurité a récemment confirmé sa volonté de veiller à ce que des règles claires et équitables régissent l'établissement et l'actualisation des listes de particuliers et d'entités visés par les régimes de sanctions et l'octroi de dérogations à ces régimes pour motifs humanitaires.

**112.** M'exprimant en 2004 devant l'Assemblée générale, j'ai dit qu'il était nécessaire d'instaurer ou de renforcer dans le monde entier l'état de droit, c'est-à-dire un ordre régi non par la loi du plus fort, mais par la force de la loi. Je me suis aussi déclaré inquiet de voir la primauté du droit battue en brèche un peu partout dans le monde. Collectivement et individuellement, les États Membres doivent manifester leur volonté de respecter et de défendre les principes du droit qui sont au cœur de la vocation même de notre Organisation.

### **Droits de l'homme**

**113.** Les droits de l'homme ont pris ces 10 dernières années une place de plus en plus importante dans l'activité de l'Organisation, et il faut s'en réjouir. Les États, dans la Déclaration du Millénaire aussi bien que dans le Document final du Sommet mondial de 2005, ont tenu à réaffirmer l'impératif catégorique qui place les droits de l'homme au cœur de la mission de tous les organismes des Nations Unies et impose à chacun d'eux le devoir de les défendre.

**114.** La défense systématique de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, est l'un des thèmes fondamentaux des réformes de l'Organisation dont j'ai pris l'initiative depuis 1997. L'action menée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour amener les organismes des Nations Unies à lier plus étroitement leurs activités normatives à leurs activités opérationnelles va dans ce sens. Ces organismes ont tous fait des progrès à cet égard, et ce dans de multiples domaines. Afin que ces progrès ne restent pas sans suite, il importe, comme je l'ai souligné dans mes rapports de 2002 et 2005 sur la réforme de l'ONU, de prêter davantage attention à l'aide dont ont besoin les États Membres pour renforcer leurs moyens de protection des droits de l'homme. Lors du Sommet mondial de 2005, les États ont manifesté plus clairement que jamais leur volonté politique de renforcer les moyens dont dispose le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour favoriser l'intégration de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans les politiques nationales.

**115.** Lors du Sommet mondial, les États Membres, afin que les droits de l'homme occupent la place qui leur revient dans le système des Nations Unies, ont décidé de créer, comme je l'avais recommandé, un Conseil des droits de l'homme élu directement par l'Assemblée générale, et appelé à collaborer tant avec le Conseil de sécurité qu'avec le Conseil économique et social. En mars 2006, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant création du Conseil, qui remplace la Commission des droits de l'homme. L'un des aspects importants du mandat du Conseil est qu'il prévoit que celui-ci doit procéder périodiquement à l'examen du respect par chaque État de ses obligations en matière de droits de l'homme, selon une formule d'examen périodique universel. Les 47 membres du Conseil ont été élus le 9 mai ; ils ont pris l'engagement d'apporter tout leur concours à l'exécution du mandat du Conseil et de promouvoir et protéger les droits de l'homme en observant les normes les plus rigoureuses. J'ai prononcé une allocution devant le Conseil lors de sa séance inaugurale, le 19 juin, comme l'ont fait de nombreuses autres personnalités. Le Conseil a déjà pris plusieurs décisions importantes, notamment adopté la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a décidé aussi de créer deux groupes de travail intergouvernementaux à composition non limitée qui se réuniront entre ses sessions, dont l'un est chargé de définir les modalités d'application de la formule d'examen périodique universel, et l'autre de faire des recommandations précises sur la question du réexamen de tous les mandats,

mécanismes, fonctions et attributions, et de proposer le cas échéant des améliorations et des mesures de rationalisation, en vue du maintien d'un système permettant le recours à des procédures extraconventionnelles et à des experts et d'une procédure d'examen des plaintes.

**116.** En adoptant le Document final du Sommet mondial de 2005, les États ont signifié clairement qu'ils assumaient sans réserve la responsabilité collective de préserver les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Pour la première fois, les États Membres ont manifesté solidairement la volonté, pour ce faire, de prendre rapidement, par l'entremise du Conseil de sécurité, des mesures énergiques les engageant collectivement lorsque les moyens pacifiques sont inopérants et les autorités nationales manifestement défailtantes. En prenant cette décision, les États ont repris à leur compte le « plus jamais » des fondateurs de l'Organisation, renouvelant une noble promesse qu'il importe maintenant de traduire dans l'action.

**117.** Après la parution de mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », le Haut Commissaire aux droits de l'homme a publié en mai 2005 son plan d'action, qui définit les grandes orientations de l'action future du Haut Commissariat. Au début de 2006, le Haut Commissaire a publié son premier plan de gestion stratégique biennal, qui expose comment le Haut Commissariat entend donner corps aux grandes idées formulées dans le plan d'action, passe en revue tous les domaines où il prévoit d'être particulièrement actif et indique les ressources dont il aura besoin. Dans le courant de l'automne 2005, l'Assemblée générale a manifesté son soutien à l'application du nouveau plan en décidant de doubler progressivement, sur cinq ans, le budget ordinaire du Haut Commissariat. Pour l'exercice biennal 2006-2007, cette décision a permis de prévoir 91 postes supplémentaires et 20 millions de dollars de crédits additionnels.

**118.** Le plan d'action du Haut Commissaire appelle l'attention sur diverses lacunes de l'action sur le terrain et sur la nécessité d'un effort concerté de la part du Haut Commissariat, d'autres organismes des Nations Unies et des pays concernés pour combler ces lacunes et mieux assurer la protection et l'exercice effectif des droits de l'homme. Le programme « Action 2 » que j'ai établi dans le prolongement de mon rapport de 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » est mis en œuvre sous la direction du Haut Commissariat, avec le concours des organismes qui font partie du système des Nations Unies pour le développement ou sont représentés au Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Avec l'expansion des activités réalisées sur le terrain, il va falloir veiller plus étroitement à la bonne coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies afin qu'elle favorise au maximum le développement de dispositifs nationaux viables et efficaces de protection des droits de l'homme.

**119.** Les organes institués par les instruments internationaux ont progressé dans l'harmonisation de leurs méthodes de travail et dans la recherche de formules qui puissent aider les États parties à respecter leurs engagements et remplir leurs obligations en matière de présentation de rapports. Des directives sur l'établissement de rapports récapitulatifs ont été communiquées aux États parties. En mars 2006, le Haut Commissaire a présenté un document de réflexion où il développe la proposition qu'il avait faite dans son plan d'action de confier le suivi de l'application de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à un organe permanent unique. L'étude des voies à suivre pour une réforme pourra s'appuyer sur ce document.

**120.** Les mécanismes extraconventionnels ont joué un rôle important dans la protection des droits de l'homme. De septembre 2005 à juin 2006, ils ont permis d'organiser des missions exploratoires dans plus de 40 pays. Durant la même période, ils ont permis aussi d'adresser à 125 pays, répartis entre toutes les régions du monde, plus de 900 communications intéressant près de 2 500 particuliers. C'est grâce également aux mécanismes extraconventionnels qu'il a été possible de réaliser un certain nombre d'études thématiques extrêmement utiles sur divers sujets se rapportant aux mandats des organes institués par les instruments internationaux.

**121.** Le Haut Commissariat aux droits de l'homme, conformément à mon programme de réformes et au plan d'action du Haut Commissaire, a entrepris d'accroître sa présence dans les pays et de développer ses activités opérationnelles sur le terrain. En 2005, le Haut Commissariat a ouvert trois nouveaux bureaux, au Népal, au Guatemala et en Ouganda.

**122.** Les attributions que le bureau du Haut Commissariat au Népal s'est vu confier pour la protection et la promotion des droits de l'homme sont très larges et consistent notamment à exercer une surveillance dans tout le pays. Pendant les manifestations et protestations qui ont eu lieu en avril 2006, les équipes de surveillance du Haut Commissariat, présentes dans tout le pays, ont suivi de près les événements, s'efforçant de calmer les passions et rendant visite à plus d'un millier de personnes arrêtées durant les troubles. Grâce aux antennes dont il dispose dans toutes les régions du pays et à la surveillance rapprochée qu'il exerce, le Haut Commissariat s'est montré à même de jouer un rôle irremplaçable dans la protection des droits de l'homme sur le terrain.

**123.** À la suite des incidents violents qui ont eu lieu cette année au Timor-Leste en avril et mai, le Gouvernement timorais a demandé à l'ONU de charger une commission indépendante d'enquêter. J'ai chargé le Haut Commissaire aux droits de l'homme de constituer la commission spéciale indépendante chargée d'enquêter au Timor-Leste. Celle-ci a commencé ses travaux sur place en juillet et m'en rendra compte d'ici à octobre.

**124.** Dans mon rapport de 2005 intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai affirmé que les droits de l'homme constituaient le troisième pilier de la mission de l'Organisation, les deux autres étant le développement et la sécurité. La défense de la cause des droits de l'homme est entrée dans une ère nouvelle, dominée par l'action. Les réformes décidées l'an dernier et celles qui se préparent témoignent de cette évolution ; grâce à elles, l'Organisation sera mieux à même de tenir les promesses de la Charte.

### **Démocratie et gouvernance**

**125.** La démocratie a très sensiblement gagné du terrain durant les 10 dernières années. Aujourd'hui, les États sont plus nombreux que jamais dans l'histoire à être gouvernés par des dirigeants librement élus. C'est là le signe de progrès importants sur le plan du respect des droits de l'homme et des libertés, en particulier de la liberté d'exercer des choix politiques. La participation sans exclusive des citoyens à la vie politique et des élections libres mettant en concurrence plusieurs partis sont des conditions nécessaires, quoique insuffisantes, de la démarginalisation des pauvres et du règlement pacifique durable des conflits.

**126.** Ces dernières années, des élections ont marqué le franchissement d'une étape décisive dans plusieurs pays traumatisés par un conflit. L'ONU a joué là un rôle essentiel, aidant à organiser et surveiller les élections en Afghanistan, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Haïti, en Iraq, au Libéria et en Palestine ; son aide a porté sur l'établissement des listes électorales, l'administration des bureaux de vote, la rédaction de lois régissant le régime électoral et le renforcement des commissions électorales indépendantes. Le succès du scrutin qui a eu lieu en septembre 2005 en Afghanistan pour l'élection des membres de la « Chambre du peuple », nouvellement créée, a été marqué en particulier par le fait que, sur les 249 sièges à pourvoir, 68 sont allés à des femmes. L'opération d'assistance électorale à la République démocratique du Congo, dont le coût est estimé à 432 millions de dollars, est la plus ambitieuse jamais entreprise par l'ONU. Dans ce pays en train de se relever d'une longue période de crise, les dernières élections mettant en présence plusieurs partis politiques remontaient à 1965. En Côte d'Ivoire, la complexité de la situation politique et des perspectives électorales a amené l'ONU à inaugurer une nouvelle forme d'assistance : la désignation d'un haut représentant des Nations Unies pour les élections et l'assistance électorale, chargé d'aider à aplanir les désaccords sur les modalités du scrutin.

**127.** L'ONU a aussi prêté son concours à des dizaines de pays qui lui avaient demandé conseil ou assistance pour des questions ayant trait au fonctionnement de leur régime électoral, comme la formation de fonctionnaires spécialisés, le règlement des contentieux électoraux, la réforme de leur régime électoral, l'organisation de programmes d'éducation des électeurs, la formation des journalistes appelés à suivre les campagnes électorales et l'évaluation du coût des opérations d'inscription sur les listes électorales et du scrutin proprement dit.

**128.** En dépit de ces avancées, de redoutables défis subsistent. Indispensable certes, l'organisation d'élections libres auxquelles tous les citoyens peuvent prendre part n'est qu'une étape sur la voie de la démocratie. Les élections font naître l'espoir que les pouvoirs publics se montreront sensibles aux besoins et préoccupations de tous les citoyens, y compris les pauvres et ceux qui se trouvent marginalisés, et qu'ils agiront en conséquence. Pour aider à la réalisation de cet espoir, l'Organisation dont, traditionnellement, l'action portait surtout sur le renforcement de l'administration publique, s'est progressivement orientée ces 10 dernières années vers une forme d'assistance visant à faciliter le règlement de difficiles problèmes de gouvernance démocratique.

**129.** Afin de renforcer l'action que mènent les gouvernements, la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations régionales et les institutions internationales pour établir ou renforcer les assises de la démocratie, les États ont décidé, lors du Sommet mondial de septembre 2005, de créer le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Les contributions déjà versées à ce fonds ou annoncées totalisent 49 millions de dollars. Le Fonds financera des projets visant à donner à la société civile un rôle véritable, à renforcer l'état de droit, à stimuler la participation populaire et à permettre aux citoyens d'exercer effectivement les droits que leur confère un régime démocratique.

**130.** L'Organisation prête actuellement son concours aux États qui entendent veiller à l'efficacité et à la représentativité de leurs instances parlementaires, au respect des droits de l'homme, à l'équité et à l'impartialité des juges et à la liberté et à l'indépendance des médias, et qui veulent que les décisions des pouvoirs publics répondent bien aux préoccupations des citoyens. La participation démocratique et l'amélioration des institutions de l'État doivent aller de pair. Si les électeurs constatent



que leur suffrage ne contribue guère à l'amélioration de leur sort, ils risquent d'être déçus par l'expérience de la démocratie. Renforcer l'appareil de l'État sans veiller aussi à ce que celui-ci fonctionne en assumant l'obligation de transparence qui est la sienne envers le public risque de profiter à une élite, et non au plus grand nombre. La volonté de relever ce double défi, qui met en jeu la viabilité de la démocratie, anime l'action menée par l'Organisation pour renforcer la gouvernance démocratique.

**131.** Agissant sur les deux fronts, l'ONU fournit des services très divers, dispense des avis sur l'orientation des politiques et fournit une assistance technique ; ces activités portent sur le renforcement des appareils judiciaires et des régimes de protection des droits de l'homme, l'amélioration de la représentativité des instances parlementaires, l'application des principes de gouvernance par les collectivités locales, la décentralisation, la réforme des administrations publiques, l'adoption de mesures anticorruption, la promotion de la parité des sexes, l'administration en ligne et l'accès à l'information, ainsi que sur le rôle de la société civile et de l'opinion publique. Pour l'exécution des programmes qu'elle a entrepris dans ces divers domaines, l'ONU collabore étroitement avec d'autres institutions, y compris des organismes de financement, ainsi qu'avec des réseaux de parlementaires, des organisations de la société civile et d'autres entités.

**132.** Les parlements peuvent jouer un rôle capital en servant de relais entre l'État et les citoyens et en désamorçant certains conflits. L'Organisation a aidé au renforcement des institutions parlementaires dans plus de 50 pays, dont de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et États arabes. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il importe de décentraliser les pouvoirs publics pour assurer une plus large diffusion des services et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'essor des collectivités locales et le recul de la pauvreté ne sont possibles que si le secteur public est attentif aux besoins, géré efficacement et exempt de corruption.

**133.** La Conférence internationale des démocraties nouvelles ou renouvelées, aux travaux de laquelle l'ONU est associée, réunit quelque 120 pays en développement ou développés soucieux de faire progresser la cause de la démocratie. La sixième Conférence, qui est la première à avoir lieu dans un pays du monde arabe, se tiendra en octobre à Doha. L'ONU collabore aussi avec la Communauté des démocraties en vue d'amener la communauté internationale à adhérer plus largement aux principes de gouvernance démocratique.

**134.** Pendant les 10 dernières années, de nombreux pays, dont certains comptent parmi les plus pauvres du monde, ont fait des progrès notables dans l'édification d'institutions démocratiques efficaces, progrès auxquels l'Organisation a contribué pour une bonne part. Il reste que, dans de nombreux pays, la démocratie s'exerce d'une manière qui ne satisfait pas entièrement aux principes de la bonne gouvernance et que dans certains, la démocratisation a cessé de progresser, ou a même subi des revers. La communauté internationale doit être prête à soutenir les pays en voie de démocratisation bien après les élections, faute de quoi les espérances de gouvernance démocratique et de développement humain suscitées par celles-ci risquent d'être bien vite déçues.

### **Affaires humanitaires**

**135.** L'aide humanitaire par laquelle l'Organisation s'attache à répondre aux besoins les plus pressants des populations touchées par un conflit armé ou une catastrophe naturelle est l'expression concrète de sa vocation à alléger les souffrances et sauver des vies humaines. Les secours dispensés aux plus vulnérables pour leur permettre de survivre

à une catastrophe et de reprendre progressivement leur sort en main sont un moyen de réamorcer le développement. Durant les 10 dernières années, les organismes humanitaires ont accordé aide et protection aux dizaines de millions de civils qui, tragiquement, ont constitué la vaste majorité, comme précédemment, des victimes des conflits armés et des troubles civils. Il est maintenant fréquent que de multiples crises surviennent simultanément et les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi que l'insécurité posent des problèmes de plus en plus redoutables, particulièrement dans les pays où l'appareil de l'État est fragile ou défaillant. Pour 1996, les appels globaux lancés par l'ONU, au nombre de 13, portaient sur un total de 1,8 milliard de dollars et intéressaient 17 millions de personnes touchées par diverses crises. Dix ans plus tard, le total des apports demandés par la voie des appels globaux atteint 4,7 milliards de dollars, le nombre des programmes humanitaires est passé à 18 et celui des bénéficiaires à 31 millions de personnes qui se répartissent entre 26 pays.

**136.** Conformément à mon programme de réformes de 1998, le Département des affaires humanitaires a été réorganisé pour devenir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; cette transformation avait pour but de rendre l'action humanitaire plus cohérente et d'en améliorer globalement l'efficacité. Le Bureau s'est vu assigner un mandat plus large, comprenant la coordination des interventions humanitaires, la définition des orientations de l'action humanitaire et la défense des causes humanitaires. Pendant les 10 dernières années, l'ONU a resserré la coordination interinstitutions, amélioré la coordination des activités sur le terrain et intensifié cette mobilisation des ressources.

**137.** Comme je l'ai relevé dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », aucun pays, faible ou puissant, n'est à l'abri des périls naturels ou des dangers induits par l'activité humaine, qui transcendent les frontières. Aujourd'hui plus que jamais, il importe, pour que l'ONU soit à l'avenir capable de faire face aux grandes crises humanitaires, de faire d'elle une organisation revigorée, plus efficace et plus transparente dans son action. C'est dans cet esprit que les Nations Unies ont lancé en 2005 une vaste réforme du dispositif humanitaire mondial, réforme qui a déjà porté ses fruits en permettant de sauver des vies humaines dans des populations qui comptent parmi les plus désespérées et les plus déshéritées du monde.

### **Progrès de l'aide humanitaire**

**138.** En 2005, une série de réformes ont été entreprises en vue de renforcer le dispositif humanitaire à l'échelle mondiale, ce qui doit permettre de rendre les interventions plus systématiques et plus efficaces et d'en améliorer la coordination. En mars 2006, j'ai inauguré le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, dont la création, qui figurait parmi les réformes prioritaires préconisées par le Sommet mondial de septembre 2005, répond à l'urgente nécessité d'accroître la capacité d'intervention humanitaire des Nations Unies. Plus de 40 donateurs ont déjà annoncé des contributions au Fonds, totalisant 264 millions de dollars ; ce nouveau fonds remplace le Fonds central autorenouvelable d'urgence et pourra servir à financer des subventions à hauteur d'un total de 450 millions de dollars, qui s'ajouteront aux prêts, dont l'encours peut atteindre 50 millions de dollars.

**139.** Grâce aux facilités de financement offertes par le Fonds central d'intervention, les organismes des Nations Unies peuvent désormais faire démarrer leurs opérations de secours dans les jours qui suivent le déclenchement d'une crise humanitaire,

c'est-à-dire au moment où les vies sont le plus en danger et où il est capital que les secours arrivent rapidement. La création du Fonds permettra aussi de remédier en partie au déséquilibre actuel de la répartition des ressources affectées à l'aide humanitaire, puisqu'il est prévu que les ressources du Fonds pourront aller à concurrence d'un tiers au financement d'activités essentielles susceptibles de sauver des vies humaines parmi les populations touchées par des crises qui, jusqu'à présent, ont été constamment négligées. Alors que sa création ne remonte qu'à cinq mois, le Fonds a déjà alloué plus de 100 millions de dollars à 10 organisations, pour la réalisation de 150 projets répartis entre 20 pays, dont la majorité sont des pays africains. Surtout, le Fonds a déjà permis de sauver des vies humaines et d'alléger les souffrances de millions de personnes.

**140.** Le deuxième volet de la réforme répond à la nécessité de rendre les interventions humanitaires plus transparentes et de mieux les programmer. La coordination n'est pas un luxe, mais une nécessité lorsqu'il faut répartir des ressources limitées entre de multiples crises qui sévissent simultanément sur plusieurs continents, nécessitant la présence sur le terrain d'organismes de plus en plus nombreux. La formule récemment instituée, consistant à désigner un organisme directeur pour chacun des neuf éléments principaux d'une intervention humanitaire, qui vont des premiers secours à l'aide aux opérations initiales de relèvement, permet de définir clairement le rôle et les responsabilités des divers organismes des Nations Unies, et donc de programmer plus rigoureusement les interventions et de mieux couvrir les besoins d'assistance.

**141.** Le troisième volet de la réforme porte sur le renforcement de la représentation des organismes des Nations Unies dans les pays ; il a été approuvé par le Conseil économique et social, et son importance a été réaffirmée dans le Document final du Sommet mondial de septembre 2005.

### **Résultats des interventions humanitaires**

**142.** En 2005, les catastrophes naturelles ont été particulièrement nombreuses et dévastatrices. Devant faire face d'abord aux conséquences du raz-de-marée qui a ravagé les pays riverains de l'océan Indien à la fin de 2004, puis à celles du tremblement de terre qui a dévasté les pays d'Asie méridionale en octobre 2005, les organismes humanitaires des Nations Unies, sollicités par de multiples demandes d'aide d'urgence, ont eu bien du mal à suffire à la tâche.

**143.** Soucieuse d'offrir secours et protection partout où le besoin s'en fait sentir, l'ONU a lancé pour 2006 un appel humanitaire global portant sur une somme de 4,7 milliards de dollars, destinés au financement de 18 programmes intéressant 31 millions de personnes réparties entre 26 pays. À la fin du premier semestre, le total des contributions déjà versées représentait 35 % de l'objectif de financement fixé par l'appel. L'appel global lancé l'an dernier portait sur un total de près de 6 milliards de dollars, pour le financement d'une aide destinée à 30 millions de personnes se répartissant entre 29 pays ; en fin d'année, les contributions versées représentaient 67 % de cette somme.

**144.** Les organismes humanitaires des Nations Unies ont fourni l'an dernier une aide alimentaire à 97 millions de personnes, dans 82 pays, dont le Soudan, où quelque 6,5 millions de personnes ont reçu des rations ; ils ont organisé la vaccination contre la rougeole de plus de 30 millions d'enfants vivant dans des régions sinistrées ; ils ont financé des centaines de dispensaires et antennes sanitaires ; ils ont pourvu à

l'hébergement de centaines de milliers de personnes, leur ont procuré des terres et ont veillé à ce qu'elles soient approvisionnées en eau salubre et disposent d'installations d'évacuation des effluents ; ils ont aussi mis sur pied des centaines d'écoles provisoires ; ils ont encore fourni aide et protection à quelque 20 millions de réfugiés et déplacés ; ils ont enfin aidé à la protection de l'enfance dans quelque 150 pays.

### **Catastrophes naturelles**

**145.** Tandis qu'ils continuaient d'aider au relèvement des régions dévastées par le raz-de-marée de 2004 et de soutenir l'effort des pays concernés pour « reconstruire solide », les organismes humanitaires ont eu le plus grand mal à faire face, en 2005, à une augmentation de 18 % du nombre des grandes catastrophes naturelles ; ces catastrophes ont touché 157 millions de personnes et ont fait 92 000 morts. Comme toujours, on a constaté que les populations pauvres étaient à la fois les plus exposées aux dangers de la nature et les plus impuissantes face à leur déchaînement.

**146.** Plus de 96 % des personnes touchées en 2005 par des catastrophes naturelles ont subi les effets d'inondations, de sécheresses ou de tempêtes dévastatrices. Vingt-sept tempêtes tropicales, dont 13 ont dégénéré en ouragans, ont dévasté 12 pays, faisant plus d'un millier de morts et des centaines de milliers de déplacés.

**147.** Les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les raz-de-marée ont été l'an dernier les catastrophes naturelles les plus meurtrières et dévastatrices. La plus grave de ces tragédies a été le violent tremblement de terre qui a ravagé les pays d'Asie méridionale en octobre 2005, faisant plus de 73 000 morts, 69 400 blessés et quelque 3,3 millions de sans-abri. En dépit de difficultés logistiques sans précédent et des rudes conditions climatiques des régions himalayennes, les organismes des Nations Unies ont réussi à porter secours à plus de 3 millions de personnes, leur dispensant des soins médicaux, leur fournissant des tentes isothermes, des rations alimentaires et de l'eau potable et veillant à ce qu'elles disposent d'installations sanitaires.

**148.** Dans la corne de l'Afrique, 15 millions de personnes subissent des sécheresses cycliques, qui ne font qu'aggraver l'insécurité alimentaire. En avril, j'ai lancé un appel régional pour qu'il soit subvenu aux besoins immédiats de plus de 8 millions de personnes et pour que des remèdes soient apportés aux causes profondes de leur vulnérabilité. J'avais demandé 855 millions de dollars, mais les contributions déjà versées n'atteignent que 40 % de ce montant.

### **Réfugiés et personnes déplacées**

**149.** Le nombre de réfugiés a continué de décliner, en 2005, et ce pour la cinquième année consécutive. Le nombre des nouveaux réfugiés recensés durant l'année n'avait jamais été aussi peu élevé depuis près de 30 ans. L'effectif total des réfugiés immatriculés par l'ONU est actuellement de 12,7 millions (dont 4,3 millions de réfugiés palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne). En Afghanistan, au Burundi et au Libéria, des centaines de milliers de personnes qui avaient dû s'expatrier ont pu regagner leur pays.

**150.** Toutefois, on ne peut que regretter l'augmentation notable du nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. À l'échelle mondiale, ce sont quelque 23 millions de personnes qui se trouvent dans cette situation des suites de troubles violents ou de conflits armés. Des millions d'autres ont été déplacées à la suite d'une catastrophe naturelle.

### **Situations d'urgence complexes**

**151.** Les conflits qui persistent, entre autres, en République démocratique du Congo, au Soudan et dans le nord de l'Ouganda continuent de faire des centaines de milliers de morts, de dépouiller les habitants de leurs terres ou de leurs biens, de les priver de moyens de subsistance et d'engendrer l'instabilité. Certains conflits localisés, comme au Tchad et dans le nord de l'Ouganda, font tache d'huile dans la région, ce qui rend encore plus ardues les opérations humanitaires, déjà entravées par des difficultés d'accès et l'insécurité.

**152.** Dans le cadre de l'opération de secours menée au Darfour – la plus importante actuellement – quelque 13 000 agents d'organismes humanitaires, malgré le déchaînement de la violence, et bravant les harcèlements constants dont ils sont victimes, s'évertuent à venir en aide à 3 millions de personnes privées de tout – soit la moitié de la population du Darfour. Mais en raison des restrictions d'accès à de vastes secteurs de l'ouest et du nord de la région, des centaines de milliers de civils risquent d'être coupés de l'aide humanitaire dont dépend leur survie. Les fonds dégagés jusqu'à présent sont insuffisants pour faire face aux besoins massifs de la région.

**153.** Les besoins d'aide humanitaire sont également énormes en République démocratique du Congo, où 3,9 millions d'habitants ont succombé à la faim ou à la maladie pendant la guerre civile. Chaque jour, on dénombre encore quelque 1 200 décès – passés sous silence bien qu'ils représentent, tous les six mois, l'équivalent du nombre des victimes du récent tsunami. En dépit de ces sinistres statistiques, les contributions versées jusqu'à fin 2005 à la suite de l'appel humanitaire lancé en faveur de la République démocratique du Congo n'atteignaient que 51 % des 212 millions de dollars demandés.

**154.** Le cas du Darfour montre assez que l'aide ne saurait se substituer aux règlements politiques ni servir indéfiniment de couverture à l'inertie des gouvernements. Si nous traitons les symptômes des crises sans nous attaquer aussi à leurs causes, nous ne parviendrons jamais à mettre un terme aux effusions de sang qui causent tant de souffrances de par le monde.

### **Relever les défis de l'humanitaire**

**155.** Le dispositif mondial d'aide humanitaire a été notablement renforcé. Cependant, nous devons accorder une attention plus grande à la protection des civils et à la mise en place de filières sûres pour les demandeurs d'asile. Des milliers de femmes sont encore systématiquement violées et humiliées, et, chaque jour, des civils sans défense sont tués. Les efforts de médiation visant à régler les conflits doivent intervenir plus tôt, le personnel des organismes humanitaires doit avoir plus facilement accès aux victimes et, surtout, les forces de maintien de la paix doivent être bien formées, dotées de ressources financières adéquates et investies de mandats crédibles pour être en mesure de protéger les civils.

**156.** Les disparités de financement persistent, et les exemples en sont toujours aussi nombreux. Dans le cas de certaines crises négligées, à peine 20 % des fonds requis sont effectivement reçus. Nous devons également accélérer la mobilisation des fonds destinés à l'aide humanitaire de sorte qu'ils soient disponibles lorsqu'ils sont le plus utiles. À l'heure actuelle, lorsque l'ONU lance un « appel éclair » pour faire face à une situation d'urgence, les destinataires ne reçoivent en moyenne que 16 % des fonds dans le mois qui suit le déclenchement de la crise, pourtant le plus critique.

**157.** Les crises humanitaires prélèvent un terrible tribut parmi les enfants, très exposés aux actes de violence, à l'exploitation, à la maltraitance ou au recrutement forcé par les factions armées. Chaque année, des centaines de milliers d'entre eux meurent de malnutrition, de faim ou de maladies évitables.

**158.** Ces 10 dernières années, les catastrophes ont touché trois fois plus de gens que dans les années 70. Face aux changements climatiques, nous devons renforcer nos moyens de planification en prévision des catastrophes et d'atténuation des risques qui y sont associés, en mettant à profit le travail des institutions spécialisées en matière d'alerte rapide et de préparation des interventions d'urgence.

**159.** Aujourd'hui plus que jamais, la nécessité s'impose de réformer et renforcer le dispositif mondial d'aide humanitaire. Pour être en mesure de nous attaquer aux problèmes humanitaires les plus urgents, nous devons travailler ensemble, en mobilisant la générosité, les forces et l'attention de la communauté mondiale. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont l'expression d'une vision commune de ce qu'il faut faire pour y parvenir. Notre génération n'a pas d'ambition plus noble, ni d'aspiration plus importante. Il nous faut saisir la chance de les réaliser, car des vies en dépendent.

## **Chapitre V Renforcer l'Organisation**

### **Organes intergouvernementaux**

**160.** Comme je l'ai dit maintes fois, à mesure que le monde évolue, l'ONU doit poursuivre ses efforts de renouvellement et d'adaptation. Il est vital, aux yeux de tous ceux qui, de par le monde, se tournent vers elle dans l'espoir qu'elle va les aider à vaincre la pauvreté, à préserver la paix, à remédier aux crises humanitaires et à protéger leurs droits fondamentaux, que l'Organisation réponde plus efficacement à la volonté collective de ses membres. Lors du Sommet du Millénaire, en 2000, les États Membres ont affirmé clairement qu'il était nécessaire de réformer les organes principaux de l'ONU. Lors du Sommet mondial de 2005, ils ont réaffirmé leur volonté de rendre l'Organisation plus efficace, appelant notamment au renforcement des organes intergouvernementaux.

### **Conseil de sécurité**

**161.** J'ai toujours soutenu que nulle réforme de l'Organisation ne serait complète si le Conseil de sécurité en était exclu. Il importe qu'il soit plus représentatif des réalités géopolitiques d'aujourd'hui et que ses méthodes de travail deviennent plus efficaces et transparentes. La Déclaration du Millénaire appelait à « redoubler d'efforts pour réformer les politiques du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects ». Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants des pays du monde entier ont déclaré que la réforme du Conseil de sécurité était « un élément central de la réforme générale de l'Organisation ». Une réforme qui renforcerait la légitimité du Conseil lui permettrait de mieux s'acquitter de sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

**162.** Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, que j'avais chargé de recommander des mesures concrètes propres à rendre plus efficaces les réponses collectives aux problèmes de sécurité de portée mondiale, a proposé deux formules possibles pour un élargissement équitable de la composition du Conseil de sécurité. Dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai engagé les États Membres à considérer les options proposées et j'ai rappelé qu'il était nécessaire de réformer les méthodes de travail du Conseil. En réponse, les États Membres se sont montrés très actifs, prenant des initiatives et engageant un débat tant sur l'élargissement du Conseil que sur les moyens d'améliorer ses méthodes de travail.

**163.** Dans leur grande majorité, les États Membres conviennent qu'il est nécessaire de réformer le Conseil de sécurité. Il importe qu'ils trouvent un terrain d'entente sur les modalités de cette réforme, pièce maîtresse de la réforme d'ensemble de l'Organisation. Des décisions rapides offriront une garantie que les moyens dont disposent les Nations Unies pour promouvoir l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité restent et resteront crédibles au regard des défis actuels et futurs.

### **Assemblée générale**

**164.** La Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005 ont réaffirmé que l'Assemblée générale jouait un rôle central en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Ces dernières années, ses méthodes de travail ont été notablement améliorées. Par exemple, le Président de l'Assemblée est désormais choisi plusieurs mois avant l'ouverture de la session, tout comme les présidents et les membres des bureaux des grandes commissions, ce qui assure une transition plus

fluide d'une session à l'autre et permet en outre de transmettre et de préserver au mieux la mémoire institutionnelle. L'ordre du jour a encore été élargi, les débats interactifs et les séances de questions aux responsables de haut niveau du Secrétariat au sujet de programmes, mandats et activités spécifiques se systématisent, et l'on s'emploie à coordonner au mieux les activités menées dans chacun des domaines couverts par les divers organes et à réduire au minimum les chevauchements.

**165.** Il reste cependant beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée et accroître sa contribution aux activités de l'Organisation. À cet égard, je trouve encourageant que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale ait consacré un certain nombre de débats généraux et de réunions thématiques à ces questions pendant la session en cours.

**166.** Si chacun s'accorde à reconnaître qu'il est nécessaire de revitaliser l'Assemblée générale, des divergences persistent quant à la meilleure façon d'y parvenir. Certains États Membres plaident pour une rationalisation des méthodes de travail de l'Assemblée, tandis que d'autres préconisent un renforcement plus net de son rôle et de son autorité. Je demeure persuadé que nombre des suggestions avancées, et d'autres encore, pourraient aider l'Assemblée générale à retrouver une plus grande efficacité, ce que tant d'États Membres appellent de leurs vœux.

### **Conseil économique et social**

**167.** Dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai indiqué qu'il était nécessaire de dynamiser le rôle que joue le Conseil économique et social dans la définition, la coordination et le suivi des grandes priorités de développement. Le Conseil a pris diverses initiatives bienvenues pour promouvoir cohérence et harmonisation, mais il gagnerait à être plus efficace sur le plan de la coordination, de l'examen des politiques et de la concertation dans les domaines économique et social, toutes fonctions qui lui sont dévolues par la Charte.

**168.** Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont constaté qu'il fallait rationaliser et rendre plus efficaces les travaux du Conseil économique et social. En réponse à mes propositions visant à remodeler les fonctions uniques qui sont les siennes, ils ont résolu de le dynamiser en lui assignant certaines responsabilités nouvelles et en remaniant le mode de fonctionnement de cette éminente tribune où sont examinées les questions économiques et sociales de portée mondiale. En particulier, les États Membres ont décidé que, tous les deux ans, se tiendrait au plus haut niveau un forum de la coopération pour le développement, qui porterait sur les modalités de cette coopération, l'harmonisation des initiatives de développement et le renforcement des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles de l'Organisation. Les États Membres ont en outre décidé qu'il serait procédé chaque année, au niveau ministériel, à l'évaluation des progrès de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire. Je ne doute pas que ces diverses mesures contribueront au succès des efforts que nous menons pour renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine du développement. Afin de permettre au Conseil d'agir le plus efficacement possible, les dirigeants présents au Sommet mondial ont également affirmé qu'il conviendrait de revoir et d'adapter les méthodes de travail du Conseil.

**169.** Dans le prolongement du Sommet mondial, des négociations ont été engagées sous l'égide du Président de l'Assemblée générale, qui visent à donner corps aux décisions prises par les dirigeants en cette occasion. Un projet de résolution a été mis au point par les coprésidents et des consultations officieuses ont eu lieu. Les États Membres



reprendront ces consultations à la fin du mois d'août et j'ai bon espoir qu'ils parviendront rapidement à un accord sur le renforcement du Conseil économique et social, attendu depuis si longtemps. J'espère voir un Conseil revigoré affirmer sa prééminence dans la promotion d'un programme mondial pour le développement et définir les grandes orientations des travaux des divers organes intergouvernementaux compétents de l'ONU.

### **Secrétariat**

**170.** Depuis que je suis entré en fonctions, en 1997, la réforme de l'ONU est une de mes priorités. Ces 10 dernières années, j'ai proposé de nombreuses idées et modifications propres à faire adopter par l'ONU les meilleures pratiques suivies au niveau international, et je les ai traduites dans les faits. Des changements ont été apportés aux programmes de travail, aux structures et aux systèmes, dans les villes sièges comme ailleurs. La majeure partie de mon programme de réformes a été appliquée. Cependant, toutes n'ont pas été acceptées par les États Membres. Convaincu que l'Organisation doit continuer à s'améliorer, j'ai proposé en mars 2006 une dernière série de réformes dans mon rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale ». Il appartiendra à mon successeur, dans les années à venir, de mettre en œuvre la plupart des mesures détaillées dans ce rapport. J'espère que l'Organisation continuera à progresser sur la voie d'une efficacité et d'une utilité plus grandes.

**171.** La série de réformes annoncée en 1997 s'est traduite par un certain nombre de changements dans la structure du Secrétariat, au premier rang desquels la création du Département des affaires économiques et sociales, résultat de la fusion de trois départements, et le regroupement de deux programmes en une seule entité, l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, devenu depuis l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Centre pour les droits de l'homme a été intégré au Haut Commissariat aux droits de l'homme. Trois décisions d'importance ont été prises en vue d'améliorer la gestion : la création du poste de vice-secrétaire général, la création du Conseil de direction, analogue à un conseil de cabinet, et la création de quatre comités sectoriels afin de renforcer la cohérence des activités menées par l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, des affaires humanitaires, du développement et des affaires économiques et sociales. En 2002, j'ai proposé une seconde série de réformes parmi lesquelles figuraient des propositions visant la refonte du Département de l'information et du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (rebaptisé depuis Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). En 2005, deux hauts comités de gestion ont été créés afin d'améliorer les modalités des décisions d'orientation, et un Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires a été institué dans le but d'amener les cadres supérieurs à mieux répondre de leurs décisions.

**172.** En vue d'améliorer globalement l'efficacité de l'Organisation, j'ai agi aussi sur plusieurs autres fronts. Environ 1 000 postes ont été supprimés suite à l'adoption du budget de l'exercice 1998-1999. Durant le cycle budgétaire 2004-2005, près de 1 000 rapports et activités ont été regroupés ou éliminés et les ressources ainsi libérées ont été réaffectées à des domaines prioritaires. Le budget ordinaire de l'ONU, censée faire toujours plus avec moins de moyens, n'a enregistré qu'une croissance réelle très limitée. L'Organisation a beaucoup investi dans les technologies de l'information depuis la fin des années 90. Un avantage visible en est que tous les rapports et documents officiels de l'ONU peuvent maintenant être consultés gratuitement grâce au Système de diffusion

électronique des documents de l'ONU, accessible par l'Internet. Le site Web de l'ONU propose quant à lui un riche contenu multilingue et fournit au public des informations et images d'actualité grâce à diverses sources multimédias. Les réunions du Conseil de sécurité ouvertes aux non-membres, ainsi que d'autres réunions importantes, peuvent désormais être suivies sur le Web.

**173.** Sur un plan plus général, compte tenu des conclusions d'une enquête interne menée auprès du personnel et au vu des carences relevées dans la gestion du programme pétrole contre nourriture, j'ai pris au début de 2005 une série de mesures visant à renforcer le système de responsabilisation et à faire mieux respecter la déontologie. En particulier, le Bureau de la déontologie, institué en décembre 2005, est chargé d'appliquer les règles nouvelles qui régissent la protection des dénonciateurs d'abus et les obligations des fonctionnaires en matière de déclaration de situation financière. L'Ombudsman, dont le bureau a été créé en 2002, facilite le règlement amiable des différends entre le personnel et l'administration. À la demande de l'Assemblée générale, j'ai également chargé un groupe pluridisciplinaire d'experts d'analyser et de revoir tous les aspects du système de justice interne. Ce groupe d'experts rendra compte de ses travaux à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

**174.** En ce qui concerne le système de passation des marchés, plusieurs réformes sont entrées en vigueur en 1999 et, depuis lors, des transformations notables sont intervenues. Par souci d'efficacité, les programmes annuels d'achat sont désormais affichés sur le site Web de l'ONU ; les fournisseurs potentiels en sont ainsi informés, et ceux d'entre eux qui ne sont pas enregistrés auprès de la Division des achats peuvent s'inscrire et répondre aux appels d'offres. De plus, tous les cahiers des charges sont affichés sur le site Web, où il est possible aussi de suivre les diverses étapes de la passation des marchés et d'obtenir le détail des marchés adjugés, conformément aux normes internationales. Ces mesures de réforme du système de passation des marchés, et d'autres encore, ont été validées à la suite d'une étude indépendante réalisée par le National Institute of Government Purchasing des États-Unis à la mi-2005. Lorsqu'il s'est avéré qu'un fonctionnaire de la Division des achats avait commis des infractions, j'ai ordonné dans le courant de l'automne 2005 que l'ensemble des contrôles internes et des contrôles financiers soient revus. En juillet 2006, l'Assemblée générale a approuvé une ligne budgétaire spéciale pour le renforcement des compétences dont disposent les services concernés. D'autres réformes seront soumises à l'examen des États Membres à la soixante et unième session de l'Assemblée.

**175.** Le système de budgétisation de l'ONU a lui aussi subi des transformations : naguère descriptif détaillé des apports et des ressources à prévoir, il définit désormais les résultats escomptés et comprend des indicateurs de succès chiffrables. Le cycle de planification à long terme a été ramené de quatre à deux ans et une étape de l'examen du plan-programme par les instances intergouvernementales qui faisait double emploi a été éliminée. En outre, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation ont été mis à jour et unifiés : des délégations de pouvoirs plus larges sont désormais prévues, mais les responsables doivent rendre davantage de comptes. L'une des réformes que je préconise dans « Investir dans l'Organisation des Nations Unies » tend à améliorer l'ensemble des systèmes de gestion financière et des processus budgétaires de l'ONU.

**176.** Dans mes dernières propositions de réforme, je souligne que l'Organisation a besoin, partout dans le monde où elle est présente, de pouvoir s'appuyer sur un corps homogène de fonctionnaires qui soient mobiles, tirent profit du vivier d'expérience et de

talent dont elle dispose tant au Siège que sur le terrain et l'enrichissent encore. Ces dernières années, un grand nombre d'améliorations ont été apportées à la gestion des ressources humaines. En premier lieu, un nouveau système de recrutement à interface Web a été mis en place en 2002, qui permet de procéder en ligne aux opérations afférentes à l'engagement des fonctionnaires, aux réaffectations et aux promotions, et aussi d'afficher les vacances de poste, le tout dans un souci de plus grande transparence. Les cadres sont maintenant habilités à sélectionner leurs collaborateurs, sous réserve des contrôles appropriés. En second lieu, un régime d'incitation à la mobilité du personnel entre lieux d'affectation et d'une fonction à une autre a été institué. Des programmes de perfectionnement et de formation plus nombreux sont désormais proposés. En troisième lieu, un nouveau système d'évaluation et de notation des fonctionnaires a été institué. Enfin, un certain nombre d'aménagements des conditions de travail et d'avantages ont été institués afin d'aligner les pratiques de l'ONU sur celles des grandes entreprises privées (horaires de travail souples, télétravail et congé de paternité notamment). Cependant, on peut et on doit faire encore davantage, et c'est pourquoi j'ai lancé un appel aux États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation les ressources substantielles dont elle aura besoin à cet égard.

**177.** Face à la montée des risques auxquels est exposé le personnel des Nations Unies, les procédures visant à assurer sa sécurité ont été réexaminées, une première fois en 2000, et de nouveau en 2003 à la suite de la tragédie qui a coûté la vie à 22 fonctionnaires de l'Organisation à Bagdad. À la fin de 2004, j'ai recommandé une refonte du dispositif de sécurité de l'ONU. J'ai demandé une augmentation importante des ressources allouées à la protection du personnel et proposé de renforcer et de rendre plus claire la chaîne de commandement. Un nouveau Département de la sûreté et de la sécurité a par la suite été créé, regroupant des fonctions dont s'acquittaient auparavant des bureaux distincts. Le Département est à même de donner rapidement des avis compétents sur les questions de sécurité, en s'appuyant notamment sur des évaluations des menaces et des risques beaucoup plus complètes qu'auparavant. Il est responsable de la sécurité de quelque 100 000 fonctionnaires du système des Nations Unies et de 300 000 membres de leur famille dans 150 lieux d'affectation, dont beaucoup sont dangereux parce qu'ils se trouvent dans un pays en crise ou qui sort d'un conflit.

### **Réexamen des mandats de l'Organisation**

**178.** En 1954, à la demande des États Membres, Dag Hammarskjöld avait fait procéder au premier réexamen des mandats. Depuis, aucune autre tentative n'a été faite de passer en revue les mandats adoptés par les États Membres pour guider les travaux de l'Organisation. Dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », j'ai donc proposé que les États Membres examinent tous les mandats remontant à plus de cinq ans afin de déterminer si les activités concernées étaient encore vraiment nécessaires, ou si les ressources qui y étaient dévolues pourraient être consacrées à relever de nouveaux défis. J'ai souligné qu'un Secrétariat « compétent et efficace » était indispensable et que, les besoins de l'Organisation évoluant, le Secrétariat se devait lui aussi d'évoluer. J'ai ajouté que les États Membres avaient un rôle essentiel à jouer pour garantir que les missions confiées à l'Organisation demeurent d'actualité.

**179.** En septembre 2005, au Sommet mondial, les dirigeants ont répondu en demandant à l'Assemblée générale et aux autres organes concernés de réexaminer tous les mandats découlant de résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes qui remontaient à plus de cinq ans afin de renforcer et d'actualiser le programme de travail de

l'Organisation. Ils m'ont par ailleurs demandé de faciliter ce processus grâce à une analyse accompagnée de recommandations. En réponse à cette demande, j'ai communiqué une grille d'analyse aux fins de l'examen des mandats de l'Organisation dans mon rapport intitulé « Définition et exécution des mandats : analyses et recommandations aux fins de l'examen des mandats ». Ce rapport traite des principaux problèmes associés au déroulement du cycle de vie des mandats, notamment le manque d'éléments d'information permettant d'évaluer l'efficacité de leur exécution, la pléthore de rapports à établir, les chevauchements d'activités entre les organes principaux et entre leurs organes subsidiaires, et la disparité entre les mandats et les ressources allouées pour leur exécution. Le rapport contient également des recommandations se rapportant à chacun des grands programmes de l'Organisation. Il a été complété par un répertoire des mandats consultable en ligne, conçu pour faciliter l'examen des mandats par les États Membres.

**180.** L'Assemblée générale a commencé à réexaminer les mandats émis par elle lors d'une série de consultations, auxquelles ont participé de hauts responsables du Secrétariat. Les États Membres ont répondu aux recommandations contenues dans mon rapport et avancé des propositions complémentaires en vue de renforcer le programme de travail de l'Organisation. L'Assemblée a également autorisé un groupe de travail spécial à examiner dans un premier temps les mandats remontant à plus de cinq ans qui n'ont jamais été reconduits. Les travaux se poursuivent et le Secrétariat continuera d'y apporter son concours.

**181.** Parallèlement aux consultations tenues au sein de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont eux aussi commencé à réexaminer les mandats émis par eux. L'examen mené par le Conseil économique et social l'est selon des modalités similaires à celles retenues par l'Assemblée. Le Conseil de sécurité a pour sa part choisi une série de mandats sur lesquels il entend concentrer d'abord son attention. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'examen des mandats est l'occasion historique de renouveler et de rendre plus efficaces les activités de l'ONU. Les États Membres se doivent de la saisir pour faire en sorte que notre Organisation puisse mieux répondre aux besoins du monde d'aujourd'hui.

### **Coopération avec les organisations régionales**

**182.** Au cours des 10 dernières années, les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales se sont sensiblement développés dans des domaines tels que le maintien et la consolidation de la paix, la gouvernance et la promotion de la primauté du droit, la promotion du respect des droits de l'homme et l'organisation des interventions humanitaires d'urgence. J'ai souligné combien il était important d'envisager la sécurité mondiale sous un angle nouveau, en tirant parti des ressources et de la légitimité d'institutions régionales et mondiales efficaces, à la fois adaptables et aptes à apporter une réponse concrète aux problèmes complexes auxquels se heurte le monde d'aujourd'hui.

**183.** Pour soutenir ces efforts, j'ai régulièrement avec les responsables des organisations régionales des échanges de vues sur les questions d'intérêt commun. Les réunions de haut niveau avec les chefs des organisations régionales et des autres organisations intergouvernementales se tiennent désormais chaque année, ce qui nous permet de privilégier les aspects concrets de la coopération et de suivre de plus près l'exécution des décisions prises. À la sixième réunion de haut niveau, que j'ai convoquée en juillet 2005, nous avons institué un comité directeur chargé de définir de grandes orientations pour la création de liens plus structurés entre l'ONU et les organisations

régionales, de sorte qu'une véritable entente, fondée sur nos complémentarités, puisse voir le jour.

**184.** Au Sommet mondial, en septembre dernier, les dirigeants ont dit vouloir que des liens plus forts s'instaurent entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte, et ont décidé que la coopération avec ces organisations serait renforcée grâce à des mesures concrètes, par exemple la conclusion d'accords entre secrétariats. Le bilan de la suite donnée à cette décision sera dressé à la septième réunion de haut niveau, en septembre 2006. Par ailleurs, un rapport sur notre travail commun, passé, présent et à venir, sera examiné par le Conseil de sécurité le 20 septembre, pendant la présidence de la Grèce. Ce sera une bonne occasion de consolider les liens institutionnels et de préparer l'avenir.

**185.** Nos groupes de travail mixtes ont décidé de faire réaliser, dans le cadre du programme d'études comparatives sur l'intégration régionale de l'Université des Nations Unies, une étude sur les capacités institutionnelles et opérationnelles et les ressources des organisations qui participent au maintien de la paix et de la sécurité. Quant à moi, j'ai pris les dispositions voulues pour que le Secrétariat ait les moyens d'appuyer nos partenariats.

### **Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies**

**186.** La fragmentation du système, qui fait que l'appui offert aux pays par les organismes des Nations Unies est beaucoup moins efficace qu'il ne pourrait l'être, préoccupe les États Membres depuis de nombreuses années.

**187.** Pour répondre à cette préoccupation, j'ai pris plusieurs initiatives importantes qui, conjuguées, se sont traduites par une amélioration considérable du fonctionnement du système des Nations Unies, surtout au niveau des pays. Quatre comités exécutifs – pour le développement, pour les affaires humanitaires, pour la paix et la sécurité, et pour les affaires économiques et sociales – ont été créés en 1997 afin que les départements et programmes disposent d'un lieu où examiner régulièrement, ensemble, certaines questions et élaborer pour chacune de ces questions une stratégie plus cohérente. Quand ces comités ont commencé à gagner en efficacité, la plupart des institutions spécialisées ont demandé à se joindre aux départements et programmes, ce qui a permis à toutes ces entités de mieux communiquer et de mieux se comprendre.

**188.** Au même moment, comme je l'ai dit plus haut, j'ai institué le Conseil de direction, instance de concertation entre les chefs des principaux départements du Secrétariat de l'ONU ; les présidents des quatre comités exécutifs étant également invités à ses réunions, un lien a été créé avec le reste du système des Nations Unies. Quant au Comité des politiques et au Comité de gestion, ils sont tous deux conçus pour améliorer le processus décisionnel à l'échelon le plus élevé.

**189.** Ces mécanismes de coordination et de décision institués au Siège sont venus s'ajouter au Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination, préexistant, dont j'assume la présidence ; cet organe réunit deux fois par an les chefs de toutes les entités des Nations Unies et a pour objet d'améliorer la coopération sur toute une série de questions de fond et d'aspects de la gestion.

**190.** Plus encore que d'améliorer la coordination au Siège, je me suis efforcé de la renforcer sur le terrain. Le système des coordonnateurs résidents a été amélioré, notamment grâce à l'établissement d'un Groupe des Nations Unies pour le développement à composition élargie et à la création d'un « kit » d'outils opérationnels et de procédures

sur lesquels tous les organismes de développement se sont mis d'accord et qui permettent une action nettement plus cohérente au niveau des pays. Par ailleurs, le coordonnateur des opérations humanitaires peut désormais compter sur un appui et des conseils techniques solides, ainsi que sur un fonds d'urgence, et prend la direction de certaines opérations afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions humanitaires. Enfin, pour que les activités des opérations de maintien de la paix et celles des équipes de pays se complètent bien et se renforcent mutuellement, pendant les missions et après, il est désormais créé dans chaque mission un poste dont le titulaire, qui rend compte au Représentant spécial du Secrétaire général, assure la liaison sur le terrain et prend en charge la planification commune au niveau du pays.

**191.** Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont insisté sur la nécessité d'une cohérence accrue au sein du système des Nations Unies, en particulier entre les organisations, fonds et programmes qui s'occupent de développement. Dans le Document final, j'ai été expressément invité à prendre des dispositions pour « renforcer encore la gestion et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies », tout en continuant à améliorer la gouvernance, la gestion et la coordination au sein de l'Organisation.

**192.** En février 2006, j'ai créé un Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies composé de 15 personnalités éminentes dont l'expérience extraordinaire et le statut indiquent toute l'importance que j'attache à leurs travaux et montrent combien les États Membres tiennent à donner plus de cohérence à l'Organisation et à la rendre plus efficace.

**193.** La tâche du Groupe est de faire des recommandations dont l'application aboutirait à un système des Nations Unies revitalisé et mieux équipé pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement adoptés à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire. Il s'agit, en particulier de faire en sorte que le système des Nations Unies puisse contribuer plus efficacement à la concrétisation des plans et priorités qu'arrêtent les pays pour régler les problèmes ayant trait au développement, à la situation humanitaire et à l'environnement ainsi qu'à d'autres grandes questions comme les inégalités fondées sur le sexe, les droits de l'homme et le développement durable. Le Groupe devrait me présenter ses recommandations en septembre, pour que je les transmette officiellement à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session et qu'elles puissent éventuellement être appliquées en 2007.

**194.** Pour que tous les principaux intéressés participent activement au processus, le Groupe a tenu de nombreuses consultations nationales et régionales, ainsi que des consultations thématiques, et a organisé des réunions avec les États Membres et les organismes des Nations Unies et des rencontres avec les organisations de la société civile. Le Groupe s'inspire également de travaux de recherche, d'analyse et de réflexion effectués dans le système et ailleurs, et tient compte des autres réformes en cours.

## **Chapitre VI**

### **Les grands partenaires mondiaux**

#### **La société civile**

**195.** Depuis le début des années 90, et en particulier depuis que j'occupe le poste de Secrétaire général, les liens unissant l'ONU et la société civile se sont à la fois resserrés et multipliés, même si l'ONU est et restera une organisation intergouvernementale, dont les décisions appartiennent aux États Membres. Cette association de plus en plus étroite avec la société civile et d'autres acteurs non étatiques a redynamisé l'institution et le débat intergouvernemental ; elle s'inscrit dans le processus de modernisation et de transformation institutionnelle de ces 10 dernières années. Comme je l'ai dit dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », « les buts de l'Organisation ne peuvent [...] être atteints qu'avec l'entière participation de la société civile et des gouvernements ».

**196.** La société civile a toujours été l'un des principaux partenaires de l'Organisation, tant au niveau des pays, pour la fourniture des secours humanitaires, qu'au niveau mondial, dans les débats du Conseil économique et social. Mais depuis une vingtaine d'années, le rôle qu'elle joue dans les pays et sur la scène internationale, y compris à l'ONU, s'est transformé et a pris énormément d'importance, en parallèle avec la mondialisation. La mondialisation, et les technologies qui y contribuent, ont élargi les horizons, multiplié les questions de portée mondiale, diversifié les intérêts et ouvert des portes à la démocratie participative.

**197.** S'il fut un temps où la démocratie représentative était le cœur même des régimes démocratiques, la démocratie participative prend à son tour de plus en plus d'importance. La démocratie représentative se porte mal dans bien des pays : les taux de participation électorale sont faibles et les citoyens désenchantés. Lorsque les organisations de la société civile peuvent se faire les porte-parole des citoyens, avoir des échanges directs avec les autorités et participer aux débats d'orientation aux niveaux national et international, ce sont les idéaux démocratiques qui prennent vie.

**198.** S'il fut un temps où les grandes réunions et conférences intergouvernementales étaient, pour l'essentiel, l'affaire des gouvernements, il est aujourd'hui impossible de les imaginer sans la société civile, ses perspectives et ses campagnes de sensibilisation et de mobilisation. La participation de la société civile a sans aucun doute rendu les processus décisionnels intergouvernementaux plus légitimes, plus responsables et plus transparents. Nous l'avons encore constaté récemment lorsque l'Action mondiale contre la pauvreté a suscité une mobilisation générale de la société civile autour de la dette, du commerce et de l'aide, ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement.

**199.** S'il fut un temps où l'ordre du jour était dicté par les gouvernements, aujourd'hui, la société civile n'hésite pas à mettre des questions sur le tapis ; elle a par exemple joué un rôle déterminant dans la création de la Cour pénale internationale et l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

**200.** S'il fut un temps où la gouvernance ne concernait que les gouvernements, divers acteurs non étatiques, dont la société civile, sont aujourd'hui représentés au sein de

diverses instances de gouvernance, par exemple le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA et le Forum sur la gouvernance d'Internet, qui tiendra sa première réunion à Athènes du 30 octobre au 2 novembre 2006.

**201.** S'il fut un temps où les gouvernements étaient pratiquement les seuls à s'occuper du suivi et de l'application des accords conclus, la société civile est aujourd'hui très impliquée, par exemple en ce qui concerne la certification du bois, la lutte contre le travail des enfants, la responsabilité sociale des entreprises et les droits de l'homme.

**202.** S'il fut un temps où les parlements nationaux jouaient pratiquement seuls le rôle de garde-fou dans les sociétés démocratiques, aujourd'hui la société civile contribue elle aussi à l'équilibre des pouvoirs.

**203.** Étant donné l'importance qu'a acquise la société civile, l'ONU a trouvé plusieurs moyens de travailler avec elle. De nombreuses entités du système, dont des fonds, programmes et institutions spécialisés, prennent régulièrement son avis dans le cadre de forums, rencontres et autres consultations. C'est bien sûr indispensable puisque la société civile participe désormais à différentes activités des Nations Unies dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Le nombre d'activités opérationnelles des Nations Unies dans lesquelles la société civile joue un rôle important a augmenté, de même que celui des secteurs d'activités concernés, qui comptent à présent l'appui électoral et la prévention des conflits.

**204.** En juillet, le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et le Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations ont rencontré à Genève des représentants de la société civile.

**205.** Depuis le début de mon mandat, j'ai systématiquement prôné un resserrement des liens entre l'ONU et la société civile. J'ai moi-même eu de nombreux contacts avec celle-ci, aux grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, lors de mes déplacements et au Siège. Ainsi, lorsque je me suis rendu au Darfour en mars 2005, j'ai rencontré les représentants d'organisations non gouvernementales, qui travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses, et je leur ai dit l'importance de la part que prennent les ONG à l'action de la communauté internationale.

**206.** Cette croissance exponentielle, tant du point de vue numérique que de celui de l'influence de la société civile, m'a amené à instituer un Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile. Placé sous la présidence de l'ancien Président brésilien Fernando Henrique Cardoso, ce groupe a fait le bilan et tiré les enseignements des échanges entre l'ONU et la société civile, et recommandé des moyens d'améliorer ces échanges. Il a présenté son rapport en juin 2004, et j'ai fait part en septembre 2004 des réactions que celui-ci m'avait inspirées.

**207.** Le Groupe a, avec des arguments très convaincants, montré que l'ONU devrait se tourner encore plus vers l'extérieur, c'est-à-dire user de son pouvoir rassembleur pour entrer en contact avec différents groupes, en particulier des groupes possédant des connaissances ou des ressources importantes dans certains domaines. En permettant à différentes parties prenantes de participer aux débats de portée mondiale qui les concernent, l'ONU ne pourra qu'améliorer la qualité et la profondeur de ses analyses, et donc consolider l'assise et l'utilité de ses décisions. Elle accroîtra son rayon d'action et son influence, et ses décisions, mieux comprises, seront soutenues par un public plus large et plus divers.



**208.** Malheureusement, les États Membres n'ont donné de suite officielle ni au rapport Cardoso ni au mien. Mais cela ne veut pas dire que rien n'ait été fait. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a décidé de doter les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies de capacités supplémentaires pour qu'ils puissent travailler avec la société civile au niveau des pays. Plusieurs bureaux de pays ont nommé un membre de l'équipe de pays des Nations Unies coordonnateur pour les questions relatives à la société civile, afin qu'il puisse y avoir plus d'échanges, comme je l'avais recommandé. Et un fonds d'affectation spéciale qui permettra de financer des activités menées par les équipes de pays avec la société civile est en passe d'être créé.

**209.** En outre, à l'échelon intergouvernemental, il y a eu quatre rencontres informelles entre l'Assemblée générale et des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé. La première a eu lieu juste avant le Sommet mondial de 2005 et les trois autres cette année, en préparation de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Cette nouvelle forme d'échange entre la société civile et l'Assemblée générale présente un intérêt certain.

**210.** En mai 2006, les Représentants permanents de l'Indonésie et de la Norvège ont été nommés conseillers personnels du Président de la soixantième session de l'Assemblée générale pour les questions relatives aux rapports entre les États Membres et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales. Ils ont tenu des consultations avec les organisations non gouvernementales, les États Membres et le personnel de l'ONU et, le 7 juillet 2006, le Président a transmis leur rapport à tous les États Membres.

**211.** Le rapport ne cache pas que les États Membres et la société civile ont des attentes différentes quant à leurs relations. Mais il indique que le terrain d'entente est suffisant pour que des possibilités d'échanges plus productifs et d'associations plus utiles soient examinées. Par exemple, le Président de l'Assemblée générale pourrait rencontrer des représentants de la société civile au début de son mandat, ou à d'autres moments charnières, et les présidents des grandes commissions pourraient en faire autant.

**212.** La société civile est devenue une telle force dans le monde que l'ONU devra continuer à chercher de nouveaux mécanismes et de nouvelles modalités d'échange. Parallèlement, il nous faudra, collectivement, considérer les préoccupations et parfois la méfiance que la société civile continue d'inspirer à certains États Membres. Nos partenaires de la société civile doivent pour leur part s'acquitter scrupuleusement des responsabilités et obligations qui vont de pair avec les droits dont ils jouissent à l'ONU, et continuer à progresser sur la voie de la transparence et de la responsabilité. Je sais que beaucoup d'organismes de la société civile, d'associations et de réseaux trouvent des moyens créatifs de répondre à ces impératifs, ce qui augure bien de l'avenir.

**213.** Il nous faudra également réfléchir au fait que la société civile des pays en développement est souvent sous-représentée aux réunions des Nations Unies. Pour que la situation se rééquilibre, il faudra des changements qui viennent de la société civile, et des États Membres. Les organisations de la société civile internationale, par exemple, pourraient faire plus d'efforts pour inclure les organisations des pays en développement dans leurs réseaux, choisir des nationaux de pays en développement pour les représenter à l'ONU et installer leur siège dans des pays en développement. Les États Membres, quant à eux, pourraient apporter une aide financière généreuse pour couvrir les frais de voyage et

les autres dépenses des ressortissants de pays en développement qui participent à des manifestations des Nations Unies. Nous devons aussi tirer parti des moyens de communication modernes pour que les organisations de la société civile des différentes régions puissent participer aux débats sur les grandes orientations mondiales sans avoir à se faire représenter sur place.

### **Le monde des affaires**

**214.** Pour la première fois depuis que l'ONU a été créée il y a 60 ans, nous recherchons la coopération du monde des affaires et d'autres partenaires sociaux pour qu'ils nous aident à atteindre nos objectifs. Ces liens nouveaux ont eu deux conséquences fondamentales pour l'activité de l'Organisation.

**215.** Premièrement, ils nous ont aidés à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et donc à améliorer la qualité de la vie des pauvres : le secteur privé fournit en effet un appui dans des domaines critiques, que ce soit en faisant connaître les objectifs de l'ONU, en apportant des secours humanitaires ou en créant des partenariats dans des secteurs comme l'informatique, le microcrédit et la santé. Des centaines de projets de nature à favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire ont vu le jour, notamment dans le cadre de l'initiative intitulée « Encourager les entreprises viables pour réduire la pauvreté », qui vise à favoriser les investissements étrangers dans les pays les plus pauvres afin d'améliorer durablement les perspectives économiques locales.

**216.** Deuxièmement, les nouvelles formes de coopération avec les entreprises favorisent les réformes puisqu'elles donnent à l'Organisation une ouverture sur des méthodes de gestion plus efficaces et de meilleurs moyens de tirer parti de son autorité morale et de son rôle rassembleur ; elles sont donc de puissants vecteurs de changement institutionnel dans tout le système.

**217.** Au centre de ces efforts se trouve le Pacte mondial, que j'ai lancé en juillet 2000. Avec plus de 3 000 participants représentant plus d'une centaine de pays, dont plus de la moitié en développement, le Pacte est la plus grande initiative de responsabilisation sociale des entreprises qui existe aujourd'hui. Favorisant l'information, le dialogue et les partenariats, il a déjà suscité de profonds changements. L'alignement des activités des entreprises sur les grands objectifs de l'ONU a également rendu possibles de réelles améliorations sur le plan de la gouvernance et du renforcement des capacités des producteurs et des petites entreprises. L'intégration de certains principes universels dans la stratégie et l'exploitation des entreprises ne peut que rendre les marchés mondiaux plus porteurs et plus ouverts.

**218.** Pour beaucoup d'organismes des Nations Unies, le Bureau du Pacte mondial est un nouveau point d'ancrage pour la coopération avec les entreprises, ainsi que pour l'acquisition des capacités nécessaires à cette coopération. Pour la gestion de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et pour la promotion des marchés, l'Organisation elle-même adopte les principes du Pacte, gagnant ainsi en crédibilité et en autorité morale. Ensemble, tous ces changements se traduisent par une efficacité accrue et offrent à l'Organisation des moyens originaux de tirer parti de ses avantages institutionnels.

**219.** L'ONU est tout à fait consciente que ses objectifs et ceux des entreprises restent dans l'ensemble bien distincts, mais des convergences apparaissent. La coopération à laquelle elles donnent lieu doit être régie par des règles claires pour que l'Organisation puisse travailler en partenariat en vue de réalisations concrètes, mais ne soit pas exposée à se compromettre. Des mesures ont été prises et des principes édictés pour que ces règles soient respectées. Le Bureau du Pacte mondial a été à l'origine de bien de ces nouveautés et je suis convaincu qu'il continuera, de l'intérieur, à guider l'Organisation sur ces nouvelles voies de compétition. J'espère que les États Membres continueront de soutenir ses efforts et que la coopération avec les entreprises et d'autres partenaires sociaux continuera d'évoluer, dans le cadre des changements institutionnels, de sorte que l'ONU soit mieux en mesure de faire face au XXI<sup>e</sup> siècle.

## **Chapitre VII**

### **Conclusion**

**220.** Les thèmes de la bonne gouvernance et de la responsabilité apparaissent en filigrane tout au long de mon rapport. Les États Membres doivent être bien gouvernés et être responsables devant leurs citoyens pour pouvoir nourrir le développement économique et social, instaurer une sécurité durable, et garantir le respect des droits de l'homme et la prééminence du droit. L'Organisation, elle aussi, doit être mieux gérée et plus visiblement responsable devant les États Membres pour devenir plus forte et plus efficace.

**221.** Je dirai, en conclusion, que ces principes valent aussi pour l'ordre mondial. L'ONU n'est pas un gouvernement supranational, ce qui veut dire qu'il ne suffit pas, tant s'en faut, de la rendre plus efficace pour que la bonne gouvernance et la responsabilité triomphent. Il faut encore que les gouvernants soient responsables vis-à-vis des gouvernés, et que les grandes puissances se rappellent leurs devoirs envers ceux dont la vie risque d'être transformée, pour le meilleur ou pour le pire, par les décisions qu'elles prennent.

**222.** Cela implique que les principes de responsabilité, de transparence et de représentation équitable soient mieux respectés dans toutes les institutions mondiales. Plus encore, cela implique que toutes ces institutions se fassent les porte-parole d'une communauté mondiale fondée sur des valeurs communes, unie par des liens de solidarité et inspirée par le respect mutuel et la compréhension entre les gens de cultures et de traditions différentes. Si nous poursuivons sur cette voie, l'espèce humaine ne fera pas que survivre sur cette petite planète, elle pourra même y prospérer. Le fait que les destinées de tous les habitants de la Terre sont si étroitement liées entre elles ne sera plus seulement une réalité, mais aussi une source d'espoir.

## Annexe statistique

## Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2006)

	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud- Est	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement				
	Régions en développement du Nord	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie orientale	Océanie	Ensemble de la CEI				Europe	Asie	Régions développées	PMA
<b>Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>																	
<b>Cible 1</b> – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour																	
Indicateur 1. Population dont la parité de pouvoir d'achat est inférieure à un dollar par jour (en pourcentage) <sup>a</sup>																	
1990	27,9	2,2 <sup>b</sup>	44,6	11,3	33,0	39,4	19,6	2,2 <sup>b</sup>	19,6	0,4			0,4				
2002	19,4	2,4 <sup>b</sup>	44,0	14,1	14,1	31,2	7,3	2,4 <sup>b</sup>	7,3	2,5			1,8				
<b>Cible 2</b> – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim																	
Indicateur 4. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (en pourcentage)																	
1990	33	10	32	11	19	53	39	11									
2004	28	9	30	7	8	47	28	8									
Indicateur 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (en pourcentage)																	
1990-1992	20	4	33	13	16	25	18	6	15	7 <sup>c</sup>	4 <sup>c</sup>	16 <sup>c</sup>	<2,5 <sup>c</sup>	22	38	23	
2001-2003	17	4	31	10	12	21	12	9	12	7	3	20	<2,5	19	36	19	
<b>Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>																	
<b>Cible 3</b> – D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires																	
Indicateur 6. Taux net de scolarisation dans le primaire (nombre d'élèves pour 100 enfants d'âge scolaire) <sup>d</sup>																	
1991	81,2	78,8	80,6	53,0	85,8	97,7	72,2	92,3	79,7	74,4	88,8	91,0	84,1	96,4	52,1	51,7	66,5
2004	87,0	85,8	94,0	64,2	94,9	94,1	89,3	92,9	82,9	79,6	90,9	90,1	91,8	95,6	69,0	69,4	82,8
Indicateur 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (en pourcentage)																	
1990	84,3	80,9	66,3	67,4	92,7	95,5	61,5	94,3	80,1	73,5	99,2	99,8	97,7	99,7	56,3	65,0	84,8
2000-2004 <sup>e</sup>	87,2	85,0	84,3	73,1	96,0	98,9	72,2	96,2	91,3	72,8	99,7	99,7	99,8	99,3	63,7	70,3	85,3
<b>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>																	
<b>Cible 4</b> – Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard																	
Indicateur 9 a). Taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons dans l'enseignement primaire																	

	Afrique				Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud-Est	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement			
	Monde	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI				Europe	Asie	Régions développées
1991	0,89	0,87	0,82	0,84	0,97	0,93	0,76	0,96	0,83	0,92	0,99	1,00	0,99	0,99	0,79	0,82	0,96
2004	0,94	0,94	0,94	0,89	0,97	1,00	0,91	0,97	0,89	0,91	0,99	0,99	0,98	0,99	0,88	0,86	0,95
Indicateur 9 b). Taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons dans l'enseignement secondaire																	
1999	0,92	0,88	0,93	0,82	1,07	0,95	0,74	0,97	0,79	0,93	1,03	1,05	0,96	1,01	0,77	0,81	1,05
2004	0,94	0,92	0,97	0,79	1,08	1,00	0,83	1,00	0,80	0,93	0,98	0,99	0,96	1,01	0,81	0,81	1,04
Indicateur 9 c). Taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons dans l'enseignement supérieur																	
1999	0,97	0,78	0,69	0,69	1,12	0,55	0,63	0,99	0,82	0,67	1,20	1,27	0,89	1,19	0,57	0,73	1,15
2004	1,03	0,87	0,93	0,63	1,17	0,81	0,70	1,04	0,89	0,90	1,28	1,32	1,02	1,27	0,63	0,83	1,25
Indicateur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes																	
1990	0,91	0,88	0,73	0,80	1,00	0,96	0,72	0,97	0,81	0,87	1,00	1,00	1,00	1,00	0,72	0,80	0,97
2000-2004 <sup>e</sup>	0,93	0,91	0,87	0,88	1,01	0,99	0,79	0,99	0,92	0,94	1,00	1,00	1,00	1,00	0,80	0,86	1,00
Indicateur 11. Pourcentage de femmes occupant un emploi salarié dans le secteur non agricole																	
1990	35,9		20,1	32,4	38,3	37,9	13,1	37,3	16,6	28,4	48,5			43,4			
2004	39,1		20,3	35,0	43,2	41,2	17,3	38,3	20,1	37,3	51,1			46,4			
Indicateur 12. Proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement national (chambre basse ou chambre haute seulement, en pourcentage)																	
1990	12,4	10,4	2,6	7,2	11,9	20,2	5,7	10,4	4,6	1,2				15,4	7,3	14,0	14,4
2006 <sup>f</sup>	16,6	15,3	7,0	16,2	20,4	19,5	12,8	15,8	7,6	3,2	10,8	11,0	10,6	21,1	15,6	16,3	17,8

**Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile**

**Cible 5** – Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes)

1990	95	106	88	185	54	48	126	78	69	87	50	28	83	12	29
2004	79	87	37	168	31	31	90	43	58	80	44	20	78	7	17

Indicateur 15. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (pourcentage des enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole)

1990	73	71	85	56	76	98	58	71	80	70	85		84	93
2004	76	73	94	65	92	85	62	81	88	48	98		92	96

**Objectif 5 : Améliorer la sécurité maternelle**

	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud-Est	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement
	Monde	Régions en développement du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI			

**Cible 6** – Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

1990	47	43	40	42	72	51	30	38	60	99	99	97	96
2004	58	56	71	46	88	79	36	68	66	99	99	99	96

**Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

**Cible 7** – D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Indicateur 18 a). Taux de prévalence du VIH (prévalence estimée dans la population adulte, âgée de 15 à 49 ans, en pourcentage)

1990	0,37	<0,1	2,7	0,3	<0,1	0,1	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,2
2005	1,1	0,1	5,8	0,6	0,1	0,7	0,5	<0,1	1,5	1,1	0,2	0,5

Indicateur 18 b). Taux de prévalence du VIH (pourcentage de femmes parmi le nombre total d'adultes séropositifs)

1990	<20	54	33	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20
2005	22	59	34	27	28	33	<20	59	31	27	28	

Indicateur 19 a). Taux d'utilisation de préservatifs lors des derniers rapports sexuels à haut risque (pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui a utilisé un préservatif lors des derniers rapports sexuels à haut risque<sup>g</sup>, 1998-2004; nombre de pays couverts par les enquêtes indiqué entre parenthèses)

Femmes	27 (26)	51 (1)	
Hommes	43 (25)	59 (1)	54 (3)

Indicateur 19 b). Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une connaissance exacte et approfondie<sup>h</sup> du VIH/sida (pourcentages pour 1998-2004; nombre de pays couverts par les enquêtes indiqué entre parenthèses)

Femmes	24 (34)	21 (1)	18 (3)	6 (5)
Hommes	31 (18)	17 (1)		

Indicateur 20. Pourcentage d'enfants orphelins du sida âgés de 10 à 14 ans dans la population scolarisée<sup>i</sup>; nombre de pays couverts par l'enquête indiqué entre parenthèses

1998-2004	0,85 (39)
-----------	-----------

**Cible 8** – D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Indicateur 22 a). Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans qui dorment la nuit sous des moustiquaires traitées aux insecticides)

1999/2004	4
-----------	---

Indicateur 22 b). Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans atteints de fièvre soignés comme il convient)

---	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud-Est	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement				
	Monde	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie				Ensemble de la CEI	Europe	Asie	Régions développées
1994/2004				37				3									
Indicateur 23 a). Taux d'incidence et de mortalité lié à la tuberculose (nombre de cas pour 100 000 habitants, hors population séropositive)																	
1990	122	149	59	148	98	116	173	272	68	203	51	48	60	28			
2004	128	151	49	281	59	102	166	217	50	166	108	104	117	16			
Indicateur 23 b). Taux de prévalence et de mortalité liés à la tuberculose (nombre de décès pour 100 000 habitants, hors population séropositive)																	
1990	28	35	5	38	14	25	45	67	11	53	9	9	9	3			
2004	23	27	4	56	8	16	31	36	8	29	17	17	17	2			
Indicateur 24 a). Cas de tuberculose détectés dans le cadre de stratégies de traitement sous surveillance directe (en pourcentage)																	
2000	28	29	82	36	43	30	15	39	27	13	11	3	36	22			
2004	53	54	83	47	58	63	51	65	26	26	22	13	46	44			
Indicateur 24 b). Cas de tuberculose soignés dans le cadre de stratégies de traitement sous surveillance directe (en pourcentage)																	
2000	82	82	88	72	81	94	83	86	81	76	76	68	78	77			
2003	82	83	86	72	83	93	86	86	83	67	72	62	76	76			
<b>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</b>																	
<b>Cible 9 – Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</b>																	
Indicateur 25. Proportion de zones forestières (en pourcentage)																	
1990	31,3		1,3	29,2	49,9	16,5	14,0	56,3	3,3	68,3	38,6	46,6	3,9	30,4			
2005	30,3		1,5	26,5	46,0	19,8	14,2	46,8	3,5	63,4	38,6	46,7	3,9	30,8			
Indicateur 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (pourcentage de la superficie totale, terrestre et maritime)																	
1990	8,7	9,0	3,5	10,5	12,8	10,4	4,8	6,1	4,0 <sup>j</sup>	1,2	6,5	7,3	3,0	12,4	8,5	9,0	2,0
2005	11,6	12,2	4,7	11,2	17,7	14,4	6,0	9,5	18,7 <sup>j</sup>	1,6	7,7	8,6	3,9	16,3	9,5	11,6	3,4
Indicateur 27. Consommation d'énergie pour 1 000 dollars de PIB (consommation de kilo équivalent pétrole) <sup>k</sup>																	
1990	235	266	164	360	167	419	245	203	250		658 <sup>l</sup>	625 <sup>l</sup>	985 <sup>l</sup>	216	415	258	
2003	212	218	165	363	162	219	201	211	287		531	519	627	189	261	260	
Indicateur 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant, en tonnes) <sup>m</sup>																	
1990	4,0	1,6 <sup>n</sup>	1,9 <sup>n</sup>	0,8 <sup>n</sup>	2,4 <sup>n</sup>	2,4 <sup>n</sup>	0,8 <sup>n</sup>	1,0 <sup>n</sup>	4,7 <sup>n</sup>	1,4 <sup>n</sup>	13,2 <sup>n</sup>	12,6 <sup>o</sup>	7,2 <sup>o</sup>	12,6 <sup>p</sup>			
2003	4,0	2,2 <sup>n</sup>	2,8 <sup>n</sup>	0,7 <sup>n</sup>	2,4 <sup>n</sup>	3,4 <sup>n</sup>	1,2 <sup>n</sup>	1,7 <sup>n</sup>	5,8 <sup>n</sup>	1,4 <sup>n</sup>	8,1 <sup>n</sup>	9,1 <sup>n</sup>	5,1 <sup>n</sup>	12,9 <sup>p</sup>			



	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition d'Europe du Sud-Est	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement				
	Régions en développement du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI	Europe				Asie	Régions développées	PMA	
Indicateur 28 b). Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (CFC en millions de tonnes de PDO)																	
1990	113,4	9,1	8,9	32,6	41,8	2,5	16,1	6,1	0,04	105,9	104,5	1,4	514,7	3,5	1,0	1,5	
2004	63,4	4,3	3,9	13,6	22,9	7,1	8,2	4,2	0,02	0,7	0,5	0,2	1,9	0,6	2,7	0,9	
<b>Cible 10</b> – Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un assainissement de base																	
Indicateur 30. Proportion de la population ayant un accès durable à une eau de meilleure qualité, en zones urbaine et rurale (en pourcentage)																	
Total 1990	78	71	89	49	83	71	72	76	85	51	92		100				
Zone urbaine	95	93	95	82	93	99	90	93	94	92	97		100				
Zone rurale	64	60	82	36	60	59	66	68	70	39	84		99				
Total 2004	83	80	91	56	91	78	85	82	91	51	92		99				
Zone urbaine	95	92	96	80	96	93	94	89	97	80	99		100				
Zone rurale	73	70	86	42	73	67	81	77	79	40	80		95				
Indicateur 31. Pourcentage de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement, en zones urbaine et rurale (en pourcentage)																	
Total 1990	49	35	65	32	68	24	20	49	81	54	82		100				
Zone urbaine	79	68	84	52	81	64	54	70	97	80	92		100				
Zone rurale	26	17	47	24	36	7	8	40	55	46	63		99				
Total 2004	59	50	77	37	77	45	38	67	84	53	83		99				
Zone urbaine	80	73	91	53	86	69	63	81	96	80	92		100				
Zone rurale	39	33	62	28	49	28	27	56	59	43	67		98				
<b>Cible 11</b> – Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis																	
Indicateur 32 a). Accès à la sécurité d'occupation des logements (population des taudis, en millions)																	
1990	721,6	660,9	21,7	101,0	110,8	150,8	198,7	49,0	28,6	0,4		9,2	9,7	41,8	81,9	46,5	5,7
2001	924,0	860,1	21,4	166,2	127,6	193,8	253,1	56,8	40,7	0,5		8,9	9,8	45,2	140,1	47,3	7,3
Indicateur 32 b). Accès à la sécurité d'occupation des logements (pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis)																	
1990	31,6	47,0	37,7	72,3	35,4	41,1	63,7	36,8	34,4	24,5		6,0	30,3	6,0	76,3	48,4	24,0
2001	31,6	43,3	28,2	71,9	31,9	36,4	59,0	28,0	35,3	24,1		6,0	29,4	6,0	78,2	56,5	24,4

**Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

**Cible 12** – Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire

	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement		
	Régions en développement du Nord	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie orientale	Océanie	Ensemble de la CEI	Europe	Asie	Régions d'Europe du Sud-Est	PMA	
<b>Cible 13</b> – S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés															
<b>Cible 14</b> – Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement															
<b>Cible 15</b> – Traiter dans son ensemble le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement supportable à long terme															
Indicateur 33 a). APD nette pour l'ensemble des pays en développement et des pays les moins avancés (montant total, en milliards de dollars É.-U.)															
1990			52,7												15,2
2004			106,5 <sup>q</sup>												23,5
Indicateur 33 b). APD nette pour l'ensemble des pays en développement et des pays les moins avancés (pourcentage du revenu national brut des pays du CAD de l'OCDE)															
1990			0,33												0,09
2004			0,33 <sup>q</sup>												0,08
Indicateur 34. Part de l'APD bilatérale sectorielle des pays du CAD consacrée aux services sociaux de base – éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement															
1995-1996			8,1												
2003-2004			16,0												
Indicateur 35. Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD <sup>r</sup> qui n'est pas liée (en pourcentage)															
1990			67,6												
2004			91,3												
Indicateur 36. Part de l'APD dans le revenu national brut des pays en développement sans littoral (en pourcentage)															
1990															6,5
2004															7,3
Indicateur 37. Part de l'APD dans le revenu national brut des petits États insulaires en développement (en pourcentage)															
1990															2,8
2004															1,1
Indicateur 38 a). Part des importations totales des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admis en franchise de droits (en pourcentage)															
1996			52												67
2004			75												91
Indicateur 38 b). Part des importations totales des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes et du pétrole) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés en franchise de droits (en pourcentage)															

	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement		
	Régions en développement du Nord	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI	Europe	Asie	Régions développées du Sud-Est	d'Europe du Sud-Est	PMA
1996	53														77
2004	75														79
Indicateur 39 a). Taux moyens des droits imposés par les pays développés sur les produits agricoles en provenance des pays en développement (en pourcentage)															
1996	9,8														4,3
2004	8,4														3,4
Indicateur 39 b). Taux moyens des droits imposés par les pays développés sur les importations de textiles en provenance des pays en développement (en pourcentage)															
1996	8,1														5,7
2004	5,7														1,5
Indicateur 39 c). Taux moyens des droits imposés par les pays développés sur les importations de vêtements en provenance des pays en développement (en pourcentage)															
1996	14,5														11,4
2004	10,4														2,5
Indicateur 40. Montants estimatifs des subventions agricoles des pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut															
1990															1,90
2004 <sup>s</sup>															1,16
Indicateur 41. Pourcentage de l'APD destiné à développer les capacités commerciales (assistance technique et renforcement des capacités liées au commerce, en pourcentage de l'APD sectorielle totale)															
2001	4,0														
2004	3,6														
Indicateur 42 a). Nombre total de pays qui sont parvenus au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE															
2000	1			1											
2006	18			14		4									
Indicateur 42 b). Nombre total des pays qui ont atteint le point de décision (mais pas le point d'achèvement) dans le cadre de l'Initiative PPTE															
2000	21			17		4									
2006	11			11											
Indicateur 42 c). Nombre total des pays qui n'ont pas encore atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE															
2000	16														
2006	9			7				2							
Indicateur 42 d). Nombre total de pays pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE															

	Afrique			Asie				CEI			Pays en transition	Pays en développement sans littoral	Petits États insulaires en développement				
	Régions en développement	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie occidentale	Océanie	Ensemble de la CEI				Europe	Asie	Régions développées	d'Europe du Sud-Est
2000	38																
2006	38																
Indicateur 43. Allègements de dettes au titre de l'Initiative PPTE (pour les pays qui ont atteint le point de décision ou d'achèvement, en milliards de dollars É.-U., montant cumulé)																	
2000	34																
2006 <sup>f</sup>	59																
Indicateur 44. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services																	
1990	16,4	39,8	11,5	20,5	4,7	17,7	16,7		14	3,9 <sup>u</sup>	3,9 <sup>u</sup>	3,5 <sup>u</sup>		9,4	16,8		
2004	7	10,9	5,8	14,6	0,9	14,7	9,2		1,2 <sup>v</sup>	5,5	5,6	4,4		8,9	8,2		
<b>Cible 16</b> – En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif																	
Indicateur 45. Taux de chômage des 15-24 ans																	
1995	12,1	33,9	18,0	14,2	7,2	9,4	9,7	20,8	7,9	19,4		15,8					
2005	13,7	34,5	18,3	15,2	7,8	11,3	17,0	23,6	6,6	18,1		13,8					
<b>Cible 17</b> – En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement																	
<b>Cible 18</b> – En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous																	
Indicateur 47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone mobile (pour 100 habitants)																	
1990	10,1	2,3	2,9	1,0	6,4	2,4	0,7	1,4	10,0	3,4	12,5		45,4	13,8	0,3	2,3	7,3
2004	46,4	31,7	27,6	8,2	50,0	54,1	8,4	27,4	52,5	10,1	57,1		130,1	73,8	3,2	7,4	37,8
Indicateur 48 a. Ordinateurs individuels et utilisateurs d'Internet (nombre d'ordinateurs individuels pour 100 habitants)																	
1990	2,5	0,3	0,1	0,3	0,6	0,3	0,0	0,3	1,2	0,0	0,3		11,1	0,2	0,1	0,0	3,9
2004	13,0	4,9	2,6	1,6	9,0	6,9	1,7	3,5	10,8	6,5	9,6		55,9	8,1	0,8	1,3	13,3
Indicateur 48 b). Ordinateurs individuels et utilisateurs d'Internet (nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants)																	
1990	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
2004	13,7	7,0	6,3	1,8	11,9	10,3	3,4	7,4	10,5	4,7	8,9		51,4	16,5	0,7	1,4	12,9

## Sources

Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<<http://mdgs.un.org>>).

*Abréviations*

APD : aide publique au développement; CAD : Comité d'aide au développement; CFC : chlorofluorocarbones; OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques; PDO : potentiel de destruction de la couche d'ozone; PPTE : pays pauvres très endettés

*Notes du tableau*

En raison du manque d'espace, les indicateurs pour lesquels on ne dispose pas de nouvelles données ne sont pas présentés, à l'exception de l'indicateur 32 (proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation de leur logement) qui est le seul indicateur pour la cible concernée. Par ailleurs, l'indicateur 14 (taux de mortalité infantile) n'est pas retenu car les tendances peuvent être évaluées au moyen de l'indicateur de la mortalité infantile. L'ensemble de l'annexe statistique, y compris les divers indicateurs utilisés, peut être consultée à l'adresse suivante : <<http://mdgs.un.org>>.

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles quelques modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2006 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <<http://mdgs.un.org>>, à la rubrique « Data ».

La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La colonne « régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays en transition d'Europe, sauf ceux qui figurent dans la colonne pays en transition d'Europe du Sud-Est.

*Indicateur 1*

<sup>a</sup> Estimations de la Banque mondiale de mai 2006. Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

<sup>b</sup> Estimations pour l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale.

*Indicateur 5*

<sup>c</sup> Les données portent sur la période 1993-1995.

*Indicateur 6*

<sup>d</sup> Taux net de scolarisation à la fin de l'année scolaire pour laquelle la date est indiquée.

*Indicateurs 8 et 10*

<sup>e</sup> Dernières estimations concernant le taux d'alphabétisation et projections diffusées par l'Institut de statistique de l'UNESCO pour la période 2001-2004.

*Indicateur 12*

<sup>f</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

*Indicateur 19 a)*

<sup>g</sup> Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans ayant déclaré avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire non régulier au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu de tels rapports au cours des 12 derniers mois.

*Indicateur 19 b)*

<sup>h</sup> Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission sexuelle du VIH (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

*Indicateur 20*

<sup>i</sup> Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents sont toujours vivants et qui vivent avec au moins l'un des deux.

*Indicateur 26*

<sup>j</sup> Les chiffres pour la période 1995 à 2005 s'expliquent par la création d'une nouvelle vaste zone protégée en Arabie saoudite.

*Indicateur 27*

<sup>k</sup> Les données ne sont pas directement comparables avec les séries antérieures parce que le PIB en prix constant a été recalculé sur la base de la parité de pouvoir d'achat, exprimée en dollars, en 2000.

<sup>l</sup> Les chiffres concernent d'autres années que celles qui sont indiquées.

*Indicateur 28*

<sup>m</sup> Les émissions totales (en millions de tonnes) de CO<sub>2</sub> sont liées à la consommation de combustibles solides, la consommation de combustibles liquides, la consommation de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (source : United States Carbon Dioxide Information Analysis – CDIAC).

<sup>n</sup> Sur la base de données communiquées par le CDIAC.

<sup>o</sup> Sur la base de données communiquées par le CDIAC. Données de 1992 pour les pays de la CEI.

<sup>p</sup> Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine qui sont regroupés dans le cadre de la CEI) et qui font rapport au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels. Afin d'évaluer les tendances globales pour l'ensemble des pays visés à l'annexe I, les chiffres pour 2003 comprennent également des données pour une année antérieure dans le cas des pays pour lesquels on ne disposait pas de données pour 2003. Données de 2002 pour la Pologne. À l'exclusion des émissions/puits liés à la modification de l'utilisation des sols et à la foresterie.

*Indicateurs 33 a) et 33 b)*

<sup>q</sup> Données préliminaires pour 2005.

*Indicateur 35*

<sup>r</sup> Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD car il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

*Indicateur 40*

<sup>s</sup> Données préliminaires.

*Indicateur 43*

<sup>t</sup> En mars 2006.

*Indicateur 44*

<sup>u</sup> Données pour 1990.

<sup>v</sup> Données pour 2003.

## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre I**

#### **Paix et sécurité internationales**

Les Nations Unies ont continué d'œuvrer à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. La Commission de consolidation de la paix, constituée en 2005 afin d'améliorer la gestion des opérations de paix mises en place par les Nations Unies dans le monde, a officiellement vu le jour en juin 2006 et a organisé des réunions consacrées aux situations au Sierra Leone et au Burundi en octobre et en décembre. Le Secrétaire général a entrepris de créer deux nouvelles entités : le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui est chargé d'apporter son aide et son appui à la Commission, et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui est destiné à soutenir des activités de consolidation de la paix contribuant directement à la stabilisation de pays sortant d'un conflit.

L'Assemblée générale a proclamé que l'année 2009 serait l'Année internationale de la réconciliation et a invité les gouvernements et les organisations internationales non gouvernementales à prendre part aux processus de réconciliation des populations touchées ou divisées par des conflits. Les actes de terrorisme international n'ont pas diminué en 2006 et des attentats ont causé la mort de plusieurs personnes en Égypte, en Inde et en Irak. Dans diverses déclarations, le Conseil de sécurité a condamné ces attaques terroristes, en soulignant la nécessité de traduire en justice les instigateurs et les auteurs de ces actes et en incitant les États à respecter leur engagement en matière de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, le Conseil a adopté des mesures supplémentaires à l'encontre d'Al-Qaida, des talibans et des personnes et entités leur étant associées. L'Assemblée générale a également appelé les États Membres à soutenir les efforts internationaux visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et des vecteurs de celles-ci. Faisant suite au document final du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire général a soumis, en avril, des recommandations concernant la Stratégie antiterroriste mondiale afin, d'une part, de renforcer la capacité du système des Nations Unies à aider les États dans leur lutte contre le terrorisme et, d'autre part, d'améliorer la coordination des opérations antiterroristes menées par les Nations Unies. L'Assemblée a adopté cette stratégie en septembre.

Les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la gestion et le fonctionnement des missions de maintien de la paix. Conformément aux recommandations figurant dans le rapport de 2005 du Conseiller du Secrétaire général sur la question de l'exploitation et des abus sexuels commis par le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a élaboré une stratégie globale de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix. Cette stratégie a pour objectif d'écarter le risque de faute, de faire appliquer les normes de conduite des Nations Unies et de mettre en place des mesures correctives. Le DOMP a également créé en son sein une équipe multidisciplinaire chargée des questions de conduite et de discipline, qui vient compléter les autres équipes mises sur pied au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo (RDC), au Sierra Leone, au Soudan et au Timor-Leste. Celle-ci a pour mission d'élaborer une politique sur le sujet, d'assurer la supervision des questions disciplinaires et de garantir une application uniforme des normes de conduite des Nations Unies. En mai, le Secrétaire général a soumis au Président de l'Assemblée un projet de déclaration de politique générale et un projet de stratégie globale d'assistance aux victimes d'actes d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels commis par le personnel des Nations Unies et



assimilés. En décembre, lors de la Conférence de haut-niveau sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels perpétrés par des membres du personnel du système des Nations Unies et des ONG, une déclaration d'engagement a été adoptée pour lutter contre l'exploitation sexuelle. Par cette déclaration, les hauts responsables d'entités faisant partie ou non du système des Nations Unies ont confirmé leur volonté de réagir face aux cas d'exploitation et d'abus sexuels impliquant leur personnel et d'enrayer ce phénomène.

L'Organisation a assuré la gestion de 12 missions et bureaux chargés de la consolidation de la paix et de questions politiques, et 15 opérations de maintien de la paix. À la fin de l'année, le nombre de membres du personnel civil et en uniforme sur le terrain a atteint le chiffre record de 99 355 personnes, contre 85 000 en 2005.

En 2006, une amélioration de la situation financière a été constatée en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Entre 2005 et 2006, les dépenses sont passées de 4 074,3 à 4 582,8 millions de dollars, soit une hausse de 12,5 % principalement due aux retombées qu'a eu la Mission des Nations Unies au Soudan sur toute l'année et au renforcement des opérations en Côte d'Ivoire, en RDC et en Haïti. Les contributions non-acquittées s'élevaient à 1,3 milliards de dollars, contre 1,7 milliards en 2005.

## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre II**

#### **Afrique**

En 2006, les Nations Unies ont confirmé leur solide volonté de promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Afrique grâce à six bureaux et missions politiques et à sept opérations de maintien de la paix, auxquels ont participé quelque 60 000 militaires. En Afrique centrale, dans la région des Grands Lacs, en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique, l'Organisation a été confrontée à des défis de taille au moment d'accompagner les pays en situation de conflit, ainsi que ceux engagés dans un processus de consolidation de la paix après un conflit, sur le chemin du rétablissement de la paix, de la stabilité et de la prospérité. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont continué d'appliquer une approche régionale en ce qui concerne les difficultés rencontrées sur le continent, d'œuvrer à la prévention des conflits et d'attirer l'attention sur certains problèmes sous régionaux, tels que le chômage des jeunes et les migrations. Les Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'aider les gouvernements africains à renforcer la sécurité, à assurer un accès humanitaire, à redynamiser les processus de paix et à promouvoir le développement économique et social.

L'Afrique centrale et la région des Grands Lacs ont continué d'être en proie aux activités des milices, des chefs de factions armées et des entreprises internationales exploitant illégalement les ressources naturelles régionales, en violation des sanctions imposées par les Nations Unies. En janvier, lors d'un débat de niveau ministériel sur la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité s'est penché sur le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations africaines telles que l'UA, notamment dans les domaines du maintien de la paix et de la prévention des conflits. Lors de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue les 14 et 15 décembre 2006 à Nairobi (Kenya), les chefs d'États et de gouvernements de la région ont signé le Pacte sur la Paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Dans le même temps, en République démocratique du Congo, le processus de transition engagé depuis quatre ans s'est terminé par la tenue d'élections, dans de bonnes conditions, qui ont débouché sur la mise en place de l'Assemblée nationale et l'entrée en fonctions du Président Joseph Kabila. En janvier, le Conseil de sécurité a rétabli le Groupe d'experts chargé de veiller à l'application de l'embargo sur l'exploitation illégale des ressources naturelles, étant donné que de nombreuses violations ont été révélées. Le processus de paix s'est poursuivi au Burundi, le Gouvernement et le Parti pour la libération du peuple hutu-Front national de libération (Palipehutu-FNL), dernier grand groupe rebelle, ayant conclu un accord de paix en juin et un accord de cessez-le-feu en septembre. Étant donné que la situation du pays sur le plan de la sécurité s'est nettement améliorée, le Burundi a prié les Nations Unies de mettre en place un bureau intégré chargé de la consolidation de la paix, requête qui a été approuvée par le Conseil. D'autre part, l'accord de cessation des hostilités signé le 26 août à Djouba (Soudan) constitue un pas majeur vers la cessation du conflit opposant le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur, qui est l'un des plus dévastateurs de la région. Afin d'aider les parties à trouver une solution politique globale à ce conflit, le Secrétaire général a nommé l'ancien Président du Mozambique, Joaquim

Chissano, au poste d'envoyé spécial sur la question. La République centrafricaine a été de plus en plus affectée par la crise frappant le Tchad et la région soudanaise du Darfour. Les forces hostiles au Président de la République centrafricaine, François Bozizé, semblent avoir noué des liens avec les rebelles opposés au Président tchadien, Idriss Déby Itno. Dans le même temps, la crise au Darfour s'est étendue au Tchad et à la République centrafricaine, ces deux pays accusant le Soudan de soutenir des groupes armés de plus en plus actifs dans ces pays. L'Accord de Tripoli conclu le 8 février et l'accord de N'Djamena signé le 26 juillet entre les deux pays n'ont pas désamorcé la situation. En août, le Conseil de sécurité a demandé à la Mission des Nations Unies au Soudan d'assurer une présence politique et militaire au Tchad et, si nécessaire, en République centrafricaine.

En Afrique de l'Ouest, bien que le processus de transition du maintien de la paix vers sa consolidation se soit poursuivi au Libéria et en Sierra Leone, la région a dû faire face à certains problèmes de taille, tels que les trafics transfrontaliers illégaux, la faiblesse des institutions, la lenteur du redressement économique, les difficultés liées à la réforme du secteur de la sécurité, la démilitarisation, la démobilisation et la réadaptation des anciens combattants, le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le processus de paix en Côte d'Ivoire a été freiné par des obstacles politiques insurmontables, des désaccords, le non-respect de certaines échéances concernant des tâches cruciales, des manifestations violentes et des déclarations incendiaires. Étant donné que les délais pour les élections présidentielles initialement fixées au 31 octobre n'ont pu être respectés, les dirigeants régionaux ont prolongé d'un an la période de transition politique et ont dissipé les ambiguïtés ayant conduit à cette impasse. Au Libéria, l'entrée en fonctions d'Ellen Johnson-Sirleaf, première femme à être élue à la tête d'un État africain, et la mise en place d'un nouveau gouvernement ont marqué l'aboutissement du processus de transition entrepris par le pays depuis deux ans. Le nouveau Gouvernement s'est attaqué aux problèmes de corruption et à la réforme de l'administration. Des mesures ont également été prises afin d'accroître la transparence et de responsabiliser davantage les institutions. Avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Libéria et d'autres acteurs régionaux et internationaux, des progrès importants ont été accomplis concernant le rétablissement de l'autorité administrative dans l'ensemble du pays et la supervision de tous les secteurs d'activité économique. De même, en Sierra Leone, l'année a notamment été marquée par les efforts déployés pour poursuivre la consolidation de la paix, renforcer la stabilité du pays et préparer les élections de 2007. Conformément à ce qui était prévu, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a cédé la place au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, dont l'objectif est d'aider le Gouvernement à consolider la paix, à renforcer les capacités nationales et à préparer les élections. Cependant, le chômage des jeunes, la corruption endémique, la situation économique catastrophique et les tensions aux frontières, notamment avec la Guinée, restent autant de menaces potentielles pour la stabilité. Une avancée majeure de l'année 2006 a été l'arrestation de l'ancien Président Charles Taylor, qui a tout d'abord été déféré devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone situé à Freetown, avant d'être traduit en justice à La Haye (Pays-Bas). La Guinée-Bissau continue d'être divisée par des tensions politiques, notamment au sein de l'Assemblée nationale populaire nouvellement constituée. Des initiatives visant à réconcilier les différentes factions et groupes politiques par le dialogue ont été lancées avec le soutien de la Communauté des pays de langue portugaise. Cette situation politique tendue a bien failli compromettre le versement des fonds promis par les donateurs, puisque la stabilité politique faisait partie des conditions préalables au versement. Les attributions du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui avait pour mission de contribuer à la consolidation de la paix et de faciliter la

réconciliation nationale, ont été revues afin de mettre l'accent sur les bons offices et les fonctions de médiation. Le Cameroun et le Nigéria ont poursuivi leur coopération pacifique visant à faire avancer la mise en œuvre par la Commission mixte Cameroun-Nigéria de la décision rendue en 2002 par la Cour internationale de justice concernant la frontière terrestre et maritime entre ces deux pays.

Cependant, le paysage politique dans la corne de l'Afrique s'est révélé, pour sa part, moins encourageant, puisque des conflits complexes, étroitement liés les uns aux autres, ont continué de toucher cette région. Bien que le Soudan ait pris des mesures positives pour mettre en application l'Accord de paix global de 2005, certaines zones du pays subissaient toujours de plein fouet les ravages causés par les milices armées, les différends à propos des frontières, les contentieux sur les revenus pétroliers et le durcissement de la crise dans les États du Darfour. La crise dans la région du Darfour s'est encore aggravée et, bien que les pourparlers d'Abuja (Nigéria) engagés sous l'égide de l'Union africaine aient abouti à la signature de l'Accord de paix pour le Darfour, le 5 mai 2006, seuls le Gouvernement et un des groupes rebelles du Darfour en sont signataires. En janvier, l'UA a préconisé que la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) cède sa place à une opération de maintien de la paix de l'ONU, ce que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 1663 (2006) du 24 mars. Néanmoins, le Soudan n'a pas adhéré à cette idée pour la raison que cela menacerait sa souveraineté. Le 31 août, le Conseil a décidé d'élargir le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan et de détacher 17 300 militaires supplémentaires recrutés sur le plan international pour renforcer ses effectifs en vue d'un déploiement au Darfour. Cette proposition a également été rejetée par le Soudan. Le 16 novembre, un accord a été atteint sur le déploiement d'une force hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Celui-ci a été entériné par l'Union Africaine, le Conseil des ministres soudanais et le Conseil de sécurité. En Somalie, l'année a débuté sur une note encourageante avec la signature, en janvier, sous les auspices du Yémen, de la Déclaration d'Aden qui avait pour objectif d'aplanir les différends entre le Président du pays et le Président du Parlement fédéral de transition. Le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement ont été déplacés à Baidoa, ville située à environ 220 kilomètres au nord-ouest de Mogadishu, et le Parlement a tenu séance pour la première fois en février. Ce même mois, l'équilibre complexe des pouvoirs basé sur un système de clans a été grandement bouleversé par l'apparition de l'Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme (ARPCT) qui s'est fixé pour objectif de lutter contre la progression rapide de l'Union des tribunaux islamiques, accusée de soutenir et de cacher des personnes étrangères soupçonnées de terrorisme. Les combattants de l'ARPCT et de l'Union des Tribunaux islamiques se sont violemment affrontés à Mogadishu et, en juin, cette dernière a mis l'ARPCT en déroute et a établi son autorité sur les régions centrales et australes de la Somalie. Pour la première fois depuis 15 ans, un certain ordre a été restauré à Mogadishu. En revanche, le Gouvernement fédéral de transition a eu grand peine à contrôler Baidoa. Les Tribunaux islamiques ont étendu leur contrôle sur le territoire en s'emparant de la ville portuaire de Kismayo, lieu hautement stratégique, et fin octobre, ils encerclaient Baidoa. Le 6 décembre, le Conseil de sécurité a approuvé la demande soumise pour le déploiement d'une opération de paix conjointe par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine. Cependant, le renforcement des forces militaires auxquels les deux camps ont procédé est arrivé à un point critique le 24 décembre, lorsque plusieurs escarmouches ont menacé le siège du Gouvernement de transition à Baidoa provoquant une réaction de l'ensemble des forces du Gouvernement, soutenues par des troupes éthiopiennes. Les milices des Tribunaux islamiques se sont d'abord repliées à Mogadishu jusqu'à ce que la ville soit reconquise par la coalition entre le Gouvernement de transition et l'Éthiopie, le 28 décembre. Elles se sont ensuite rendues à Kismayo,

qui a également été reprise peu après. Malgré les initiatives diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et la Commission de délimitation des frontières entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ces deux pays africains sont restés dans une impasse sur la question de leur frontière commune. La situation dans la zone tampon, aussi appelée zone temporaire de sécurité, et dans les zones attenantes s'est tendue mi-octobre lorsque les forces de défense de l'Érythrée ont pénétré dans le secteur ouest de cette zone. Cette situation a été exacerbée par les restrictions imposées par l'Érythrée à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), notamment par l'interdiction permanente de vol à laquelle les hélicoptères de la Mission ont été soumis, qui a grandement limité sa capacité à surveiller la zone. La Commission de délimitation des frontières entre l'Érythrée et l'Éthiopie, qui n'a pas réussi à réaliser de progrès dans ses activités de démarcation de la frontière, a annoncé le 27 novembre que, face aux obstacles qui l'empêchaient de mener sa mission à bien, elle prévoyait de proposer un tracé sur carte en laissant aux deux pays le soin de définir concrètement leur frontière commune et de parvenir à un accord sur la démarcation de celle-ci d'ici un an. Dans le cas contraire, le projet de tracé qu'elle avait établi en 2002 entrerait en vigueur. Les deux pays ont rejeté la proposition de la Commission.

Les espoirs de sortir rapidement de l'impasse en ce qui concerne la recherche d'une solution politique concertée pour résoudre le conflit de longue date relatif à la gouvernance du Sahara occidental sont restés faibles. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental a redoublé d'effort pour trouver, en concertation avec les parties concernées (à savoir le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro, aussi appelé Front Polisario), le moyen de parvenir à une solution acceptable pour tous. Le Secrétaire général a recommandé que le Conseil de sécurité choisisse d'inciter les parties à engager sans conditions préalables des négociations à participation non limitée, plutôt que de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Enfin, Maurice a dénoncé le fait que, 38 ans après son indépendance, le pays n'exerçait toujours pas sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos et l'île de Diego Garcia. Le Royaume-Uni, qui estime que ce territoire appartient à la Couronne britannique, a réaffirmé sa volonté de traiter avec le Gouvernement en vue de la cession du territoire à la République de Maurice lorsqu'il ne servirait plus à des fins de défense.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont tous deux abordé la question de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine. Ces deux entités ont signé la Déclaration sur le renforcement de la coopération ONU-UA : Cadre pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre III**

#### **Amériques**

Au cours de l'année 2006, les Nations Unies ont continué d'œuvrer pour la paix durable, les droits de l'homme, le développement durable et l'état de droit au sein des Amériques. À la suite de la création en 2005 d'un bureau conjoint des Nations Unies chargé de la surveillance des droits de l'homme et de l'établissement de rapports, le Gouvernement guatémaltèque et les Nations Unies ont signé, en décembre 2006, un accord concernant la création de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala.

En Haïti, malgré des difficultés persistantes en matière de politique et de sécurité, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le processus démocratique, grâce à la tenue d'élections nationales, municipales et locales. Grâce au soutien de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de l'Organisation des États américains (OEA), le premier tour des élections parlementaires a eu lieu en février en parallèle des élections présidentielles, suivi d'un second tour en avril, et les élections municipales et locales se sont déroulées en décembre. Toutes se sont déroulées dans des conditions relativement calmes. Le nouveau gouvernement a lancé un programme sur le long terme pour la modernisation de l'État et le renouveau économique, ainsi que des plans pour améliorer les conditions de vie en Haïti et réformer la Police nationale d'Haïti (PNH). En réponse à une demande du Président concernant l'aide au développement, une délégation de haut niveau détachée par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'est rendue en Haïti et a discuté de la possibilité pour le pays de faire partie intégrante de cette organisation et du Marché commun des Caraïbes. Malgré les progrès accomplis sur le plan politique, la situation en matière de sécurité est demeurée précaire. Les manifestations, les accès de violence et les attaques menées par des groupes armés, notamment à l'encontre de la MINUSTAH et de la PNH, se sont poursuivis. Dans certaines régions, ces actes ont même augmenté. Le mandat de la Mission a été élargi afin que celle-ci exerce un rôle pendant la période post-électorale en ce qui concerne la réforme de la PNH, l'instauration d'un climat stable et sûr, et le renforcement des institutions publiques. En novembre, la PNH a entamé la procédure de vérification des compétences professionnelles et des antécédents disciplinaires des officiers de police. La MINUSTAH a apporté son soutien aux efforts de formation du personnel et de développement institutionnel de la police. À la fin de l'année, quelque 10 650 officiers et civils faisant partie de la PNH ont été enregistrés dans une base de données de l'ONU sur les forces de police, laquelle sera également utilisée par la PNH.

Considérant d'autres situations dans la région des Amériques, l'Assemblée générale a une nouvelle fois demandé aux États de s'abstenir de promulguer des lois et des mesures telles que l'embargo actuellement imposé par les États-Unis à Cuba. L'Assemblée a également examiné les activités entreprises par les Nations Unies pour renforcer la coopération entre la CARICOM et l'OEA.

## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre IV**

#### **Asie et Pacifique**

En 2006, les Nations Unies ont continué d'être confrontées à de lourds défis en matière de politique et de sécurité en Asie et dans le Pacifique, notamment en Afghanistan et en Iraq, tandis qu'elles œuvraient au rétablissement de la paix et de la stabilité ainsi qu'à la promotion du développement social et économique dans la région. En Afghanistan, de nouvelles avancées ont eu lieu en ce qui concerne le processus de développement du pays et le renforcement de l'état de droit. Par ailleurs, plus de 60 pays ont assisté à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan (du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février) et ont promis de donner 10,5 milliards de dollars des États-Unis au titre d'une nouvelle aide financière. Les participants ont adopté le Pacte pour l'Afghanistan, un plan d'action en matière de sécurité, d'administration, de droits de l'homme, de lutte contre les stupéfiants et de développement. Cependant, en 2006, les activités des insurgés se sont intensifiées, notamment dans le sud du pays, ce qui a limité la capacité des Nations Unies et de leurs partenaires à soutenir le développement. En novembre, une mission a été détachée en Afghanistan par le Conseil de sécurité pour évaluer la situation sur place. Celle-ci a ensuite formulé des recommandations pour renforcer les institutions administratives et solutionner les problèmes de sécurité.

La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une force multinationale créée en vertu de la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité, a continué d'aider le Gouvernement à assurer le maintien de la sécurité. En octobre, elle a assumé la responsabilité de l'ensemble des opérations militaires internationales en Afghanistan. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a continué d'assurer le commandement de la FIAS.

D'autre part, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué de coordonner les activités internationales humanitaires et de développement, d'aider le Gouvernement à renforcer les institutions et d'encourager le dialogue politique. En mars, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUA d'un an. Par la résolution 61/18 prise en décembre 2006, l'Assemblée générale a invité le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour surmonter les difficultés en matière de sécurité et de développement, avec l'aide de la communauté internationale.

En Iraq, des progrès ont été accomplis quant au rétablissement de la démocratie et de l'ordre constitutionnel. En avril, Jalal Talabani a été élu président par le Parlement et un nouveau gouvernement a été formé en mai, lequel est dirigé par le Premier Ministre Jawad Nouri Al-Maliki. Néanmoins, les violences, notamment interconfessionnelles, perdurent et les attentats à l'explosif, les meurtres et les enlèvements se sont multipliés. L'attentat à la bombe qui a visé un lieu saint chiite, le 22 février 2006, a déclenché une vague d'attaques violentes entre chiites et sunnites qui ont causé la mort de centaines de personnes. Le 23 novembre, plus de 200 personnes ont été tuées à la suite d'explosions dans le quartier à majorité chiite de Sadr City à Bagdad.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a continué d'encourager le dialogue, de fournir des conseils au Gouvernement pour la mise en place de services publics et sociaux, de promouvoir la protection des droits de l'homme et les réformes juridiques, et de prendre part à la coordination des efforts de développement et de reconstruction. En août, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUI d'un an.

Les Nations Unies ont continué de suivre les questions relatives à l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990, notamment le rapatriement des dépouilles des ressortissants du Koweït et de pays tiers,

la restitution des biens koweïtiens (y compris les archives nationales) et l'indemnisation des pertes ou préjudices occasionnés.

Le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) a fait face à une crise qui a éclaté dans le pays à la suite de plaintes concernant des membres des forces de sécurité. Des affrontements ont eu lieu entre des manifestants et les forces de sécurité en avril, ainsi qu'entre la police et les forces armées en mai. Afin de restaurer l'ordre, le Gouvernement a demandé l'appui militaire de l'Australie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal. Le Premier Ministre a été contraint de démissionner en juin et le Secrétaire général de l'ONU a nommé un envoyé spécial pour faciliter les négociations. Les forces de sécurité internationales ont pu restaurer l'ordre, en coopération avec le Gouvernement et les Nations Unies. En août, le Conseil de sécurité, qui avait réduit ses activités au Timor-Leste, s'est trouvé face à la nécessité de créer une nouvelle mission : la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

À la suite de la décision de l'Iran de reprendre ses activités liées à l'enrichissement de l'uranium, le Conseil de sécurité a exigé, en juillet, la suspension de ces activités et a imposé, en décembre, des sanctions contre le pays. L'Iran a maintenu que son programme nucléaire était de nature pacifique et respectait le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 dont le pays est signataire.

Face aux multiples tirs de missiles balistiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée le 5 juillet, le Conseil de sécurité a exigé, le 15 juillet, que le pays mette un terme à ces activités. La République populaire démocratique de Corée ayant annoncé au Conseil de sécurité qu'elle avait procédé à un essai nucléaire souterrain le 9 octobre, le Conseil de sécurité a décidé d'imposer des sanctions au pays par sa résolution 1718 (2006). La République populaire démocratique de Corée a affirmé que ces activités étaient uniquement menées à des fins de défense et qu'elles étaient motivées par la politique hostile des États-Unis d'Amérique.

Les grandes manifestations qui ont eu lieu au Népal en avril ont contraint le Roi à rétablir le Parlement et à céder le pouvoir à une coalition regroupant les principaux partis politiques. En août, le Secrétaire général a nommé un Représentant personnel au Népal en qualité d'interlocuteur politique de haut rang des Nations Unies. Les négociations entre les maoïstes et le nouveau gouvernement ont conduit à la signature d'un Accord de paix global, le 21 novembre, qui a mis fin à dix années de conflit ayant causé la mort de près de 13 000 personnes. Il a été demandé aux Nations Unies de superviser la gestion des armes et du personnel armé des deux parties, de continuer de surveiller la situation des droits de l'homme et d'accompagner les élections prévues pour 2007.

Les Nations Unies ont également continué d'aider le Cambodge à mettre en place un tribunal pour poursuivre les hauts dirigeants responsables de crimes commis entre 1975 et 1979, d'exercer leurs bons offices en faveur de la démocratisation et de la réconciliation nationale au Myanmar, et de soutenir le Tadjikistan dans ses efforts de consolidation de la paix. L'organisation s'est déclarée préoccupée par le coup d'État militaire qui a eu lieu aux Fidji le 5 décembre. Il lui a également été demandé de continuer de se pencher sur la question des îles d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb.



## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre V**

#### **Europe et Méditerranée**

En 2006, des progrès ont été accomplis quant au rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays européens et méditerranéens sortant d'un conflit, puisque les efforts de restauration de leurs institutions et de leur infrastructure sociale et économique se sont poursuivis. Cependant, un certain nombre de problèmes n'ont pas trouvé de solution.

Sous l'égide de l'Union européenne (UE), la communauté internationale a continué d'accompagner la Bosnie-Herzégovine sur le chemin de sa pleine intégration à l'Europe grâce au Processus de stabilisation et d'association mis en place par l'UE. La Bosnie-Herzégovine a adopté une stratégie d'intégration dans l'UE, qui constitue le premier document stratégique à long terme vers une pleine intégration à l'Europe établi par le pays. En outre, elle a également été invitée à adhérer au Partenariat pour la paix de l'OTAN, le pays ayant poursuivi ses efforts pour satisfaire aux conditions préalables à cette adhésion. En octobre, les autorités nationales ont organisé seules les premières élections législatives depuis la fin de la guerre en 1995. Dans une résolution de novembre, le Conseil de sécurité a autorisé les États Membres agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne, ou en coopération avec elle, à mettre en place pour une nouvelle période de 12 mois une force multinationale de stabilisation (UEFOR) et s'est félicité de la décision prise par l'OTAN de maintenir une présence en Bosnie-Herzégovine.

Au Kosovo (Serbie-et-Monténégro), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a continué de soutenir la construction d'une société moderne et pluriethnique. La situation générale en matière de sécurité dans la province est restée stable, ce qui a permis à la MINUK de continuer de suivre les progrès accomplis afin de satisfaire aux critères énoncés dans le Plan d'application des normes pour le Kosovo de 2004 et dans le Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire de 2001, notamment en ce qui concerne le transfert de responsabilités aux autorités nationales du Kosovo. L'année a débuté par plusieurs changements à la tête de l'État après la mort, en janvier, du Président kosovar Ibrahim Rugova, ainsi que par l'ouverture de négociations visant à déterminer le statut final de la province. Tandis que les institutions provisoires intensifiaient leurs efforts pour établir des contacts avec les communautés minoritaires, notamment avec les communautés serbes du Kosovo entretenant d'étroites relations avec Belgrade (Serbie-et-Monténégro), certaines difficultés sont apparues au cours de l'année à mesure que les relations avec Belgrade se détérioraient. Cependant, sous l'égide des nouveaux dirigeants du Kosovo, d'importantes avancées ont été réalisées en vue de l'intégration à l'Europe, avec l'adoption en août du Plan d'action pour un partenariat européen par le Gouvernement. En novembre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général sur le statut futur du Kosovo a annoncé que la soumission d'une proposition de règlement serait reportée à janvier 2007 afin de permettre la tenue des élections législatives en Serbie.

Lors du référendum historique organisé en mai, le Monténégro s'est prononcé en faveur du fait de devenir indépendant de la Serbie. En juin, l'Assemblée générale s'est déclarée favorable à l'admission du Monténégro au sein des Nations Unies.

De nouveaux efforts ont été engagés pour sortir de l'impasse concernant le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie. Au cours de l'année, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Géorgie a convoqué la première session du Conseil de coordination nouvellement rétabli des parties géorgienne et abkhaze, lequel ne s'était plus réuni depuis 2001.

Plusieurs hauts représentants du Groupe des amis du Secrétaire général (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni) ont continué d'encourager le dialogue entre les parties en se fondant sur les Principes de base de 2001 concernant la répartition des compétences entre Tbilissi (Gouvernement géorgien) et Soukhoumi (dirigeants abkhazes). Néanmoins, la situation sur le terrain est restée difficile et complexe, puisque les autorités abkhazes ont allégué que les forces géorgiennes avaient violé l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou en 1994 et que la Géorgie a demandé que les forces russes de maintien de la paix se retirent de la zone de conflit. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants ont veillé au respect de l'accord en question et des résolutions 858 (1993) et 937 (1994) du Conseil de sécurité.

En revanche, aucun progrès n'a été fait en vue de la résolution du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet de la région occupée du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan. En décembre, un référendum sur la question de l'indépendance a été organisé au Haut-Karabakh dont les résultats ont été rejetés par l'Azerbaïdjan, ainsi que par plusieurs pays voisins et par l'Organisation de la Conférence islamique. Par conséquent, à la fin de l'année, le statut de cette région demeurait incertain.

De la même manière, le référendum du 17 septembre concernant l'indépendance de la région moldave de Transnistrie a été rejeté par la République de Moldova et par l'Organisation pour la démocratie et le développement économique–GUAM, organisation récemment créée qui regroupe l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine.

En Méditerranée, la situation à Chypre est demeurée sans solution. En juillet, au cours d'une mission de supervision dans le pays effectuée par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs ont ratifié une série de principes et une décision sur le thème de la coopération. Ils ont également commencé à se réunir régulièrement pour aborder des questions ayant des répercussions sur la vie quotidienne de la population chypriote. Malgré ces avancées, les fortes tensions entre ces deux communautés ont perduré. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a continué de coopérer avec ses partenaires au sein de l'ONU et des deux communautés pour faciliter, d'une part, la mise en place de projets bénéficiant à la fois aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs de la zone tampon et, d'autre part, le rétablissement de conditions normales et d'activités humanitaires à Chypre.

## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre VI**

#### **Moyen-Orient**

Les événements qui ont eu lieu en 2006 au Moyen-Orient reflètent bien la grande instabilité de la région, le fossé grandissant entre Israël et ses voisins et les maigres chances de parvenir à un climat de paix et de sécurité. Les enlèvements de soldats israéliens par des groupes palestiniens et par le Hezbollah en territoire libanais qui ont eu lieu lors de différents incidents, les tirs incessants de roquettes Qassam visant Israël, la réaction militaire virulente d'Israël à ces événements et la crise humanitaire qui en a résulté ont constitué les principaux revers aux progrès accomplis l'année précédente pour rétablir la confiance et mettre fin à ce bain de sang.

En Palestine, les espoirs de voir le processus démocratique déboucher sur une relance du processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne ont été anéantis après la victoire du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) lors des élections tenues en janvier, lequel a maintenu sa position concernant Israël et le processus de paix. Le Quatuor pour le Moyen-Orient (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Union européenne et Nations Unies) a fixé des principes auxquels le nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne devait adhérer, tels que la reconnaissance de l'État d'Israël ou encore l'acceptation des accords, des obligations et de la Feuille de route précédemment définis, sachant que toute aide future au Gouvernement serait réexaminée en fonction du respect de ces principes. Le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a demandé au Hamas de former un gouvernement en février. Israël a immédiatement suspendu les transferts de recettes fiscales, provoquant une grave crise financière dans les territoires palestiniens. En avril, le versement des fonds promis par les donateurs internationaux à l'Autorité palestinienne a été suspendu. L'augmentation du nombre de tirs de roquettes Qassam lancés depuis la bande de Gaza en direction d'Israël et l'enlèvement d'un soldat israélien ont entraîné une action militaire de la part d'Israël dans la bande de Gaza. Le Secrétaire général a dépêché une équipe de l'ONU, dirigée par Vijay Nambiar, pour tenter de désamorcer la crise qui touche la région. Lorsqu'un cessez-le-feu a été annoncé fin novembre entre Israël et les factions palestiniennes, un grand nombre de Palestiniens et d'Israéliens avaient été tués et des centaines de personnes avaient été blessées. Le Territoire palestinien occupé a également été le théâtre d'affrontements entre les factions soutenant l'Autorité palestinienne et celles soutenant le Hamas.

L'Assemblée générale s'est réunie à l'occasion de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence en novembre afin d'aborder la question des « Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé ». Elle a adopté une résolution priant notamment le Secrétaire général de mettre sur pied une mission chargée d'établir les faits concernant l'attaque menée, le 8 novembre, contre la ville de Beit Hanoun dans la bande de Gaza et de présenter un rapport à l'Assemblée sur ce sujet dans un délai de 30 jours. En décembre, le Secrétaire général a signalé que la mission n'avait pas pu être dépêchée car Israël n'avait pas fait savoir si le pays apporterait la coopération nécessaire. La session extraordinaire d'urgence s'est poursuivie en décembre et une résolution a été adoptée concernant la création d'un registre des dommages causés par la construction du mur de séparation dans le Territoire palestinien occupé.

Le Quatuor pour le Moyen-Orient a continué de défendre l'idée que l'initiative relative à la Feuille de route était la meilleure solution pour sortir de ce conflit. La Feuille de route, qui a été

approuvée par le Conseil de sécurité en 2003, a pour objectif de parvenir à une amélioration de la situation grâce à des mesures parallèles et réciproques prises par Israël et l'Autorité palestinienne dans les domaines humanitaire, économique et politique, ainsi que dans les domaines de la sécurité et du renforcement des institutions, tout cela sous la supervision d'un système de contrôle international.

Au Liban, un conflit a éclaté entre le Hezbollah et Israël le 12 juillet, lequel s'est poursuivi jusqu'à l'entrée en vigueur, le 14 août, d'un cessez-le-feu négocié par les Nations Unies. Néanmoins, le blocus maritime imposé par Israël au Liban n'a été levé que le 8 septembre. Les hostilités ont commencé à la suite d'une attaque militaire non justifiée menée par le Hezbollah et de l'enlèvement de deux soldats israéliens. Israël a riposté par des frappes aériennes et des tirs d'artillerie ciblant des infrastructures libanaises civiles, ainsi que par un blocus aérien et maritime et une invasion terrestre du sud du Liban. Plus d'un millier de civils, dont une majorité de Libanais, ont été tués et environ un million de personnes ont été déplacées. Le 11 août, dans une tentative de résolution de ce conflit, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1701 (2006), qui a été approuvée à la fois par les Gouvernements libanais et israéliens. Celle-ci enjoignait notamment Israël de se retirer du Liban et préconisait le déploiement des soldats libanais dans le sud du Liban, avec l'aide de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) élargie. Le Liban a commencé à déployer ses troupes le 17 août et à la fin de l'année, pour la première fois depuis trente ans, des soldats ont été détachés dans le sud du Liban. Les troupes israéliennes se sont retirées le 1<sup>er</sup> octobre.

La Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies a poursuivi son enquête sur l'attentat du 14 février 2005 contre l'ancien Premier Ministre libanais, Rafik Hariri, qui lui avait coûté la vie ainsi qu'à 22 autres personnes. Le 10 novembre, le Secrétaire général a transmis au Gouvernement libanais un projet d'accord entre les Nations Unies et le Liban pour la création d'un tribunal spécial chargé de juger les personnes responsables de cet assassinat. Le traité doit encore être approuvé officiellement par le Gouvernement et ratifié par le Parlement. À la suite de l'assassinat du Ministre de l'Industrie, Pierre Gemayel, le 21 novembre, le Conseil de sécurité a invité la Commission d'enquête internationale indépendante à fournir une assistance technique aux autorités libanaises sur cette enquête.

Le mandat de la FINUL, qui a été élargi pour y inclure les activités prévues dans la résolution 1701 (2006), a été prorogé à trois reprises au cours de l'année 2006 : d'abord en janvier pour une période de six mois ; puis en juillet pour un mois supplémentaire en raison du conflit au Liban entre Israël et le Hezbollah ; et il a été finalement décidé de le proroger jusqu'au 31 août 2007. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans les hauteurs du Golan a également été prorogé à deux reprises. Les observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) ont quitté leur base de patrouille pour être déplacés dans des locaux de la FINUL, après que quatre observateurs militaires de l'ONUST ont été tués, le 25 juillet.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a continué de fournir des services sociaux, d'éducation et de santé à plus de 4 millions de réfugiés palestiniens vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de camps en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza et en Jordanie.

Au cours de l'année, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a présenté un rapport à l'Assemblée générale concernant la situation en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, dans la bande de Gaza et dans les hauteurs du Golan. Le Comité pour l'exercice des droits

inaliénables du peuple palestinien a continué d'encourager la communauté internationale à soutenir les Palestiniens.

## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre VII**

#### **Désarmement**

En 2006, les Nations Unies ont intensifié leurs efforts visant à inciter la communauté internationale à adopter une approche concertée et plus ferme pour surmonter les difficultés actuelles en matière de désarmement et de non-prolifération des armes, telles que les différences persistantes entre les États Membres, qui ont limité les progrès lors des réunions multilatérales sur le désarmement. À cette fin, l'Assemblée générale a proclamé que la quatrième Décennie du désarmement commencerait en 2010. À l'instar des trois décennies précédentes qui avaient respectivement débuté en 1970, 1980 et 1990, elle aura pour objectif de faire avancer les normes et mesures en faveur du désarmement. Dans le même esprit, l'Assemblée a continué de soutenir l'idée d'organiser une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement afin, d'une part, de définir la marche à suivre en ce qui concerne le désarmement et d'autres questions connexes liées à la sécurité internationale et, d'autre part, de tirer davantage parti des progrès réalisés lors des trois sessions précédentes qui se sont respectivement tenues en 1978, en 1982 et en 1988. En avril, certaines avancées ont été constatées quant à la résolution de plusieurs problèmes divisant les États Membres, puisqu'un consensus a été atteint au sein de la Commission du désarmement à propos d'un programme de travail. Ce consensus a contribué à la résolution d'une impasse qui avait entraîné une suspension des travaux de la Commission et durait depuis deux ans. Le déblocage de cette situation a entraîné la reprise des réunions de fond de la Commission à propos de recommandations qui permettraient d'aboutir au désarmement nucléaire et à des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Malheureusement, la Conférence sur le désarmement n'a pas connu une telle réussite. Malgré les 49 réunions officielles et les 22 rencontres informelles organisées, un consensus n'a toujours pas été atteint quant à son programme de travail et, pour la huitième année consécutive, la Conférence n'a entrepris aucun travail de fond sur les questions figurant à son ordre du jour.

En juin, la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive, qui est une entité internationale indépendante présidée par Hans Blix (lequel était auparavant à la tête de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies), a transmis son rapport à l'Assemblée. Ce rapport contient des propositions en vue de l'élimination mondiale de toutes les armes de destruction massive (armes nucléaires, chimiques et biologiques). Déterminée à renforcer encore les mécanismes institutionnels visant à mettre fin au terrorisme international, l'Assemblée a adopté, en septembre, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies établie sur la base de recommandations du Secrétaire général. Cette stratégie s'accompagne d'un plan d'action, dans lequel les États Membres ont résolu de prendre des mesures afin d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Le 8 septembre, l'adoption du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a constitué une avancée majeure, qui a été portée par un élan croissant en faveur de la consolidation du régime de non-prolifération grâce à la signature d'accords juridiquement contraignants permettant que des régions géographiques entières deviennent des zones exemptes d'armes nucléaires. Il s'agit de la cinquième zone de ce type à être déclarée et de la première zone entièrement située dans l'hémisphère nord.

Cependant, l'optimisme entraîné par ces avancées encourageantes a été contrebalancé par une inquiétude généralisée à la suite de l'annonce faite, le 9 octobre, par la République populaire

démocratique de Corée qui indiquait avoir procédé à un essai nucléaire, quelques mois seulement après avoir tiré plusieurs missiles balistiques pouvant servir de vecteurs à des armes de destruction massive. De même, la décision de l'Iran de reprendre ses activités de recherche et de développement relatives à son programme sur l'énergie nucléaire, ainsi que ces activités de conversion et d'enrichissement de l'uranium, a soulevé de vives inquiétudes. Préoccupé par la menace potentielle que représentaient les mesures prises par ces deux États pour le régime de non-prolifération nucléaire et la stabilité régionale et internationale, le Conseil de sécurité a fermement condamné ces activités et a imposé un embargo sur les armes et d'autres sanctions à l'encontre de ces pays, dans ses résolutions 1718 (2006) et 1737 (2006).

Parmi les avancées notables enregistrées dans le domaine du contrôle des armements de type classique, on compte la décision de l'Assemblée de commencer à étudier la possibilité de créer un traité sur le commerce des armes fixant des normes internationales pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de solliciter l'avis des États Membres sur cette idée et de créer un groupe d'experts gouvernementaux qui examinera la faisabilité du projet et la portée de l'instrument proposé avant de présenter son rapport à ce sujet en 2008.

Les problèmes posés par la prolifération des armes légères et de petit calibre vis-à-vis du désarmement et de la sécurité internationale ont continué d'être abordés par les États Membres, notamment dans le cadre du Programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères de 2001. Cependant, la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action n'a pas été l'occasion de tirer parti des avancées réalisées jusqu'alors puisque celle-ci s'est conclue en juillet sans qu'un document final soit adopté, en raison de désaccords entre les délégués sur plusieurs points. Malgré ce revers, l'Assemblée a continué de chercher des solutions pouvant faire avancer le processus de désarmement en ce qui concerne les armes classiques. Elle a adopté une résolution priant le Secrétaire général de mettre en place un second groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens permettant de renforcer la collaboration pour résoudre le problème des stocks de munitions classiques en surplus. Dans le même temps, le groupe d'experts gouvernementaux nommé par le Secrétaire général pour évaluer la tenue du Registre des armes classiques a proposé des mesures pour consolider les opérations et les futures avancées en la matière en vue d'accroître la transparence dans le domaine des armes classiques et d'instaurer ainsi un climat de confiance.

Les efforts internationaux pour résoudre les problèmes humanitaires causés par les restes explosifs après un conflit ont trouvé un nouvel élan avec l'entrée en vigueur, le 12 novembre, du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V) se rapportant à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Lors de la troisième conférence d'examen de cette Convention, les États Parties ont adopté une Déclaration finale réaffirmant leur volonté de satisfaire aux objectifs de la Convention, ainsi qu'un plan d'action définissant des mesures spécifiques visant à la rendre universelle. Au cours du même mois, la sixième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a adopté une déclaration et plusieurs décisions et recommandations pour accroître l'efficacité de ladite Convention.

En outre, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a engagé des négociations avec les États-Unis d'Amérique afin de convenir d'un nouveau traité remplaçant le Traité sur la

réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs de 1991 (START I) en vertu duquel les deux parties s'étaient engagées à limiter le nombre de têtes nucléaires qu'elles pouvaient déployer à environ 6 000 têtes nucléaires par pays, sachant que ce traité est censé prendre fin en 2009. Dans le même esprit, les deux pays ont prorogé de sept années supplémentaires l'accord de 1992 sur la réduction concertée des menaces, qui a pour objectif de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, et ont lancé l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Ils ont poursuivi la mise en œuvre du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs signé à Moscou en 2002, en vertu duquel chaque partie doit ramener le total de ses ogives nucléaires stratégiques déployées à un nombre compris entre 3 000 et 3 500 avant le 31 décembre 2012.



## **Première partie : Questions politiques et de sécurité**

### **Chapitre VIII**

#### **Autres questions politiques et de sécurité**

En 2006, l'Organisation des Nations Unies a continué d'examiner certaines questions de politique et de sécurité en lien avec ses efforts pour faciliter la démocratisation et la décolonisation dans le monde, développer ses activités en matière d'information publique et encourager l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

La sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est déroulée du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2006, avait pour thème le renforcement des capacités pour favoriser la démocratie, la paix et le progrès social. La Déclaration de Doha adoptée à cette occasion souligne la nécessité de mettre en œuvre de manière systématique les recommandations formulées lors de différentes conférences, y compris celle-ci, et prévoit la création d'un Conseil consultatif et d'un secrétariat restreint chargés d'assister le Président de la Conférence dans les tâches relatives à la prise de mesures garantissant un suivi adapté. Plusieurs représentants gouvernementaux, parlementaires et de la société civile se sont engagés à consolider le partenariat tripartite qui les lie dans le cadre de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Le Comité spécial chargé d'étudier l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a continué de suivre la mise en œuvre de cette déclaration datant de 1960, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans les territoires n'étant pas encore autonomes.

Au cours de l'année, ce Comité spécial a organisé un séminaire régional dans le Pacifique à Yanuca (Fidji) dans le cadre des efforts déployés pour mettre en application le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001-2010). Il a également envoyé une mission spéciale dans les îles Turques et Caïques, à la demande du Ministre principal de ce territoire, afin d'évaluer la situation sur le terrain et de récolter des éléments permettant de déterminer l'aide au développement que les Nations Unies pourraient fournir. À la suite du référendum qui a eu lieu le 30 novembre, Gibraltar a approuvé une nouvelle constitution. Au cours de l'année, les îles Tokélaou, territoire administré par la Nouvelle-Zélande, ont également organisé un référendum pour déterminer leur futur statut. Bien que ce référendum, placé sous l'observation d'une mission des Nations Unies composée de quatre membres, n'ait pas permis d'atteindre la majorité des deux tiers nécessaire à un changement de statut, Tokélaou et la Nouvelle-Zélande ont convenu de maintenir le projet de référendum à l'ordre du jour. Il est prévu d'organiser un nouveau référendum en 2007.

Le Comité de l'information a poursuivi ses travaux d'examen de la gestion et du fonctionnement du Département de l'information des Nations Unies. Lors de la session qui s'est déroulée en avril, mai et août, le Comité a examiné les rapports du Secrétaire général sur les projets et activités d'information entrepris au cours des quatre années ayant suivi l'adoption de la nouvelle orientation applicable au Département en 2002. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a continué de concentrer ses efforts sur le suivi des nouvelles orientations stratégiques concernant les bibliothèques des Nations Unies qui ont été définies par le Secrétaire général en 2005. Ces directives comprenaient notamment un volet relatif au rôle plus important que les bibliothèques devraient jouer pour l'amélioration de la communication interne et le partage de l'information au sein du Secrétariat. En ce qui concerne la rationalisation du réseau des centres d'information, qui avait débuté en 2003 avec la

fermeture des centres d'information d'Europe occidentale, le Département a transféré trois postes de directeur dans les centres du Caire (Égypte), de Mexico (Mexique) et de Pretoria (Afrique du Sud) afin de renforcer ces centres.

Dans une résolution de décembre sur les progrès de l'informatique et des télécommunications et la sécurité internationale, l'Assemblée a invité les États Membres à se pencher sur les menaces actuelles et potentielles dans le domaine de la sécurité informatique et a prié le Secrétaire général de réfléchir à ces menaces et aux mesures concertées qui permettraient d'y faire face, avec l'aide du groupe d'experts gouvernementaux qui sera créé en 2009. Pour ce qui a trait au rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, l'Assemblée a incité, en décembre, les organes des Nations Unies à encourager, dans le cadre de leur mandat, l'utilisation de la science et de la technologie à des fins pacifiques.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est penché sur la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (1999). Ses deux sous-comités, à savoir le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, ont poursuivi leurs travaux. En décembre, sur la base des recommandations formulées par le Comité, l'Assemblée a instauré le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence qui permettra à tous les pays et organisations régionales et internationales concernés d'avoir accès aux données et services spatiaux utiles pour la gestion des catastrophes.

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa 54<sup>e</sup> session.

## **Deuxième partie : Droits de l'Homme**

### **Chapitre I**

#### **Promotion des droits de l'homme**

En 2006, conformément à la décision prise par les États Membres lors du Sommet Mondial de 2005 sur la réforme du dispositif des Nations Unies en matière de droits de l'homme, l'Assemblée générale a créé un nouvel organe subsidiaire : le Conseil des droits de l'homme, qui constitue le principal mécanisme des Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ce Conseil, dont le siège est à Genève et qui est constitué de 47 membres, a remplacé la Commission des droits de l'homme, qui comptait 53 membres et assumait des fonctions similaires depuis 1946. Il a été convenu que l'ensemble des missions, mécanismes, fonctions et responsabilités rattachés à la Commission seraient transférés au Conseil, lequel soumettrait directement ses rapports à l'Assemblée, sachant que ses statuts et activités feraient l'objet d'un examen dans un délai de cinq ans suivant sa création.

Le Conseil a tenu sa première réunion en juin, qui s'est suivie de deux sessions ordinaires consacrées au traitement de points cruciaux en matière de droits de l'homme et à des questions administratives et organisationnelles. Afin de faciliter la transition, le Conseil a reconduit les détenteurs de mandats dans leurs fonctions et les mandats de la Commission en ce qui concerne toutes les procédures spéciales de celle-ci, pour une période d'un an. Cette prorogation concerne notamment la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme qui a tenu sa 58<sup>e</sup> et dernière session en août et a formulé des recommandations, destinées à l'organe qui lui succédera, à propos des services consultatifs d'experts fournis au Conseil à l'avenir.

Le Conseil a également engagé des réformes institutionnelles poussées afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif de promotion et de protection des droits humains dans son ensemble. À cette fin, il a constitué trois groupes de travail : le premier est chargé de définir les modalités pour la mise en place d'une procédure d'examen périodique universel permettant de veiller à ce que les États Membres respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme, le deuxième a pour mission de formuler des recommandations pour réviser, améliorer et rationaliser les mandats et les mécanismes qui existaient au sein de la Commission, et le troisième est chargé de soumettre des propositions relatives à l'ordre du jour, au programme de travail annuel, aux méthodes de travail et au règlement intérieur du Conseil.

En juillet, août, novembre et décembre, le Conseil a organisé des sessions spéciales sur la situation en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, au Liban et dans la région soudanaise du Darfour.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de soutenir, de coordonner et de dynamiser le programme des Nations Unies en matière de droits de l'homme et les réformes s'y rapportant. La Haut-Commissaire a soumis plusieurs propositions pour réformer et améliorer le fonctionnement des organes conventionnels. Le Haut-Commissariat a défini un Plan de gestion stratégique pour 2006 et 2007, qui constitue une première en la matière. Ce plan met en avant les priorités du Haut-Commissariat et les moyens devant lui permettre de concrétiser ses ambitions.

L'année 2006 a également vu l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, qui a constitué une avancée importante dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies pour lutter contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Parmi les autres mesures adoptées pour renforcer les bases juridiques

permettant de favoriser les activités de lutte contre les discriminations raciales, le Conseil a mis en place un Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires, sous la forme d'une convention ou de protocoles additionnels à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, afin de combler les lacunes des dispositions actuelles de celle-ci et d'instaurer de nouvelles normes pour lutter contre toutes les formes contemporaines de racisme.

La réglementation internationale en matière de droits de l'homme a progressé en 2006 avec l'adoption, en décembre, par l'Assemblée, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Protocole facultatif s'y rapportant et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

## **Deuxième partie : Droits de l'Homme**

### **Chapitre II**

#### **Protection des droits de l'Homme**

En 2006, les Nations Unies sont restées actives dans le domaine de la protection des droits de l'homme, notamment grâce aux activités menées par ses principaux organes (Assemblée générale, Conseil de sécurité et Conseil économique et social) et par le Conseil des droits de l'homme, entité nouvellement créée qui a repris le rôle assumé par la Commission des droits de l'homme dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation pour restructurer et réformer le dispositif en matière de droits de l'homme en vigueur depuis 60 ans.

Au cours de l'année, un grand pas a été franchi quant aux droits des groupes vulnérables avec l'adoption par l'Assemblée de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant, dont le but est de donner les moyens aux personnes handicapées de surmonter les barrières sociétales et de défendre le respect de leur dignité. Une autre mesure prise par l'Assemblée a été l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et du Protocole facultatif s'y rapportant, lesquels érigent les disparitions systématiques et forcées en crime contre l'humanité et définissent sommairement des obligations juridiques permettant aux États de combattre ces phénomènes et de protéger les victimes potentielles. Les normes juridiques pour la protection des droits des peuples autochtones ont été renforcées grâce à l'adoption par le Conseil des droits de l'homme de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui prévoit des dispositions pour protéger les droits de ces peuples, notamment en ce qui concerne les questions fondamentales de l'autodétermination ainsi que de l'utilisation des terres, territoires et ressources.

Poursuivant ses efforts pour protéger les droits des civils dans les situations de conflit, le Conseil de sécurité a condamné, dans une résolution prise en avril, tous les actes de violence et abus commis à l'encontre des civils dans de telles circonstances et a enjoint toutes les parties concernées de satisfaire scrupuleusement à leurs obligations en vertu du droit international. Afin de protéger les enfants pris dans l'étau des conflits armés et exposés à un fort risque de violation des droits de l'homme et d'abus, le Conseil a adopté deux déclarations présidentielles réaffirmant sa volonté de protéger les droits de ces enfants. Le mois de mai a marqué le lancement des travaux du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui avait été créé en 2005 pour veiller au respect des mesures visant à mettre fin au recrutement d'enfants soldats et aux autres violations dont les enfants sont victimes. En juillet, Barbara Frey (États Unis d'Amérique), Rapporteuse spéciale sur la prévention des violations de droits de l'homme commises à l'aide d'armes légères et de petit calibre, s'est penchée de manière approfondie sur l'impérieuse nécessité de défendre les droits de l'homme face aux facteurs pouvant entraîner leur violation dans des situations de conflit. Elle a ainsi ébauché certains principes pour résoudre ces problèmes de manière efficace. Des principes et des directives similaires ont été publiés ou adoptés dans le but de faire progresser le droit à un logement convenable, à l'eau potable et à l'assainissement, et de solutionner, en se fondant sur les droits de l'homme, le problème de la pauvreté extrême qui reste une préoccupation majeure sur le plan des droits économiques, sociaux et culturels.

Parmi les avancées notables qui ont eu lieu cette année dans le domaine de la protection des principales composantes des droits civils et politiques, on compte l'étude concernant le centre de détention des États-Unis d'Amérique dans la baie de Guantánamo (Cuba) qui a été menée par quatre

titulaires de mandats octroyés au titre de procédures spéciales en matière de droits de l'homme. Cette étude recommande la fermeture du centre en s'appuyant sur des éléments suggérant que certaines personnes sont détenues de manière arbitraire, conclusion qui a été rapidement rejetée par les États-Unis d'Amérique. Point positif, les inquiétudes de la communauté internationale au sujet de certains États Membres qui continueraient de pratiquer la torture ont été quelque peu apaisées par l'entrée en vigueur dans un délai d'un an du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Des progrès supplémentaires ont été accomplis quant aux activités de suivi relatives à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui ont été adoptés en 2001 lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. À la demande du Conseil des droits de l'homme, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a nommé cinq experts chargés d'étudier les faiblesses présentées par les instruments internationaux de lutte contre le racisme. L'Assemblée a, pour sa part, décidé d'organiser une conférence en 2009 pour vérifier l'avancement de la mise en œuvre du Programme. Soulignant la nécessité de conserver une démarche préventive dans la protection des droits de l'homme, l'Assemblée a déclaré, dans une résolution commémorant le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, que la traite des esclaves comptait parmi les plus graves violations des droits de l'homme de l'histoire de l'humanité. Elle a également honoré la mémoire des victimes et a reconnu que la traite avait alimenté le racisme et les préjugés raciaux. Dans la même lignée, l'Assemblée a qualifié les prises d'otages d'actes injustifiables qu'elle a érigées en crimes et a demandé la libération immédiate et sans conditions de toutes les personnes retenues en otage. Le Secrétaire général a annoncé la création du Programme de communication des Nations Unies sur l'Holocauste, sous l'égide du Département de l'information des Nations Unies.

En 2006, le Conseil des droits de l'homme et la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, organe subsidiaire hérité de la Commission des droits de l'homme, ont défini de nouveaux mandats applicables aux rapporteurs spéciaux chargés de mener des études sur : la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et de leur famille, la mise en application dans la pratique du droit à un recours effectif contre les violations de droits de l'homme, la responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix et les conséquences juridiques de la disparition d'États et de territoires pour des raisons environnementales telles que le réchauffement climatique. Des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux et des experts indépendants se sont également penchés sur différentes questions, notamment sur les formes contemporaines de racisme, les droits des migrants, la liberté de religion et de croyance, l'activité mercenaire, l'indépendance des magistrats, les exécutions extrajudiciaires, les allégations de torture, la liberté d'expression, les droits de l'homme et le terrorisme, la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères, le droit au développement, les politiques de réforme économique, la corruption et ses conséquences pour l'exercice des droits de l'homme, les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, le droit à l'alimentation, le droit à un logement convenable, le droit à l'éducation, les activités illicites liées à des produits et déchets toxiques et nocifs, le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, la violence à l'égard des femmes, la violence à l'encontre des enfants, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, les enfants touchés par les conflits armés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et enfin, les droits de l'homme et les libertés fondamentales des populations autochtones.

En outre, plusieurs groupes de travail se sont penchés sur : la discrimination dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine, la discrimination à l'encontre des minorités, les détentions arbitraires, les disparitions forcées ou involontaires, le droit au développement, les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales, les formes contemporaines d'esclavage et les droits des peuples autochtones.

## **Deuxième partie : Droits de l'Homme**

### **Chapitre III**

#### **Situation des pays en matière de droits de l'homme**

En 2006, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme (organe récemment créé), ainsi que des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux du Secrétaire général et des experts indépendants nommés pour examiner les cas de violations des droits de l'homme, se sont intéressés à certaines situations préoccupantes en matière de droits de l'homme. Ils se sont plus particulièrement penchés sur des violations présumées de ces droits et sur la meilleure manière d'aider et de guider les gouvernements et les institutions nationales dans leur lutte contre ces violations. Face à la recrudescence du conflit armé touchant la région soudanaise du Darfour, aux relations tendues entre Israël et le Liban et à la situation dans les territoires palestiniens occupés, le Conseil a organisé quatre sessions spéciales consacrées à ces thèmes. La première et la troisième session, tenues respectivement en juillet et en novembre, étaient dédiées à la situation dans les territoires palestiniens occupés ; la deuxième session, qui a eu lieu en août, s'est intéressée à la situation au Liban ; enfin la quatrième session, organisée en décembre, était consacrée aux événements survenus au Darfour. Lors de chacune de ces réunions, le Conseil a mis en place une mission de haut niveau chargée d'évaluer la situation ou d'enquêter sur celle-ci avant de présenter un rapport à ce sujet. Face à la situation au Liban découlant des opérations militaires menées par Israël, l'Assemblée a adopté la résolution 61/154, par laquelle elle a condamné les violences commises et a appelé la communauté internationale à prêter son aide pour faciliter la reconstruction du Liban et la réadaptation des victimes.

Au Myanmar, le Secrétaire général a usé de ses bons offices pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation, ce qui a entraîné certaines améliorations ayant favorisé le détachement d'une mission dans le pays afin d'évaluer la situation et de déterminer les moyens qui permettraient de contribuer à l'instauration d'une démocratie ouverte respectant les droits de l'homme et les normes humanitaires. Faisant suite à ces avancées, l'Assemblée a exhorté, dans sa résolution 61/232, le Gouvernement du Myanmar à mettre fin aux violations systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur son territoire et à libérer immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques, notamment les responsables de la Ligue nationale pour la démocratie, dont Aung San Suu Kyi, qui sont détenus depuis plusieurs années. Dans un même esprit, l'Assemblée a réclamé qu'il soit mis un terme aux violations des droits de l'homme et aux autres situations soulevant de vives inquiétudes au Bélarus, en Iran et en République populaire démocratique de Corée.

En 2006, le Conseil, son système de procédures spéciales et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont œuvré à l'amélioration des services consultatifs et des mécanismes de coopération technique destinés à promouvoir les principes internationaux en matière de droits de l'homme et à lutter contre les violations de ces droits en Afghanistan, au Burundi, au Cambodge, en Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Somalie et au Timor-Leste.



## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre I**

#### **Politiques de développement et coopération économique internationale**

Le début de l'année 2006 a été marqué par la vigueur de l'économie mondiale, puisque plusieurs des principales économies développées ont connu une forte reprise après le ralentissement significatif de 2005 et que de nombreux pays en développement ont réussi à maintenir la dynamique due à une croissance robuste. Toutefois, un ralentissement conséquent de la croissance économique mondiale était attendu pour la seconde partie de l'année 2006, avec une croissance annuelle du produit intérieur brut mondial d'environ 3,6 pour cent, c'est-à-dire le même taux qu'en 2005, soit à peine plus élevé que les prévisions du début d'année. Selon les estimations, un certain nombre de risques de baisse devaient peser sur l'économie, tels que d'importants déséquilibres mondiaux, la hausse continue du cours du pétrole, le fléchissement du secteur immobilier dans un certain nombre de pays, ainsi que la hausse des taux d'intérêts au niveau mondial.

En raison de progrès irréguliers dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui avaient été adoptés par l'Assemblée générale en l'an 2000, et de l'ampleur des privations subies par les êtres humains, l'Organisation a continué de concentrer ses efforts sur le programme de développement mondial. Soulignant le lien entre la réalisation des OMD, la stabilité économique mondiale et la prospérité, le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement nommé par le Secrétaire général a proposé une série de réformes afin de permettre au système onusien de mieux remplir les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et réaffirmés dans le document final du Sommet mondial de 2005.

Au cours de l'année, l'Assemblée générale a organisé une réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010. Dans la déclaration approuvée lors de cette rencontre, l'Assemblée a réaffirmé l'importance du Programme d'action, adopté en 2001, lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elle a précisé qu'il s'agissait d'un cadre fondamental pour la création d'un partenariat mondial solide dont le but est d'accélérer la croissance économique sur le long terme, le développement durable et l'éradication de la pauvreté au sein des PMA. Pour sa part, le Conseil économique et social s'est intéressé, lors de son débat de haut niveau, à la « Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable ». Le débat consacré aux efforts de coordination du Conseil a porté sur des questions liées à la croissance économique soutenue pour le développement social, telles que l'élimination de la pauvreté et de la faim. Dans le cadre d'autres activités liées au développement, la Communauté internationale a célébré la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et a salué la célébration, en 2005, de l'Année internationale du microcrédit. L'Assemblée, qui a demandé qu'un rapport d'évaluation exhaustive de la mise en œuvre de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) lui soit soumis lors de sa session se tenant en 2007, a reconnu les apports issus de cette première décennie et a pris note de l'intérêt manifesté pour la proclamation d'une deuxième décennie. Face à la nécessité d'intégrer les textes issus du Sommet mondial de 2005 sur la société de l'information dans le cadre plus large du programme de l'ONU en matière de développement, le Secrétaire général a lancé en mars l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des

communications (TIC) au service du développement qui s'appuiera sur les travaux du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, dont le mandat de quatre ans a expiré fin 2005. Dans le cadre d'une autre action sur les suites à donner au Sommet mondial, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a approuvé la création du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information. Le Conseil économique et social a décidé d'élargir la Commission de la science et de la technique au service du développement en accueillant dix nouveaux membres.

Dans le cadre de sa mission de supervision des suites données au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, qui avait pour objet de vérifier l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre d'Action 21 (plan d'action sur le développement durable adopté en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), la Commission du développement durable s'est principalement penchée sur le groupe thématique de questions liées à l'énergie au service du développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. En outre, elle a examiné les progrès réalisés dans la mise en application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice de 2005 pour la poursuite de la mise en œuvre dudit Programme d'action.

En ce qui concerne les autres pays en situation particulière, l'Assemblée a décidé de procéder en 2008 à un examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, adopté en 2003 par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.

## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre II**

#### **Activités opérationnelles de développement**

En 2006, le système des Nations Unies a fourni une aide au développement aux pays en développement (PED) ainsi qu'aux pays en transition, principalement grâce au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est l'organe central des Nations Unies pour le financement de l'assistance technique. Les ressources du PNUD, qui s'élevaient à 5,1 milliards de dollars des États-Unis, sont restées inchangées par rapport à 2005. En 2006, le montant total des dépenses pour l'ensemble des activités du programme et les dépenses d'appui s'est monté à 4,8 milliards de dollars des États-Unis, contre 4,4 milliards l'année précédente. La répartition des fonds (en dollars des États-Unis) relatifs à la coopération technique octroyés par d'autres sources était la suivante : 48,7 millions accordés par le programme administré par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 191,2 millions issus du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et 25,6 millions apportés par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

En 2006, le FNUPI et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie ont été regroupés avec les services consultatifs et de promotion des partenariats pour former le Bureau des Nations Unies pour les partenariats. Ce bureau se propose de servir d'interface pour la création de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats permettant au système des Nations Unies de travailler d'une manière plus efficace avec le secteur privé et la société civile.

En avril, le Secrétaire général a rendu compte des progrès réalisés quant à la mise en œuvre de la résolution 59/250 qui a été adoptée par l'Assemblée générale et porte sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies lancé en 2004.

Le rapport fait état des mesures prises et présente les résultats des activités spécifiques entreprises à la lumière des critères et objectifs applicables à l'ensemble du système de l'ONU. Le Secrétaire général a recommandé au Conseil économique et social de se servir de l'évaluation approfondie des progrès pour élaborer des directives en vue de l'examen triennal complet de 2007. Dans la perspective de cet examen triennal, le Conseil a prié le Secrétaire général, en juillet, de centrer l'analyse sur certains éléments s'inscrivant dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le montant des projets mis en place par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a chuté à 706 millions de dollars des États-Unis, soit 9,7 % de moins que les projections pour l'année. En mai, le Secrétaire général a nommé Jan Mattson (Suède) au poste de Directeur exécutif de l'UNOPS. Conformément aux réformes proposées dans le Plan d'action de 2005 pour rétablir la viabilité financière de l'UNOPS, son siège a été transféré à Copenhague (Danemark) et est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> juillet.

En 2006, 7 623 bénévoles œuvrant pour le programme des Volontaires des Nations Unies, géré par le PNUD, ont effectué 7 856 missions dans 144 pays.

En mars, l'Administrateur du PNUD a rendu compte de la mise en œuvre du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (2005-2007) qui avait été approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population en 2005. En juin, ce Conseil d'administration a prié le PNUD de mettre davantage l'accent sur le plan de financement pluriannuel du programme, qui est un élément moteur

en ce qui concerne l'efficacité du développement pour les solutions Sud-Sud, et d'en accroître la portée.

Le FENU a terminé l'examen stratégique de son plan d'activités pour 2005-2007 et s'est appuyé sur les conclusions de cet examen pour mettre au point un plan de financement détaillé pour la période 2006-2007. Conformément aux mesures de réforme onusiennes, le FENU a continué de décentraliser ses activités et d'améliorer son efficacité et son efficience. En avril, la simplification du fonctionnement du siège du FENU visant à conserver essentiellement des fonctions stratégiques et de gestion était en grande partie achevée. En juin, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a prié l'Administrateur du PNUD ainsi que le Secrétaire exécutif du FENU de finaliser l'accord stratégique entre les deux organes, en déterminant les principaux éléments de leur partenariat stratégique, opérationnel et financier.

## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre III**

#### **Aide humanitaire et assistance économique spéciale**

En 2006, les Nations Unies, par le biais du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), a continué de mobiliser et coordonner l'aide humanitaire pour répondre aux situations d'urgence internationales. Au cours de l'année, des appels globaux interinstitutions ont été lancés concernant les situations en Afrique de l'ouest, au Burundi, au Congo, dans la Corne de l'Afrique, en Côte d'Ivoire, dans la région des Grands Lacs, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Liban, au Libéria, au Népal, en Ouganda, en République centrafricaine, en République Démocratique du Congo (RDC), en Somalie, au Soudan, au Tchad, dans le Territoire palestinien occupé, au Timor-Leste, et au Zimbabwe. Le BCAH a reçu des contributions à hauteur de 257,3 millions de dollars des États-Unis pour aider les pays à faire face aux catastrophes naturelles.

Les Groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi, la Guinée-Bissau et Haïti ont continué de mettre en place des programmes d'appui à long terme en faveur de ces pays. Tenant compte des progrès réalisés au Burundi et des conclusions du groupe spécial qui stipulent qu'il serait préférable que la situation du pays soit supervisée par la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée, le Conseil économique et social a mis fin au mandat du Groupe consultatif spécial pour le Burundi.

Les efforts visant à mettre en œuvre la Déclaration de Hyogo et son Cadre d'action pour 2005-2015 (programme décennal pour réduire les risques de catastrophes adopté en 2005, lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes) se sont poursuivis. Conformément aux dispositions de ce Cadre, des activités ont été entreprises afin de consolider la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. De plus, d'autres progrès ont été réalisés quant à l'élaboration et à la mise en œuvre du système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan indien.

Au cours de l'année, le Conseil économique et social a étudié les différents moyens permettant de renforcer la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies en améliorant les interventions humanitaires à tous les niveaux, notamment grâce à un renforcement des capacités, et en accordant une attention toute particulière aux situations d'urgence humanitaire récentes. Les travaux de mise en œuvre du programme de réforme de l'action humanitaire, lancé fin 2005, ont avancé grâce à l'examen des interventions humanitaires. Le BCAH a créé le Groupe d'appui à la réforme de l'action humanitaire afin de fournir une aide aux coordonnateurs humanitaires, aux équipes et aux organisations sur le terrain pour faire progresser le programme en question. L'année a vu le lancement de « l'approche de responsabilité modulaire » (une initiative favorisant la collaboration entre les groupes sectoriels de l'aide humanitaire ou les groupes d'organisations humanitaires et les intervenants afin d'améliorer l'efficacité de l'intervention) ainsi que la création du Fonds central pour les interventions d'urgence, un nouveau mécanisme financier couvrant la phase initiale des situations d'urgence. Le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, qui a été créé sur la base du document final du Sommet mondial de 2005, a présenté son rapport intitulé « Unis dans l'action », contenant des recommandations pertinentes dans le cadre du programme de réforme de l'action humanitaire.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **Chapitre IV**

#### **Commerce, finances et transport internationaux**

En 2006, le commerce mondial de marchandises s'est développé très rapidement et le volume des exportations mondiales a augmenté d'environ 10 pour cent, contre 7,3 pour cent en 2005. Cette forte croissance du commerce mondial, soutenue par une importante demande d'importation de la part de la plupart des pays, était pourtant supposée stagner à 7 pour cent. Les États-Unis sont restés le principal moteur du commerce mondial, avec une demande d'importation représentant quelque 13 pour cent du total mondial. La demande d'importation de l'Union européenne (UE) a rapidement crû, car la reprise économique a été meilleure que prévue tant en Europe occidentale que dans la plupart des pays en développement et en transition. Dans les pays exportateurs de pétrole, de minerais et de métaux d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie occidentale, la demande a atteint un taux à deux chiffres, en raison d'une hausse de la consommation et de nouveaux besoins en matière de capacité de production et d'infrastructures. La demande en matières premières est restée robuste, notamment en raison de l'industrialisation de la Chine, de l'Inde et d'autres pays émergents en développement qui a poursuivi sa course rapide.

Les transferts nets de ressources financières depuis des pays en développement vers des pays développés sont passés de 533 milliards à 662 milliards de dollars des États-Unis entre 2005 et 2006. Les transferts nets de ressources financières issus des pays en transition se sont élevés à 133 milliards de dollars des États-Unis contre 112 milliards de dollars des États-Unis l'année précédente. Le niveau des flux nets de capitaux privés affluant vers les pays en développement et en transition était élevé par rapport aux autres années, bien qu'il soit resté plus bas que celui enregistré l'année précédente, car les perturbations survenues sur les marchés financiers lors du deuxième trimestre ont entraîné un ralentissement. Reconnaisant la nécessité impérieuse d'améliorer la cohérence, la gouvernance et l'uniformité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, l'Assemblée générale a constaté que les pays en développement, dans leur ensemble, continuaient d'enregistrer des sorties nettes de ressources financières. À cet égard, elle a prié le Secrétaire général d'en examiner les raisons et les conséquences et de lui transmettre un rapport à ce sujet. L'Assemblée a souligné l'importance de favoriser la stabilité financière et le développement durable au niveau international et d'encourager, d'une part, les efforts nationaux visant à mieux résister aux risques financiers et, d'autre part, les mesures prises pour atténuer les effets de l'extrême instabilité des mouvements de capitaux à court terme.

En avril, lors la neuvième rencontre de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions issues des accords de « Bretton Woods » (Banque mondiale et Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), il a été question des efforts de cohérence, de coordination et de coopération dans le cadre de la mise en œuvre, d'une part, du Consensus de Monterrey adopté en 2002 par la Conférence internationale sur le financement du développement et, d'autre part, du document final du Sommet mondial de 2005. L'Assemblée a décidé que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey se tiendrait au cours du second semestre de 2008 et que les consultations intergouvernementales auraient lieu en 2007.

En juillet, le système commercial multilatéral a connu un sérieux revers. En effet, la rencontre entre les ministres du Commerce des pays du G6 (Australie, Brésil, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, et UE) n'a pas permis de lever les obstacles entravant les négociations commerciales relevant du cycle de Doha qui durent depuis cinq ans. La suspension indéfinie dudit cycle a provoqué une grande incertitude quant au statut des négociations qui étaient supposées prendre fin en décembre et auraient dû prendre la forme d'un engagement unique pris par l'ensemble des membres de l'OMC pour renforcer la libéralisation dans le cadre des accords de l'OMC et mettre plus fortement l'accent sur le développement. Exprimant de graves inquiétudes face à la suspension des négociations et demandant leur reprise rapide, l'Assemblée a appelé les pays développés à faire preuve de plus de souplesse et à afficher la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse. De plus, elle a souligné que le Cycle de Doha ne saurait aboutir de façon satisfaisante sans l'établissement de règles et de mesures disciplinaires dans le domaine de l'agriculture.

Lors de sa vingtième-troisième session extraordinaire, le Conseil du commerce et du développement, organe chargé de superviser la CNUCED, a procédé à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Consensus de Sao Paulo, adopté en 2004 par la onzième session de la Conférence (CNUCED XI). Ce Conseil a adopté un document final relatif à cet examen réaffirmant l'importance des travaux de la CNUCED qui s'articulent autour de trois grands axes, à savoir la recherche et l'analyse, la recherche de consensus, et la coopération technique. Il a, en outre, adopté des conclusions concertées relatives à l'examen des progrès accomplis quant à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le rapport intitulé « Le développement économique en Afrique – Doublement de l'aide : assurer la "grande poussée" », plusieurs décisions concernant l'examen des activités portant sur la coopération technique fournie par la CNUCED et la date de sa session de 2007.

Les fonds destinés à l'assistance technique du Centre du commerce international, géré conjointement par la CNUCED et l'OMC, ont augmenté de 15 pour cent pour atteindre 25,3 millions de dollars des États-Unis.

## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre V**

#### **Activités économiques et sociales régionales**

En 2006, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont poursuivi leurs activités de coopération technique, notamment en fournissant des services de conseil aux États membres. En outre, elles ont promu des programmes et des projets et ont dispensé des formations pour le renforcement des capacités nationales dans différents secteurs. Toutes ces commissions, à savoir la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), ont tenu régulièrement des sessions au cours de l'année.

Les Secrétaires exécutifs respectifs des Commissions ont continué de se réunir fréquemment afin d'échanger leurs points de vue, de coordonner les actions et d'adopter une position commune sur les principales questions liées au développement. En juillet, le Conseil économique et social a engagé un dialogue avec les Secrétaires exécutifs des commissions autour du thème de la « dimension régionale de la création d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable ».

Au cours de l'année, le Conseil a approuvé le plan de travail de la CEE sur la réforme et la version révisée de son mandat. L'Assemblée générale a salué les efforts déployés par la CEA pour effectuer un examen complet permettant de repositionner la Commission afin de mieux répondre aux défis auxquels l'Afrique est confrontée. La CESAO a approuvé en principe la création d'un centre de technologie en son sein et a adopté l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique. Les ministres du Transport de ses pays membres ont adopté des projets de déclaration sur la sécurité routière et des transports visant à mettre en place des systèmes intégrés de transport intermodal et de logistique. La CESAO a prié son Secrétaire exécutif de coordonner les rapports annuels régionaux établis en coopération avec d'autres agences, fonds et programmes des Nations-Unies sur les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim. De plus, elle l'a priée d'assurer la coordination, en 2010, d'un rapport régional interinstitutionnel résumant les progrès réalisés au cours de la période 2006-2010 pour atteindre les OMD. Enfin, elle a prié son Secrétaire exécutif de soutenir la « Résolution de Montevideo sur l'avenir de la protection sociale : accessibilité, financement et solidarité ». Le Conseil a approuvé l'adhésion du Japon en tant que membre de la CEPALC. Cette dernière a, en outre, admis les îles Turques et Caïques en qualité de membre associé.



## Troisième partie : Questions économiques et sociales

### Chapitre VI

#### Énergie, ressources naturelles et cartographie

En 2006, la protection et l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques sont restées au cœur des priorités de plusieurs organes des Nations Unies, notamment de la Commission du développement durable, qui a débuté son second cycle biennal d'application sur le groupe thématique de questions liées à l'énergie au service de développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. La Commission a étudié les questions relatives à l'énergie dans le cadre de l'élimination de la pauvreté, à la sécurité et à l'efficacité énergétiques ainsi qu'aux technologies énergétiques moins polluantes. Elle s'est également intéressée aux progrès réalisés en vue de remplir les objectifs, buts et engagements du Plan d'action 21, du Sommet mondial de 2002 pour le développement durable et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Lors de la présentation du rapport annuel de 2005 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA), qui a été réalisée par son directeur général, Mohamed El Baradei, il a été souligné que l'Agence concentrait ses efforts sur le rôle de l'énergie dans le cadre du développement et considérait la pénurie énergétique dans les PED comme une sérieuse entrave au développement de ces pays.

Lors du quatrième Forum mondial de l'eau, qui était consacré au thème « Des actions locales pour relever un défi mondial », une déclaration ministérielle a été adoptée réaffirmant l'importance capitale de l'eau pour le développement durable. Le rôle de l'eau dans le cadre du développement a également été souligné dans la seconde édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau intitulé « *L'eau, une responsabilité partagée* », et était le sujet principal du Rapport mondial sur le développement humain 2006, intitulé « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau ».

Lors de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, des résolutions relatives à l'atténuation des catastrophes à grande échelle, à l'administration maritime et au soutien des infrastructures de données géospatiales ont été adoptées. Lors de sa vingt-troisième session, le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a continué de soutenir les conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre VII**

#### **Environnement et établissements humains**

En 2006, les Nations Unies et la communauté internationale ont continué d'œuvrer à la protection de l'environnement grâce, d'une part, à la mise en œuvre d'instruments juridiquement contraignants et, d'autre part, aux activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/ du septième Forum ministériel mondial sur l'environnement, les questions de politique générale liées, d'une part, à l'énergie et l'environnement et, d'autre part, au tourisme et à l'environnement ont été abordées sous forme de consultations ministérielles. Le résumé de ces consultations, qui a été soumis par le Président du Conseil d'administration, s'intitule « Initiative des Émirats arabes unis ». Le Directeur exécutif du PNUE a élaboré une stratégie en dix points pour améliorer l'efficacité et la coordination des services et de l'aide apportés par le PNUE dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

En février, lors de sa première session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le Conseil d'administration a ensuite approuvé cette approche et a demandé au Directeur exécutif d'instituer et d'assumer la responsabilité administrative générale du secrétariat de l'Approche stratégique.

Le PNUE a publié le rapport final sur l'Évaluation mondiale des eaux internationales, qui confirme que les pressions exercées par les activités humaines ont affaibli la capacité des écosystèmes aquatiques à remplir leurs fonctions essentielles, compromettant ainsi le bien-être et le développement humain. En se basant sur les recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Conseil économique et social a fixé quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et a convenu de faire en sorte de les atteindre d'ici 2015. Le Conseil a adopté un certain nombre de mesures afin de renforcer l'arrangement international sur les forêts. L'Assemblée a proclamé que 2011 serait l'Année internationale des forêts et 2010, celle de la biodiversité.

Les pays donateurs se sont engagés à verser 3,1 milliards de dollars des États-Unis dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour financer les opérations menées entre 2006 et 2010. Le Conseil du FEM, qui est l'organe de gestion du Fonds, a approuvé cette reconstitution en août.

En mars, l'Assemblée générale a élu Achim Stiner (Allemagne) au poste de directeur exécutif du PNUE pour un mandat de quatre ans.

Le programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a continué de soutenir la mise en application du Programme pour l'habitat de 1996 et des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, il a adopté une approche globale axée sur les résultats afin de mettre en œuvre, guider et coordonner des réponses plus cohérentes et efficaces face à l'urbanisation de la pauvreté et à l'exclusion sociale tant au niveau national qu'international.

En juin, l'Assemblée a réélu Anna Kajumulo Tibaijuka (République de Tanzanie) au poste de directrice exécutive d'ONU-Habitat pour un nouveau mandat de quatre ans.

## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre VIII**

#### **Population**

En 2006, la population mondiale a atteint 6,6 milliards d'habitants contre 6,5 milliards en 2005 et devrait atteindre 9 milliards de personnes d'ici 2050.

En 2006, les activités des Nations Unies relatives à la population ont continué de s'articuler autour du Programme d'action, adopté en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et des mesures principales pour la poursuite de son application adoptées en 1999 lors de la vingt-et-unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La Commission de la population et du développement, qui est l'organe responsable du suivi, de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action, a fait du thème « Migrations internationales et développement » son thème spécial. La Division de la population a continué d'analyser les tendances démographiques mondiales et les politiques en la matière et d'en rendre compte, notamment en publiant ses résultats dans des documents et sur l'Internet.

En septembre, l'Assemblée générale a tenu son premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement pour discuter des aspects multidimensionnels de ce phénomène et mettre en évidence les moyens permettant de tirer au maximum parti des avantages que présentent les migrations pour le développement tout en réduisant ses répercussions négatives. Les participants ont convenu que les migrations internationales pouvaient être une force tant pour le développement du pays d'origine que pour celui du pays de destination, à condition qu'elles s'accompagnent de politiques appropriées. Plusieurs réunions ont été organisées afin de préparer le Dialogue et de donner suite à ses conclusions.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'aider les pays à appliquer le programme de la CIPD et les objectifs du Millénaire pour le développement. En 2006, le FNUAP a porté assistance à 154 pays et territoires, en accordant une attention spéciale à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de santé reproductive, à la lutte contre la discrimination et les violences fondées sur le sexe, à la formulation de politiques efficaces en matière de population, ainsi qu'au renforcement de la prévention contre le VIH.

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **Chapitre IX**

#### **Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines**

En 2006, les Nations Unies ont continué de promouvoir le développement des ressources sociales, culturelles et humaines, et de renforcer leur programme pour la prévention du crime et la justice pénale.

La Commission du développement social a fait de l'examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997–2006) son thème prioritaire. De plus, elle a adopté des résolutions relatives aux aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux modalités du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adopté en 2002. La Commission a également examiné les plans d'actions des Nations Unies en la matière et les programmes d'actions concernant la situation des groupes sociaux.

Le Secrétaire général a rendu compte de la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action connexe, adoptés en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que d'autres initiatives ayant trait au développement social, adoptées par l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire en 2000.

Le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées a adopté la version finale du projet de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, fruit de plusieurs années de négociations. Ces efforts ont été salués par le Conseil économique et social et le texte en question a été adopté, par la suite, par l'Assemblée générale.

Lors de sa quinzième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'est penchée, entre autres, sur les règles et les normes des Nations Unies en matière de prévention du crime, les mesures contre la criminalité transnationale organisée, notamment les enlèvements et la traite des êtres humains, le renforcement de l'État de droit et des systèmes de justice pénale en Afrique, l'assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique, le renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire, la coopération internationale contre la corruption et enfin, les suites données au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Le Secrétaire général a rendu compte des activités entreprises afin de mettre en œuvre le Plan international d'action relatif à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012). Soucieuse d'atteindre les objectifs de la Décennie, l'Assemblée a invité les gouvernements à mobiliser des ressources suffisantes et les a exhortés à accroître leurs investissements dans l'éducation. De plus, le Secrétaire général a rendu compte des travaux de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et du développement des programmes de formation universitaire et professionnelle de l'Université pour la paix.

## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre X**

#### **Femmes**

En 2006, les efforts des Nations Unies pour faire progresser la condition de la femme dans le monde ont continué à s'articuler autour des principes et des lignes directrices de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, ainsi qu'autour du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing+5) qui a eu lieu en 2000 et avait pour objet l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action. En juillet, le Secrétaire général a transmis à l'Assemblée générale une étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes, dans laquelle figuraient des recommandations qui permettraient de réaliser des progrès considérables dans la prévention et l'élimination de ce type de violence. Au cours de l'année, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont tous deux adopté des résolutions à ce sujet. L'Assemblée a également adopté une résolution sur la traite des femmes et des filles. Des progrès ont été enregistrés dans la parité entre les sexes grâce à l'approbation, en octobre, d'un projet de politique applicable à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. En novembre, le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, qui a été nommé par le Secrétaire général, a présenté son rapport intitulé « Unis dans l'action », qui aborde l'égalité des sexes et recommande la création d'un nouveau dispositif des Nations Unies relatif à la problématique hommes-femmes. Dans ce document, il est également proposé qu'un poste de Directeur exécutif responsable du nouveau bureau envisagé soit créé et élevé au rang de Secrétaire général adjoint.

Lors de sa cinquantième session en mars, la Commission de la condition de la femme a organisé une table ronde de haut niveau concernant les dimensions sexospécifiques des migrations internationales et un résumé de cette rencontre a été transmis à l'Assemblée en vue de son dialogue de haut niveau sur les migrations internationales prévu pour septembre. La Commission a soumis des recommandations au Conseil concernant l'adoption de projets de résolutions ayant trait à la situation des femmes et des filles en Afghanistan, à l'aide dispensée aux femmes palestiniennes, ainsi qu'à l'organisation future des travaux de la Commission et à ses méthodes de travail. Cette dernière a également adopté des résolutions concernant les femmes et enfants retenus en otage lors de conflits armés, les femmes, les fillettes et le VIH/SIDA, et l'opportunité de désigner un rapporteur spécial chargé d'examiner les lois discriminatoires à l'égard des femmes. En juillet, le Conseil économique et social a adopté une résolution relative à l'organisation des travaux de la Commission et à ses méthodes de travail.

Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a continué de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel, axé autour d'objectifs dans quatre domaines prioritaires : la féminisation de la pauvreté, la violence faite aux femmes, la propagation du VIH/SIDA et l'égalité des sexes au sein de régimes démocratiques et dans les pays sortants d'un conflit. Les efforts de l'équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement ont permis de réaliser des progrès en ce qui concerne les indicateurs de

résultats applicables aux équipes de pays et de mettre en place des méthodes d'apprentissage actif permettant de concevoir des programmes en faveur de l'égalité des sexes.

En 2006, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer et à relancer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). En mai, le Conseil d'administration a examiné le rapport du sous-comité chargé de la stratégie de mobilisation des ressources. Ce rapport propose une stratégie de levée de fonds qui a été soumise par le directeur de l'INSTRAW dans le cadre des efforts permanents visant à renforcer l'Institut.

## **Troisième partie : questions économiques et sociales**

### **Chapitre XI**

#### **Enfants, jeunes et personnes âgées**

En 2006, à l'occasion de sa soixantième année de fonctionnement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses travaux pour s'assurer que chaque enfant se voit offrir le meilleur départ possible dans la vie, qu'il bénéficie d'une vaccination complète et soit à l'abri de la maladie (notamment du VIH/sida) et du handicap, qu'il ait accès à un enseignement primaire de qualité et soit protégé contre la violence, les mauvais traitements, l'exploitation ainsi que la discrimination. En commémoration du soixantième anniversaire de l'UNICEF, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle félicite le Fonds pour son travail visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement internationaux dans l'intérêt des enfants. L'Assemblée a également tenu une réunion plénière dédiée à l'histoire et aux réalisations de l'UNICEF.

Des progrès notoires ont été accomplis quant à l'intégration des droits de l'enfant aux politiques nationales. Parmi les 190 pays ayant adopté le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (2002) intitulé « Un monde digne des enfants », 177 ont contribué à y donner suite, en intégrant les objectifs contenus dans le document à leur processus de planification, grâce à l'élaboration de plans d'action en faveur des enfants, et en intégrant ces objectifs dans les principales stratégies nationales de développement.

L'année 2006 a marqué l'année de lancement du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009, qui met l'accent sur les domaines prioritaires de la survie et du développement du jeune enfant, de l'éducation de base et de l'égalité des sexes, de la problématique entre VIH/sida et enfants, de la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance, ainsi que du plaidoyer et des partenariats en faveur des droits des enfants. En 2006, les revenus de l'UNICEF ont connu une augmentation de 1 pour cent par rapport à 2005 et une légère augmentation des ressources ordinaires a été constatée par rapport aux autres ressources.

Les efforts de mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, adopté en 1995, se sont poursuivis. Le Conseil économique et social a examiné la question de la promotion de l'emploi des jeunes. Dans une résolution à ce sujet, le Conseil a exhorté les gouvernements à aborder la question de l'emploi des jeunes comme partie intégrante des stratégies pour le développement et la sécurité collective.

En 2006, les efforts de l'ONU se sont poursuivis pour la mise en application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, qui comprend des programmes pour l'examen et l'évaluation de ce plan qui débutera en 2007 et sera consacré au thème suivant : « Faire face aux problèmes du vieillissement et saisir les possibilités qu'il offre ». En décembre, l'Assemblée a invité les gouvernements à adopter une approche participative tout au long du processus de mise en œuvre du Programme et a souligné la nécessité de mesures supplémentaires de renforcement des capacités au niveau national.

## **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

### **Chapitre XII**

#### **Réfugiés et personnes déplacées**

En 2006, la tendance à la baisse du nombre de réfugiés dans le monde s'est inversée, car près d'1,2 millions d'Iraqiens se sont réfugiés en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est passé de 20,8 à 32,9 millions, entre 2005 et 2006. Parmi ces personnes, on compte quelque 9,9 millions de réfugiés, 12,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), 5,8 millions d'apatrides et 738 000 de demandeurs d'asile. Environ 2,6 millions de personnes ont regagné leur pays d'origine. Enfin, viennent s'ajouter à cette liste 1 million de migrants forcés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Au cours de l'année, les opérations du HCR ont été couronnées de succès dans certaines régions, mais entravées par des contraintes dans d'autres. Outre ses activités clés de protection et d'aide aux réfugiés, le HCR a adhéré à l'approche de responsabilité modulaire qui définit le partage des responsabilités humanitaires. En vertu de cette approche, elle a assumé la direction mondiale du module de protection et, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations, elle a également joué le rôle de chef de file en matière de coordination et de gestion des camps. Sur presque tous les continents, certains progrès ont été accomplis en vue de trouver des solutions au déplacement forcé. Au total, 2,6 millions de réfugiés et de PDIP ont regagné leur domicile, parmi lesquelles 400 000 personnes en Afghanistan et près d'1,4 million de personnes en Afrique. En Amérique latine, le HCR a soutenu l'intégration locale des réfugiés et facilité leur autonomie dans les zones urbaines et frontalières. Cependant, un certain nombre de nouvelles crises et de crises se répétant, s'étendant ou s'aggravant ont provoqué un afflux de nouveaux réfugiés et de PDIP en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. La violence actuelle en Iraq a conduit à des déplacements massifs, tant internes que vers la Jordanie et la République arabe syrienne. D'autre part, la guerre au Liban, ayant éclaté en juillet-août, a provoqué le déplacement d'un million de Libanais. En raison de l'instabilité politique et de la violence au Timor-Leste, le nombre de personnes déplacées s'est élevé à 150 000 personnes. La rupture du processus de paix au Sri Lanka a entraîné le déplacement de 200 000 personnes à l'intérieur du pays. De plus, une nouvelle crise dans le conflit en Somalie, qui dure depuis près de quinze ans, a poussé des milliers de Somaliens à traverser la frontière kenyane. Dans la région du Darfour au Soudan, 2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays en 2006, ce qui a eu un impact considérable sur le Tchad, pays voisin. Des soulèvements de rebelles et des raids transfrontaliers ont provoqué une interruption des opérations liées aux 222 000 réfugiés soudanais vivant dans des camps à l'est du pays, ce qui a porté le nombre de personnes déplacées vers le Tchad à 113 000.

Le HCR s'est également penché sur la complexité des migrations mixtes, notamment en ce qui concerne le nombre croissant de migrants arrivant par la mer dans le golfe d'Aden, les Caraïbes, la Méditerranée, le long de la côte atlantique de l'Afrique ainsi qu'entre l'Indonésie et l'Australie. Un grand nombre de réfugiés font partie de ces flux migratoires. Le HCR a redoublé d'efforts pour aider les États à faire face à ce problème.

Malgré le fait que la protection des réfugiés ait été améliorée, le HCR a continué de souligner la nécessité de mettre en place un cadre clair régissant l'exercice de la responsabilité en matière de protection, notamment en ce qui concerne la situation des PDIP dans la région du Darfour. En outre, il a souligné l'importance de préserver le principe du droit d'asile, en s'opposant à toute forme de refoulement et en garantissant le respect du droit international applicable aux réfugiés. En octobre, le Comité exécutif du HCR a



adopté des conclusions relatives aux femmes et jeunes filles vulnérables, à l'identification, la prévention et la réduction des cas d'apatridie ainsi qu'à la protection des apatrides. Ces conclusions prévoient des mécanismes et des normes pour la protection de ces groupes vulnérables. D'un point de vue financier, 2006 a été une année particulièrement difficile pour le HCR. Des mesures d'austérité ont été mises en place et les restrictions qui s'en sont suivies ont provoqué le report ou la suspension de certains projets. Au cours de l'année, le HCR a réévalué son rôle et a mis en œuvre une réforme des structures et de la gestion. Le 1<sup>er</sup> janvier, Erika Feller a pris ses fonctions au poste nouvellement créé de Haut-Commissaire assistante en charge de la protection.

## Troisième partie : Questions économiques et sociales

### Chapitre XIII

#### Santé, alimentation et nutrition

En 2006, les Nations Unies ont continué de promouvoir la santé humaine et la sécurité alimentaire, de coordonner l'aide alimentaire et de soutenir la recherche dans le domaine de la nutrition.

À la fin de l'année, on comptait environ 40 millions de personnes vivant avec le VIH/sida et quelque 4,3 millions de nouvelles personnes contaminées. Les décès dus à une maladie associée au sida ont été estimés à quelque 2,9 millions. *Le rapport mondial sur le développement humain de 2006* a mis en lumière le fait que le VIH/sida a provoqué une inversion de la tendance en matière de développement humain dans grand nombre de pays et une transformation de la structure démographique de nombreuses nations africaines. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui célébrait son dixième anniversaire en 2006, a continué de coordonner les activités de l'ONU en matière de prévention et de lutte contre le sida, en mettant en place un plan d'action pour le système onusien qui prévoit 18 objectifs clés ONUSIDA contribuant à renforcer de manière efficace la prévention du sida. L'Assemblée générale a adopté une déclaration politique sur le VIH/sida, par laquelle les décideurs du monde entier s'engagent à traiter l'épidémie au moyen de mesures nationales et internationales renforcées. Elle a également instauré une Journée internationale du dépistage et de la consultation volontaire en matière de VIH en 2007.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a élaboré un programme mondial de lutte antipaludique pour répondre d'une manière cohérente et énergique aux besoins des pays où cette maladie est endémique, en adoptant une nouvelle direction stratégique. Elle a également établi des directives concernant le traitement de cette maladie. Dans son rapport d'avancement de 2006 concernant les activités et progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du partenariat Faire reculer le paludisme d'ici 2010, l'OMS a fait état de progrès notoires dans le traitement de la maladie au cours de ces dernières années. Cependant, le rapport tirait la conclusion que la portée des interventions de lutte contre le paludisme restait insuffisante, faute de moyens financiers, de compétences techniques et de systèmes de santé adéquats.

L'OMS a également lancé la stratégie mondiale « Halte à la tuberculose ». L'Assemblée a, quant à elle, proclamé le 14 novembre « Journée mondiale du diabète » (qui sera célébrée à compter de 2007) et a proclamé 2008 « Année internationale de l'assainissement ». En préparation de la première Semaine mondiale de la sécurité routière prévue pour 2007, le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière a créé des groupes de travail officiels chargés de la sécurité du parc automobile et de l'infrastructure routière. Il a également décidé de faire en sorte que l'Assemblée adopte une nouvelle résolution sur la sécurité routière en 2007.

L'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé l'application volontaire immédiate des dispositions relatives à la grippe figurant dans le Règlement sanitaire international, tel que révisé en 2005, qui définit le rôle des États et de l'OMS quant à la déclaration des situations d'urgence sanitaire publique et aux interventions s'y rapportant. L'OMS a également communiqué son plan de lutte contre cette maladie.

Puisque peu de situations d'urgences majeures se sont déclarées en 2006, le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu concentrer ses efforts sur des interventions prolongées de secours et

de redressement. Le PAM est intervenu lors des tremblements de terre qui ont eu lieu en Indonésie en mai, des catastrophes naturelles qui ont frappé la Bolivie, l'Équateur, El Salvador et le Nicaragua, des inondations au Népal, des conflits ayant touchés le Liban et le Kenya, et de la crise permanente dans la région du Darfour dans l'Ouest du Soudan, qui a coûté la vie à des milliers de personnes, a détruit de nombreux domiciles et a privé nombre d'habitants de leurs moyens de subsistance. Le PAM a également distribué 4 millions de tonnes de vivres à 87,8 millions de personnes dans 78 pays.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action adopté en 1996 lors du Sommet mondial de l'alimentation, qui vise à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015. En réponse à une résolution de la FAO qui soulignait l'importance des fibres naturelles comme source de revenus pour les petits agriculteurs des pays à faible revenu et des pays en développement, l'Assemblée a déclaré 2009 « Année Internationale des fibres naturelles ».

### **Troisième partie : Questions économiques et sociales**

#### **Chapitre XIV**

#### **Système international de contrôle des drogues**

En 2006, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue, principalement grâce aux activités de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les activités de contrôle des drogues menées par le système des Nations Unies se sont notamment concentrées sur l'exécution du Plan d'action de 1999 pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, qui a guidé les États membres au moment d'adopter des stratégies et des programmes visant à réduire la demande en drogues illicites, afin d'obtenir des résultats significatifs d'ici 2008.

L'ONUDC a coordonné les activités de contrôle des drogues entreprises par les organisations de l'ONU et a fait profiter les États membres d'une assistance technique et de compétences basées sur le savoir. En tant que garant des conventions internationales de lutte contre le problème mondial de la drogue, il a aidé les pays à en observer les clauses et a soutenu l'OICS dans la supervision de leur application. Tout au long de l'année 2006, l'ONUDC a favorisé la concertation avec les intervenants financiers et a étendu son réseau de partenariats. Il a également continué d'alimenter la base de données et d'analyses mise à disposition des pays et de renforcer le système international de contrôle des drogues grâce à ses programmes mondiaux et ses projets régionaux et nationaux. L'Office a apporté un soutien accru aux programmes axés sur le développement alternatif et a lancé des activités visant à intégrer les efforts de lutte contre la culture de plantes illicites, tels que les interventions de lutte contre les drogues axées sur le développement, aux programmes de développement plus généraux.

La Commission des stupéfiants, qui est l'organe des Nations Unies chargé de l'élaboration des politiques ayant trait à la lutte contre la drogue, a soumis au Conseil économique et social un certain nombre de projets de résolutions. Elle a, par ailleurs, adopté des résolutions sur les suites à donner à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue, ainsi que des résolutions sur l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, la réduction de la demande et la prévention de la toxicomanie, ainsi que le trafic et l'offre en matière de drogues illicites.

En juillet, le Conseil a prié instamment les gouvernements de maintenir un équilibre entre l'approvisionnement légal et la demande en matières premières opiacées utilisées à des fins médicales et scientifiques, pour éviter la prolifération de leurs sources de production. Il a, de plus, souligné l'importance d'intégrer des activités de substitution dans les stratégies de développement nationales comme internationales et a exhorté les pays à adopter des politiques facilitant la coopération internationale, notamment dans le domaine du développement alternatif, et à partager leurs expériences et compétences quant à l'élimination des cultures illicites. Constatant l'augmentation des cultures illicites de pavot à opium en Afghanistan, le Conseil a appelé ce pays à maintenir la lutte contre les drogues au nombre de ses priorités et à renforcer les efforts de coopération régionale. Il a salué le soutien bilatéral et multilatéral apporté par la communauté internationale ainsi que la volonté affichée par celle-ci en vue du développement et de la reconstruction de l'Afghanistan. Le Conseil a également invité les États à lutter contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes,

conformément à l'Accord de Bakou sur la coopération régionale contre les drogues illicites et les questions apparentées, intitulée « une vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». En décembre, l'Assemblée a adopté une résolution sur la coopération internationale contre le problème mondial de la drogue, qui aborde les principes directeurs et les conventions internationales en la matière, ainsi que la mise en application du document final de la vingtième session extraordinaire, la réduction de la demande, la coopération internationale pour l'élimination des cultures illicites et le développement alternatif, les drogues de synthèse illicites, la coopération judiciaire, la collecte de données, la lutte contre le blanchiment d'argent et le mécanisme des Nations Unies pour le contrôle des drogues.

L'OICS s'est penché sur la mise en œuvre des programmes de développement alternatif, en mettant en évidence les meilleures pratiques et les modèles les plus adaptés pour accroître leur efficacité. Il a continué de superviser la mise en œuvre des trois principales conventions internationales relatives au contrôle des drogues, d'analyser la situation mondiale en ce qui concerne les drogues et a attiré l'attention des gouvernements sur les lacunes au niveau des contrôles nationaux et du respect des traités, en formulant des recommandations et des suggestions pour y remédier tant au niveau national qu'international.

**Troisième partie : Questions économiques et sociales**

**Chapitre XV**

**Statistiques**

En 2006, le programme de travail statistique des Nations Unies a été principalement mené par la Commission de statistique et la Division de statistique de l'ONU. En mars, la Commission de statistique a recommandé que le Conseil économique et social adopte un projet de résolution, priant instamment les donateurs et la communauté internationale et régionale des statisticiens d'aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à renforcer leur capacité statistique pour soutenir leur développement. Le Conseil a adopté le projet en question en juillet. De plus, la Commission a approuvé son programme de travail pluriannuel pour 2006-2009.

Elle a également examiné les travaux de groupes de pays et d'organisations internationales dans différents domaines ayant trait aux statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales et a formulé des recommandations et suggestions spécifiques à ce sujet.

## **Quatrième Partie : Questions juridiques**

### **Chapitre I**

#### **Cour internationale de justice**

En 2006, la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu un jugement, a pris cinq ordonnances et avait encore 14 affaires en instance. Dans son discours du 26 octobre adressé à l'Assemblée générale, la présidente de la CIJ a souligné le rôle et l'importance de la cour ainsi que la contribution de celle-ci en faveur de la mise en valeur et du développement d'un système juridique international unifié. Elle a également insisté sur le fait que la Cour, en tant que principal organe judiciaire des Nations Unies, était un tribunal dont la juridiction s'étendait à tous les États membres.

La présidente de la CIJ a fait remarquer que le soixantième anniversaire de la Cour offrait l'occasion à celle-ci de faire le bilan des objectifs qu'elle avait permis d'atteindre et des domaines pour lesquels des améliorations restaient nécessaires. Elle a également fait observer que, depuis les débuts de la CIJ, de nouvelles cours et de nouveaux tribunaux avaient été créés afin de répondre à divers besoins internationaux et qu'il était gratifiant de voir que ces instances s'étaient régulièrement référées aux jugements rendus par la CIJ quant aux questions de droit international et de procédures, reconnaissant ainsi que ses jugements faisaient autorité.

## Quatrième Partie : Questions juridiques

### Chapitre II

#### Cours et tribunaux internationaux

En 2006, le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et celui pour le Rwanda se sont efforcés de mener à bien leurs mandats respectifs, et le tribunal pénal international a vu l'arrestation et la mise en examen de ses premiers accusés.

Le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a réalisé des progrès significatifs en vue de remplir son mandat d'ici 2010, en menant des procès collectifs et en mettant en place un certain nombre de réformes. En février, le Conseil de sécurité a modifié le statut du TPIY, en faisant passer le nombre de juges *ad litem* (à court terme) de 9 à 12 et en permettant la nomination de juges *ad litem* de réserve pour certains procès collectifs. Le réaménagement des trois salles d'audience du TPIY s'est terminé en mars, permettant ainsi de juger jusqu'à 18 accusés en même temps. Cependant, un nombre de facteurs pourrait empêcher le tribunal de remplir son mandat dans les délais prévus, tel que l'avancée des procès déferés devant les tribunaux d'ex-Yougoslavie ou le problème épineux des six inculpés encore en fuite.

Au cours de l'année, le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a rendu six jugements et a ouvert quatre nouveaux procès. Les travaux du tribunal étant en bonne voie, celui-ci devrait avoir clos l'ensemble des procès en cours d'ici à 2008 et terminer ses travaux d'ici 2010. Néanmoins, cela dépendra de l'avancée des affaires actuelles et futures, ainsi que de la disponibilité des ressources nécessaires. Afin de garantir une certaine continuité et de faire en sorte que le TPIR ait la capacité de mettre en œuvre sa stratégie d'achèvement des travaux, le Conseil a décidé, en juin, de prolonger les mandats de 11 juges permanents, mandats qui devaient arriver à échéance en mai 2007. En août et en octobre, le Conseil a également prolongé les mandats de 18 juges *ad litem*. A l'occasion de sa troisième année d'activités, la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert ses premiers procès contre un accusé et a poursuivi ses enquêtes sur des situations préoccupantes dans trois pays. Cinq mandats d'arrêt restent à ce jour non exécutés.



## **Quatrième Partie : Questions juridiques**

### **Chapitre III**

#### **Questions juridiques internationales**

En 2006, la Commission du droit international (CDI) a continué d'examiner des sujets relatifs au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a adopté les principes directeurs applicables aux déclarations unilatérales des États susceptibles de créer des obligations juridiques, dont l'Assemblée générale a recommandé la diffusion. La Commission a également terminé la relecture des projets d'articles sur la protection diplomatique, la première lecture des projets d'articles sur le droit relatif aux systèmes aquifères transfrontières, ainsi que la relecture de projets de principes sur la responsabilité internationale en cas de perte causée par un dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses. En décembre, l'Assemblée a pris note de ces projets de principes et a recommandé que les gouvernements y prêtent attention.

Les organes des Nations Unies chargés de la question du terrorisme international ont poursuivi leurs travaux visant à lutter contre ce phénomène. Le Comité ad hoc créé par l'Assemblée a continué d'élaborer un projet de Convention générale sur le terrorisme international. En août, le Secrétaire général a fait part des mesures prises par 22 États, cinq entités du système des Nations Unies et six organisations intergouvernementales afin de mettre en œuvre la Déclaration de 1994 de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En décembre, l'Assemblée a condamné tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, qu'elle considère comme criminels et injustifiés, et a invité les États à adopter de nouvelles mesures préventives.

Lors de sa trentième-neuvième session, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a finalisé et adopté des articles révisés sur la forme de la convention d'arbitrage et les mesures provisoires qui s'inscrivent dans le cadre de la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international. Elle a également finalisé et adopté des recommandations concernant l'interprétation de deux articles de la Convention de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. En outre, la CNUDCI a approuvé des recommandations concernant un projet de Guide législatif sur les opérations garanties, conçu pour faciliter les financements sécurisés et, ainsi, assurer un accès plus large aux crédits à faible coût et stimuler le commerce national et international.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a poursuivi l'examen de propositions relatives, entre autres, au maintien de la paix et de la sécurité internationales destinées à renforcer l'Organisation et l'application des dispositions de la Charte relatives à l'assistance à des États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a adressé aux Nations-Unies un certain nombre de questions soulevées par les missions permanentes, notamment concernant le transport et le stationnement, l'accélération de l'immigration et des procédures douanières, les retards dans la délivrance des visas et la réglementation applicable aux voyages.

En 2006, la Commission du droit international (CDI) a continué d'examiner des sujets relatifs au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a adopté les principes directeurs applicables aux déclarations unilatérales des États susceptibles de créer des obligations juridiques, dont l'Assemblée générale a recommandé la diffusion. La Commission a également terminé la relecture des projets d'articles sur la protection diplomatique, la première lecture des projets d'articles sur le droit relatif aux systèmes aquifères transfrontières, ainsi que la relecture de projets de principes sur la responsabilité internationale en cas de perte causée par un dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses. En décembre, l'Assemblée a pris note de ces projets de principes et a recommandé que les gouvernements y prêtent attention.

Les organes des Nations Unies chargés de la question du terrorisme international ont poursuivi leurs travaux visant à lutter contre ce phénomène. Le Comité ad hoc créé par l'Assemblée a continué d'élaborer un projet de Convention générale sur le terrorisme international. En août, le Secrétaire général a fait part des mesures prises par 22 États, cinq entités du système des Nations Unies et six organisations intergouvernementales afin de mettre en œuvre la Déclaration de 1994 de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En décembre, l'Assemblée a condamné tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, qu'elle considère comme criminels et injustifiés, et a invité les États à adopter de nouvelles mesures préventives.

Lors de sa trentième-neuvième session, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a finalisé et adopté des articles révisés sur la forme de la convention d'arbitrage et les mesures provisoires qui s'inscrivent dans le cadre de la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international. Elle a également finalisé et adopté des recommandations concernant l'interprétation de deux articles de la Convention de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. En outre, la CNUDCI a approuvé des recommandations concernant un projet de Guide législatif sur les opérations garanties, conçu pour faciliter les financements sécurisés et, ainsi, garantir un accès plus large aux crédits à faible coût et stimuler le commerce national et international.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a poursuivi l'examen de propositions relatives, entre autres, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en vue de renforcer l'Organisation ainsi que l'application des dispositions de la Charte relatives à l'assistance à des États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a adressé aux Nations-Unies un certain nombre de questions soulevées par les missions permanentes, notamment concernant le transport et le stationnement, l'accélération de l'immigration et des procédures douanières, les retards dans la délivrance des visas et la réglementation applicable aux voyages.

## **Quatrième Partie : Questions juridiques**

### **Chapitre IV**

#### **Droit de la mer**

En 2006, les Nations Unies ont continué de promouvoir la reconnaissance universelle de la Convention de 1982 sur le droit de la mer et des deux accords d'application de ses dispositions relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. L'Organisation a également poursuivi ses efforts pour faciliter les travaux du Tribunal international du droit de la mer.

Les trois institutions créées par la Convention (à savoir, l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental) ont tenu des sessions au cours de l'année. Une cérémonie commémorant le dixième anniversaire du Tribunal international s'est tenue au siège du tribunal à Hambourg (Allemagne), le 29 septembre.

En mai, une conférence d'examen a eu lieu à New York pour évaluer l'Accord relatif à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, quatre ans après son entrée en vigueur, et des recommandations ont été formulées pour renforcer son application.

## **Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

### **Chapitre I**

#### **Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles**

En 2006, le Secrétaire général a présenté de nouvelles propositions de réforme visant à réorienter en profondeur la gestion et le fonctionnement de l'Organisation dans l'exécution de ses mandats. Dans un rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », le Secrétaire général a proposé des mesures supplémentaires devant permettre aux futurs Secrétaires généraux d'exercer efficacement leurs fonctions de gestionnaire et de tirer le meilleur parti des ressources administratives et humaines de l'Organisation. Il a également formé un Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies ayant pour mission de trouver des approches qui répondraient de façon plus cohérente et efficace aux besoins des États membres. Dans son rapport intitulé « Unis dans l'action », ce groupe a proposé un cadre pour garantir une structure unifiée et cohérente des Nations Unies au niveau des pays, grâce à des dispositifs mieux adaptés en matière de gouvernance, de financement et de gestion dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Il a également abordé un certain nombre de questions transdisciplinaires, telles que l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Comme cela avait été demandé lors du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire général a présenté un rapport concernant l'examen des mandats de l'ONU. Ce rapport traite des principaux défis à relever durant le cycle de vie des mandats et comprend des recommandations au sujet de chacune des priorités du Programme de l'Organisation.

Le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a poursuivi l'étude des moyens permettant de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres a envisagé divers moyens de faire progresser la réforme du Conseil de sécurité. L'Assemblée a également adopté un certain nombre de décisions relatives au renforcement du Conseil économique et social.

L'Assemblée a continué d'accorder une grande importance aux questions administratives et institutionnelles. Elle a repris sa 60<sup>e</sup> session et a ouvert sa 61<sup>e</sup> session, le 12 septembre. Elle a également repris sa dixième session extraordinaire d'urgence. Deux réunions plénières de haut niveau ont eu lieu, l'une sur les migrations internationales et le développement (les 14 et 15 septembre), l'autre sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001–2010 (les 18 et 19 septembre). L'Assemblée a octroyé au Monténégro le statut de membre de l'Organisation des Nations Unies, portant ainsi le nombre de ses membres à 192, et a accordé le statut d'observateur aux Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, à la Commission de l'océan Indien ainsi qu'à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le Conseil de sécurité a tenu 272 réunions officielles relatives aux conflits régionaux, aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'à d'autres questions liées au maintien de la paix et de la sécurité. L'Assemblée s'est à nouveau saisie de la question de l'élargissement du Conseil.

En plus de ses sessions d'organisation et de ses sessions de fond, le Conseil économique et social a tenu une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de *Bretton Woods* (le groupe de

la Banque mondiale et le Fond monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

## **Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

### **Chapitre II**

#### **Financement et activités de programmation des Nations Unies**

La situation financière des Nations Unies a connu une légère amélioration en 2006, bien que celle-ci reste précaire. Lors de l'évaluation réalisée au mois de juin par le Contrôleur des Nations Unies, il a été estimé que l'Organisation se trouverait à court de liquidités d'ici mi-juillet. À la demande du Secrétaire général, l'Assemblée générale a levé le plafond des dépenses qui était fixé à 950 millions de dollars des États-Unis et a autorisé les dépenses à hauteur de 3,8 milliards de dollars des États-Unis au titre des fonds appropriés afin d'éviter une crise budgétaire.

À la fin de l'année, le montant des contributions avait chuté de 73 millions de dollars et avait diminué dans toutes les catégories, à l'exception du plan-cadre d'équipement. Le montant des contributions non acquittées a atteint 361 millions de dollars des États-Unis, contre 333 millions en 2005. Les fonds investis dans les activités de maintien de la paix se sont portés à plus de 1,7 milliards de dollars des États-Unis et le montant dû aux États membres s'est élevé à 1 milliard de dollars.

En décembre, l'Assemblée a adopté les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2006–2007 qui s'élèvent à 4 173 895 900 dollars des États-Unis, soit une augmentation de 343 979 700 dollars par rapport aux crédits révisés et approuvés en juin et juillet, qui se portaient à 3 829 916 200 dollars. L'Assemblée a invité le Secrétaire général à préparer son projet de budget-programme pour 2008–2009 sur la base d'une estimation préliminaire de 4 194 726 800 dollars des États-Unis.

Dans le cadre de ses efforts de réforme continus, le Secrétaire général a présenté, dans son rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », d'autres propositions pour améliorer l'exécution du budget et les pratiques en matière de gestion financière.

Le Comité des contributions a examiné la méthode servant, d'une part, à établir le barème des quotes-parts pour les contributions des États membres au budget ordinaire et pour la répartition des coûts engendrés par les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, et, d'autre part, à fixer les contributions des nouveaux États membres et des États non-membres et à définir les plans de paiement pluriannuels. En décembre, l'Assemblée a adopté le barème pour 2007–2009.

L'Assemblée a également examiné le cadre stratégique proposé pour 2008–2009 et a adopté le programme biennal proposé pour cette même période.

## **Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires**

### **Chapitre III**

#### **Questions administratives et relatives au personnel**

En 2006, l'Assemblée générale a poursuivi l'examen du fonctionnement administratif de l'Organisation et des questions relatives au personnel de l'ONU et s'est notamment penchée sur les nouvelles propositions de réforme formulées par le Secrétaire général sortant. Ces dernières, énoncées dans le rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », contenaient des mesures de réforme concernant, entre autres, la direction, la prestation de services, les technologies de l'information et des communications (TIC), la gouvernance ainsi que les questions relatives au personnel. Le Secrétaire général a ensuite détaillé ces propositions dans des rapports ultérieurs et l'Assemblée générale y a donné suite dans ses résolutions du 8 mai et du 7 juillet. En ce qui concerne les TIC, l'Assemblée a approuvé la création du poste de directeur général de l'informatique (qui correspondra à un poste de Sous-Secrétaire général) et a décidé de remplacer le Système intégré de gestion par un progiciel de gestion intégré de dernière génération. L'Assemblée s'est également prononcée sur les recommandations du Comité directeur pour l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle à l'ONU et dans ses fonds, programmes et institutions spécialisées visant à améliorer les pratiques des Nations Unies en matière de contrôle, notamment celles du Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

Le Comité des conférences a examiné les demandes de modification du calendrier des conférences pour 2006 et 2007. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a lancé un grand projet informatique afin d'identifier une stratégie qui permettrait une approche normalisée en matière de prise de décisions et un accès aux données en temps réel. En juillet, l'Assemblée a approuvé une stratégie pour une rénovation échelonnée des bâtiments du siège de l'ONU à New-York, dans le cadre du plan-cadre d'équipement. En décembre, celle-ci a donné son approbation pour la réalisation des travaux de 2006 à 2014 et pour la rénovation de la résidence du Secrétaire général à New-York.

L'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer d'approfondir les travaux pour la mise en place d'un système de gestion de sécurité renforcé et unifié au sein des Nations Unies.

En décembre, l'Assemblée a élu Ban Ki-Moon (République de Corée) au poste de Secrétaire général des Nations Unies. Celui-ci entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de succéder à Kofi Annan, Secrétaire général sortant.

Au cours de l'année, l'Assemblée, par la biais de la Commission de la fonction publique internationale, a poursuivi la revue des conditions d'emploi du personnel appartenant au régime commun des Nations Unies et a adopté les recommandations de la Commission concernant la prime de mobilité et de sujétion, l'indemnité pour frais d'étude, les conditions d'emploi des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et celles des fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés à des lieux déconseillés aux familles, le barème des traitements de base minima, le réseau de direction et le montant de l'indemnité pour enfants et personnes indirectement à charge. L'Assemblée a pris note de la décision de la Commission concernant le cadre régissant les arrangements contractuels et a prié la Commission d'étudier l'efficacité des mesures visant à favoriser le recrutement et la fidélisation du personnel, notamment dans les lieux d'affectation difficiles, et de présenter un compte-rendu à ce sujet en 2007. D'autres recommandations ont été soumises par la Commission à l'Assemblée au sujet de la parité des sexes, du montant de la prime de risque, de

l'identification de la fonction publique nationale la mieux rémunérée et du barème commun des contributions du personnel.

La dernière proposition de réforme soumise par le Secrétaire général sortant (cf. ci-dessus) abordait également la gestion des ressources humaines. Dans son rapport intitulé « Investir dans le capital humain », le Secrétaire général a formulé des propositions visant à rationaliser les arrangements contractuels et les conditions de service. D'autres propositions abordaient le système de recrutement, la mobilité du personnel, l'organisation des carrières, le recrutement des dirigeants et le système des départs négociés.

Le Secrétaire général a également rendu compte de diverses questions relatives aux conditions d'emploi et d'indemnité des membres de la Cour internationale de justice et des juges des tribunaux internationaux, à la sûreté et à la sécurité du personnel de l'ONU, au renforcement de la responsabilité au sein des Nations Unies, au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, au Bureau de la déontologie de l'ONU, à la composition du personnel, à la situation des femmes au sein des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, au personnel fourni à titre gracieux, à l'emploi de retraités, de consultants et de vacataires, au système de paie commun des organisations de l'ONU, au multilinguisme, à la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, aux conditions de voyage et autres questions connexes, à l'examen du système d'administration de la justice des Nations Unies, notamment à l'étude de gestion liée à la procédure de recours, au Bureau du Médiateur ainsi qu'aux comportements criminels et aux mesures disciplinaires.

Au cours de l'année, le Groupe de la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies, désigné par le Secrétaire général pour examiner et remanier ledit système, en a conclu que le système actuel était obsolète, dysfonctionnel et inefficace, et a recommandé de le remplacer.